L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1360 - VENDREDI 12 FÉVRIER 2016 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224





Photo: SMBOA



photo: T. Marguet

Qualité des eaux dans le bassin Rhône Méditerranée

Pas de problème sans solution



Photo: T. Marguet



Photo: L. Cadilhac

Alors que le nouveau schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2016-2021 entre en vigueur sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse, l'Agence de l'eau publie son rapport annuel sur l'état de masses d'eau. Bien globalement, mais doit mieux faire localement pour atteindre l'objectif fixé pour 2021 : le bon état écologique de 2/3 des rivières et de 99% des eaux souterraines. Si le nord du bassin concentre l'essentiel des problématiques, sur le terrain les acteurs de l'eau et les agriculteurs font en sorte que chaque problème trouve une solution concertée. *P. 16*

Avec votre journal Le barème d'entraide 2015-2016

Côte d'Or

› Action syndicale

La «Nuit de la détresse»



Nièvre

› Trophée national des lycées agricoles

L'assiette, du pré à Paris...



Yonne

› MFR Bourgogne

Préparer l'avenir







Sommaire

Côte d'Or
04 • Action syndicale: Agriculteurs en colère
05 • Action syndicale: La «Nuit de la détresse»
06 • Incendies criminels: La solidarité, elle, n'a pas brûlé
07 • Résultats économiques: La Côte d'Or fait de nouveau grise mine

Nièvre
08 • Forum des métiers au lycée de Challuy
09 • Trophée national des lycées agricoles: "Charolife", l'assiette, du pré à Paris...
10 • Syndical: Les SNA mettent le feu au terrain
11 • Concours photo: Quand les apprentis valorisent le secteur agricole

Yonne
12 • Séchage des fourrages: Ambiance de travail améliorée
13 • MFR Bourgogne: Un forum pour préparer l'avenir
14 • Mes P@rcelles: Un nouveau contrat de partenariat signé
15 • Sécurité routière: Un bilan en demi-teinte

Bourgogne et ailleurs
16 • État des eaux: Ne pas baisser la garde
17 • Fusion des régions: Une nouvelle organisation plus efficace
18 • JA Bourgogne Franche-Comté: Pour une approche structurelle de la crise
19 • Congrès de la FNB: «*Sortir des discours et des postures*»... vœu pieu ou vraie volonté ?

Filières
20 • Cultures Pois de printemps: Une implantation soignée pour une récolte réussie
20 • Élevage Préférez les cornadis en bois pour les brebis

Infos Services
21 • Firmes & Machinisme
22-23 • Analyses et tendances
24-26 • Petites annonces
27-30 • Annonces légales
31 • Parole de jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté

Jean-Luc Linard nommé directeur

Elu à la présidence de la nouvelle Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté le 18 décembre dernier, Christian Decerle vient d'officialiser la nomination de Jean-Luc Linard à la direction de cette dernière.

Christian Decerle vient d'officialiser la nomination de Jean-Luc Linard à la direction de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté. Une nomination soutenue par les présidents des Chambres départementales d'Agriculture et saluée par plusieurs dirigeants influents du monde professionnel agricole et viticole de la Région.
Ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, ancien Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Draaf) de Franche-Comté, par ailleurs ancien Directeur départemental des Territoires (DDT) de Côte-d'Or, Jean-Luc Linard a ainsi été choisi pour assurer, à compter du 22 février prochain, la direction de la "jeune" Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté.



Il intégrera - pour en être au cœur - une équipe de collaborateurs mobilisés d'une organisation majeure au service de l'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté.
Depuis plus de dix ans, Jean-Luc Linard met sa compétence avec enthousiasme et énergie au service de l'économie agricole de notre région. Il en connaît les hommes et les institutions. Son action et son investissement ont été appréciés des acteurs locaux dans le cadre de ses responsabilités précédentes.
«À l'heure où la profession agricole - dans la quasi totalité des secteurs de production - *s'épuise dans une crise interminable, dans cette période de réorganisation stratégique pour notre secteur professionnel et alors que les travaux préparatoires à la future réforme de la Pac sont d'ores et déjà engagés, avec le poids croissant des politiques publiques en Régions, l'intérêt de mobiliser les compétences d'un homme reconnu et apprécié, connaissant bien notre territoire de Bourgogne Franche-Comté est apparu comme un atout supplémentaire pour la bonne gestion des mois à venir»*, commente Christian Decerle.

PRI info

Côte d'Or Les clés pour anticiper et préparer ma cessation d'activité
Le Point Info Transmission Association (P.I.T.A.) vous propose, une formation d'une journée afin d'étudier les différents scénarios possible pour la cessation, transmission de votre exploitation agricole. Des notions juridiques, fiscales, sociales et administratives seront abordées lors de cette journée. La formation se déroulera le 10 février 2016 à Bretenière. Inscription et renseignements : Alexis Parent au 03 80 68 66 54.

Nièvre Le Répertoire Départ Installation (RDI)
Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez-vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil permet de mettre en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'État). Contact : Carole Simon et Sylvie Simonin (Chambre d'Agriculture) au 03 86 93 45 99.

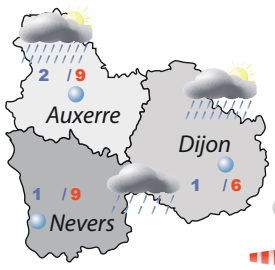
Yonne Futurs retraités, la DICAA est une obligation
4 ans avant l'âge théorique de votre retraite, en tant que chef d'exploitation, vous avez reçu via la MSA, une Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité.3 ans au plus tard avant la date prévisionnelle de votre cessation d'activité, vous devez renvoyer ce document CERFA à la Chambre d'Agriculture, que vous ayez un repreneur identifié ou pas. Pour de plus amples informations, contactez Marc Abonnet au 03.86.94.21.95.

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 12 au 21 février 2016

Météo de la Bourgogne

AGATE ADDIME — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 12 Février

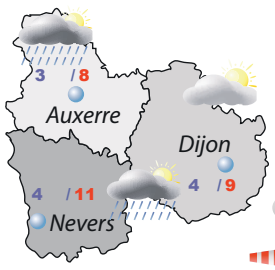


Perturbé
Ce vendredi se déroulera sous un ciel menaçant et de nombreuses précipitations.

T° mini : 0 à 2 °C
T° maxi : 8 à 10 °C
Vents : Sud 40 km/h

St Félix
Soleil : 07:58 - 18:04
Lune : 09:58 - 23:09

Samedi 13 Février

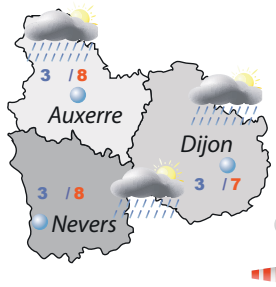


Mitigé
Cette journée sera partagée entre averses et timides éclaircies. Les vents souffleront fortement.

T° mini : 2 à 4 °C
T° maxi : 10 à 12 °C
Vents : Sud 50 km/h

Ste Béatrice
Soleil : 07:56 - 18:06
Lune : 10:31 - N.C.

Dimanche 14 Février



Averses
Un temps perturbé en perspective, avec de nombreuses averses. Les températures seront en baisse l'après-midi.

T° mini : 2 à 4 °C
T° maxi : 7 à 9 °C
Vents : Sud-Ouest 40 km/h

St Valentin
Soleil : 07:55 - 18:07
Lune : 11:07 - 00:23

Prévisions à 7 jours

Lundi 15 au Mercredi 17 Février :
Des éclaircies pour lundi et mardi. Quelques précipitations sont attendues pour ce mercredi.
Vents : Ouest-Nord-Ouest à 50 km/h
T° mini. : 0 à 3 °C T° maxi. : 6 à 8 °C

Jeudi 18 au Dimanche 21 Février :
Des averses sont attendues jusque vendredi. Le week-end se déroulera sous de belles éclaircies.
Vents : Ouest-Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini. : 2 à 8 °C T° maxi. : 8 à 10 °C

clin d'œil



Salon de l'agriculture 2016

Agriculture et alimentation citoyennes

Le Salon international de l'agriculture (SIA) ouvrira le 27 février et fermera ses portes le 6 mars 2016... sous haute surveillance !

Et de la citoyenneté il en faudra pour cette nouvelle édition du plus grand salon français, porte de Versailles à Paris. Placé sous le signe du citoyen en tant que volonté de connaître et d'agir en toute connaissance de cause et non comme consommateur l'œil rivé sur le prix. Mais la citoyenneté risque d'être aussi ailleurs cette année. Avec près de 700 000 visiteurs l'an passé et un état d'urgence décrété depuis les attentats du 13 novembre, le ministre de l'Agriculture et les organisateurs ont été très clairs sur le contexte de ce salon 2016. *«La sécurité sera maximale, comme après les attentats. Nous appliquerons les mesures, quelles qu'elles soient et sans les discuter, que nous présentera la Préfecture de police»* a affirmé Jean Luc Poulain, président du SIA. Et comme le volet sécuritaire est également composé de la problématique du retour de certaines maladies concernant les animaux, Stéphane Le Foll, a renchéri : *«La sécurité sanitaire sera très suivie dans les semaines à venir et elle sera maximale au moment du salon mais on ne sait pas ce qui peut se passer d'ici le 27 février»*. Rendant hommage au Sommet de l'élevage qui a su tenir son salon sans animaux en octobre 2015, Jean Luc Poulain a conclu sur ce volet : *«Nous ne pouvons pas prendre le moindre risque en ce qui concerne l'élite de la génétique française au moment du salon»*.

Une journée en amont du SIA

Ces précisions apportées, le patron du salon a pu présenter ce qui constituera l'un des événements principaux de ce SIA : le vendredi 26 février, comme l'an passé lorsque la filière agricole avait présenté sa contribution pour améliorer la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la future COP 21, se tiendra une grande journée en relation avec la citoyenneté. *«Une première réflexion sera menée sur les attentes des consommateurs en matière d'agriculture et d'alimentation lorsqu'ils se positionnent comme citoyen - c'est le même individu mais ce sont deux comportements différents. Ensuite, nous examinerons les pistes d'innovation et de recherche possible au regard de ces attentes. Et ceci ne concerne pas seulement la productivité mais aussi des questions comme la baisse de l'empreinte de la ferme sur l'environnement par exemple... En troisième lieu, nous ferons un point sur quels impacts ont ces attentes sur les territoires ? Par exemple, faut-il garder des pâtures ? Oui, bien sûr mais pour quoi faire et comment ? Sur tous ces sujets, il faut faire attention au fait qu'en bougeant un curseur, on ne dérègle pas le reste de l'équilibre... Enfin, nous conclurons cette journée par une table ronde politique»*.

Économie

Avant de présenter les nouveautés et le salon lui-même, la parole a été donnée au ministre de l'Agriculture pour situer ce SIA dans le contexte économique actuel. Et Stéphane Le Foll a tout d'abord rappelé que l'ensemble de l'agriculture est bien placé dans *«une crise des marchés, avec ces derniers qui sont en tension partout dans le monde. Car la crise n'est pas seulement française. Il faut avoir présent à l'esprit que, par exemple, les pertes d'exploitation pour 2015 sont aussi importantes dans des pays comme les Pays-Bas, la Grande-Bretagne ou encore l'Allemagne...»* Aujourd'hui, les potentiels de production sont importants à travers le monde et il faut donc compter avec cela et des facteurs extrêmement sensibles comme le climat pour organiser la production. Pour le ministre, il faut trouver des facteurs de différenciation pour l'agriculture française. Et d'évoquer l'économie circulaire, la qualité, la traçabilité. *«Il ne faut laisser aucun marché sans structure afin de répondre aux attentes d'aujourd'hui»* a-t-il martelé avant d'ajouter : *«Nous arrivons au bout d'un processus qui consiste à voir la production, donc l'amont, dégager des gains (des surplus) et de voir ces mêmes gains distribués sur l'aval. Il faut réintégrer certains de ces surplus sur l'amont»*. Le ministre ne néglige pas non plus la capacité de la ferme France à se placer sur les marchés internationaux : *«Il faut aussi avoir une stratégie d'internationalisation du SIA en invitant beaucoup de représentants de pays étrangers»* afin de leur faire découvrir le savoir-faire de l'agriculture nationale. Le ministre a envoyé une bonne quarantaine d'invitations dans le monde à ses homologues, notamment en Afrique. *«Il est vrai que le I de SIA est un peu en retard et il faut donc faire connaître à l'extérieur l'agriculture française»* a confirmé Jean Luc Poulain.


L'égérie du SIA 2016 est Cerise, une vache bazadaise. Il en existe environ 4 000 en France et une action est menée à travers 3 pépinières de génisses pour augmenter le cheptel.
Photo: SIA

Et si le SIA est le salon des Français qui viennent le visiter, *«c'est aussi celui des agriculteurs»* a terminé le ministre avant d'insister sur l'importance de lier agriculture, alimentation et citoyenneté.

Cheminement

Jacques Goudeau, directeur du SIA, a ensuite détaillé la version 2016 du salon. *«Les halls 1 (bovins, ovins, porcins et caprins), 5.1 (canins) et 6 (équins) accueillent les filières d'élevage avec notamment celles qui sont en concours. Le pavillon 2 est dédié aux cultures et filières végétales, aux jardins et aux aménagements alors que le hall 2.1 accueillera le Concours général agricole (CGA). Les produits des régions de France, dont l'Outre-Mer, des territoires, des agricultures et délices du monde se partageront les halls 3, 5.2, 5.3 et 7.1. Le pavillon 4 sera le domaine des services à l'agriculture et de ses métiers mais aussi de la basse-cour, de la mer et de l'eau douce, de l'environnement et de la nature»*.

Pour le visiteur comme pour les professionnels (#SIAPRO2016), le SIA offre la possibilité de personnaliser et donc d'optimiser son parcours. Les professionnels, qui seront tous identifiés, accéderont à l'espace pro (Espace 2000) situé à l'étage et qui donne accès notamment à des connexions internet mais permet aussi de caler des rendez-vous d'affaires ou d'échanger avec des collègues. Ceux qui ne pourront pas se rendre physiquement au SIA pourront suivre le CGA et certaines ventes aux enchères via internet. En 2015, 27 000 internautes ont suivi le CGA par ce moyen.

Pour illustrer la nouvelle carte de France des régions, les halls 3 et 7.1 seront reliés et ce sont les Chambres d'agriculture qui organiseront cette présentation. De même, la passerelle entre le hall 1 et le 2 sera sténographiée autour de thèmes sociétaux, environnementaux et économiques. On pourra également visiter la place du lait, sous l'égide du Cniel alors que l'Odyssée végétale proposera une *«véritable immersion dans une exploitation végétale»*. Les insectes utiles à la ferme feront aussi l'objet d'une présentation particulière alors qu'un espace sera réservé à l'agriculture urbaine (pris en charge par la Ville de Paris). Et comme l'air du temps est aux nouvelles technologies, un stand sera entièrement consacré aux startups (sociétés jeunes et à croissance rapide) de l'agriculture.

THIERRY MICHEL



Créancey

Prenez place !



La station d'évaluation de Créancey organise aujourd'hui, vendredi 12 février, sa vente aux enchères de futurs reproducteurs charolais inscrits au HBC.
Les animaux seront présents au pôle agricole ce matin dès 10 heures, chacun d'entre eux montera sur le ring à partir de 14 heures. La mise à prix sera de 2500 euros.
Les enchères s'effectueront à l'aide de boîtiers électroniques par tranches de 20 euros. Les gradins seront certainement très bien garnis. Une restauration est prévue à midi (sous réserve de places encore disponibles).
Le hall sera chauffé pour passer une agréable journée placée sous le signe de la convivialité.

▶ Rendez-vous

23-02 : Assemblée générale du GDS

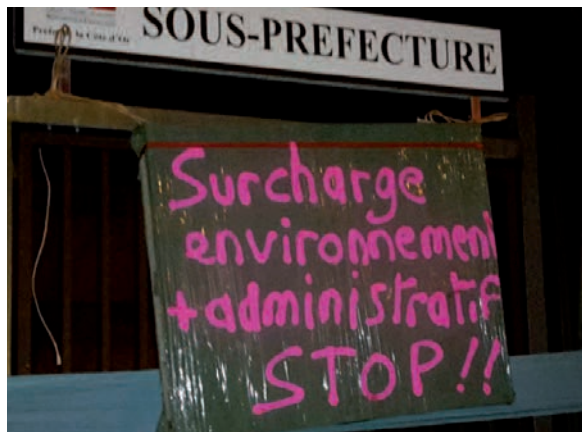
Le Groupement de défense sanitaire de Côte d'Or se réunira en assemblée générale mardi 23 février à 9h30 à la salle polyvalente de Sombernon. Au programme : ouverture de l'assemblée, présentation des comptes, rapport moral, état sanitaire du cheptel bovin par le directeur de la DDPP de Côte d'Or, rapport d'orientation et résolutions, intervention de Patrick Dehaumont, directeur général de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAl), questions diverses. Un déjeuner sera servi à l'issue de l'assemblée.



Action syndicale

Agriculteurs en colère

Une quarantaine de Jeunes agriculteurs du nord Côte d'Or se sont rendus la semaine dernière à la sous-préfecture de Montbard. Leur but : passer quelques messages...





Les pancartes faisaient notamment allusion aux salaires des représentants de la nouvelle Région ainsi qu'aux normes environnementales «envahissantes» en agriculture.

Plusieurs bennes de fumier déposées et des écriteaux installés à l'entrée. Des JA du nord du département sont allés à la sous-préfecture de Montbard mercredi 3 février en soirée, pour exprimer leur ras-le-bol, tout en répondant à un mouvement national FNSEA/JA qui invitait les agriculteurs à mener différentes actions ciblées. *«Ça fait un petit moment que ça chauffe, tout le monde a du mal à boucler les comptes. Aujourd'hui, nous exprimons notre mécontentement à l'État, aux élus, aux politiques, qui ne font rien pour nous. Quand il s'agit de serrer des mains juste avant les élections, il y a du monde. Après, il n'y a plus personne. Au Conseil régional, ils viennent de s'augmenter de 20%, c'est quand même très fort»* s'exprimait Guillaume Moyot, le président du canton JA d'Aignay/Baigneux. Le jeune Côte d'Orien souhaite assister à une réelle pause environnementale : *«il faut tout stopper, ce n'est plus possible. Nous voulons également que l'État demande des comptes à nos intermédiaires qui se prennent toutes les marges. Nous, les producteurs, nous n'avons rien»*. Clément Babouillard, autre JA du canton d'Aignay/Baigneux, souhaiterait enfin assister à une *«harmonisation des normes entre les différents pays européens»* : *«ce serait la moindre des chose car nous vendons sur les mêmes marchés. Nous voulons aussi une politique agricole visualisable sur le long terme pour faire vivre nos filières et nos outils de travail. Nous ne voulons pas changer de mode de fonctionnement en fonction du gouvernement et de la majorité. Les agriculteurs veulent de la lisibilité, chose que nous n'avons malheureusement pas aujourd'hui»*. Clément Babouillard revient sur la dernière campagne : *«nous avons eu la chance de faire une moisson correcte sur notre secteur à terres superficielles. Nous avons été un peu sauvés cette année, mais qu'en sera-t-il l'an prochain si les prix ne changent pas ?»* Les JA ont profité de cette sortie pour inviter les différents représentants de l'État à leur assemblée générale qui s'est déroulée hier, jeudi 11 février à Pouilly-en-Auxois.

Aurélien Genest

Des manifestations dans toute la France se multiplient. La FNSEA et Jeunes Agriculteurs indiquent *«prendre à témoin dans leurs actions deux types d'acteurs : les parlementaires et les représentants des acheteurs qu'ils soient de la grande distribution ou des transformateurs»*.



Action syndicale

La «Nuit de la détresse»

Une centaine d'agriculteurs sont venus manifester mardi soir devant la préfecture de Dijon.







▲ Fabrice Faivre a exprimé le désarroi du terrain.

◀ Une centaine de panneaux ont été déposés devant la préfecture.

Fabrice Faivre et Samuel Bulot ont exposé leurs revendications devant la préfète. ▼

La FDSEA et les JA de Côte d'Or ont rejoint cette semaine le mouvement du réseau FNSEA-JA. Cette *«Nuit de la détresse»*, comme celle-ci était intitulée, a été la première étape pour *«faire monter la pression face à l'urgence de la situation, dont l'Etat est pour partie responsable»*. Mardi à 22 heures, une centaine d'agriculteurs du département ont déposé de nombreux panneaux de communes devant la préfecture. *«C'était symbolique, il s'agissait à chaque fois de panneaux barrés, indiquant la sortie des communes. L'agriculture est souvent le seule activité économique sur nos territoires. Si rien n'est fait pour nous aujourd'hui, il n'y aura plus rien dans pas longtemps. Au-delà de notre propre activité économique, c'est la ruralité, nos communes et nos territoires qui sont en danger »* indique Samuel Bulot, secrétaire général de la FDSEA.

Arrivée de la préfète

Fabrice Faivre s'est entretenu sur place avec la préfète de Côte d'Or et de région, Christiane Barret. Le président de la FDSEA s'est montré particulièrement remonté en relayant le *«désarroi»* de tous les producteurs : *«Sachez, Madame la préfète, que la plupart de nos agriculteurs se lèvent aujourd'hui le matin pour perdre de l'argent. Le litre de lait, à 28 centimes d'euros, est moins cher qu'une cigarette à 35 centimes. Les charges franco-françaises nous font perdre beaucoup de compétitivité. Les cours de la viande bovine sont à moins de 3,5€/kg. Il y a trois ans, elle se vendait plus de 4€/kg : cela ne posait aucun problème ni au consommateur, ni à la distribution ni au transformateur et le producteur arrivait à vivre. Qui s'en met plein les poches aujourd'hui ? Nous sommes escroqués. Nous demandons au gouvernement qu'il s'occupe enfin de ce dossier. La grande distribution demande 8 centimes de baisse aujourd'hui, c'est tout simplement inadmissible ! La détresse est profonde»*. Concernant les céréales, Fabrice Faivre a une nouvelle fois regretté les écarts de soutiens entre régions et la non reconnaissance des terres à faibles potentiels : *«les cours s'effondrent. Nous ne pouvons plus suivre avec nos aides Pac qui sont les plus faibles de France alors que nous avons des terres à très faibles potentiels»*.

La tempête après le calme ?

Fabrice Faivre redoute des mouvements *«incontrôlables»* ces prochaines semaines : *«notre action se veut calme aujourd'hui, mais je redoute que ça ne soit plus le cas prochainement si rien n'est fait. Ce n'est pourtant pas ce que l'on attend. Les deux tiers de nos exploitations vont être en déficit cette année. Pour certaines, cela fait plusieurs années que ça dure. Il faut nous écouter, ce n'est plus possible. Nous voulons un plan pour l'agriculture, digne de ce nom. Il faudrait enfin savoir ce que l'on veut dans ce pays. Une agriculture à taille humaine a un prix. On nous avait promis une pause environnementale, notre Ministre n'a rien trouvé de mieux à faire que de sortir Écophyto 2, ça suffit vraiment. Dans d'autres pays européens, l'agriculture est industrielle, ce n'est pas le cas chez nous. Ici, nous avons des charges environnementales, on nous met des boulets aux pieds. Il faut revoir le modèle français ou bien préparer le plan social de l'agriculture ! Hollande doit faire un sommet européen sur l'agriculture et renouer dialogue avec Merkel. Nous ne voulons pas être la variable d'ajustement des bateaux que nous n'avons pas vendus à la Russie, ce problème fait suite à une décision politique»*.

«Des promesses, rien que des promesses»

Samuel Bulot a rappelé les promesses non tenues des derniers mois : *«Nous attendions des résultats. Nous en sommes restés au stade des promesses. On nous avait promis des augmentations de prix, celles-ci ne sont jamais arrivées dans les fermes. On nous avait promis un plan d'urgence, aujourd'hui, celui-ci traîne à se mettre en place et montre ses limites. On nous avait promis une PAC équilibrée, la Côte d'Or est un des grands perdants de la réforme. On nous avait promis de favoriser le «Made in France» et aujourd'hui encore nos enfants mangent de la viande d'import à la cantine. On nous avait promis d'arrêter de créer de nouvelles normes mais les ministres réinventent une nouvelle chaque jour. A chaque promesse non tenue, ce sont nos exploitations qui en payent le prix fort. Si rien ne change rapidement, combien seront nous encore demain à pouvoir exercer notre métier et faire vivre nos campagnes ?»*

Le secrétaire général a poursuivi son propos en évoquant la nouvelle problématique du calcul des SNA, les Surfaces non agricoles, dans les télédéclarations Pac, tout comme les retards importants dans le paiement des aides. Samuel Bulot a demandé des avancées rapides et concrètes. Fabrice Faivre a repris une dernière fois la parole pour fustiger de nouveau la Pac, considérée comme une véritable *«usine à gaz»* : *«tant que les paiements des aides Pac ne seront pas effectués, il ne sera pas question de recevoir le moindre contrôleur sur nos fermes»*.

Rendez-vous dans une exploitation

En réponse à ces interrogations, Christiane Barret a indiqué qu'elle allait transmettre ces différentes revendications au plus haut rang comme cela lui a été demandé. La préfète, arrivée il y a peu dans le département, se rendra prochainement sur une exploitation de Côte d'Or sur l'invitation de la profession : *«Des réunions de travail sont d'ores et déjà prévues. En attendant, le plan d'allégement des charges peut contribuer au soutien d'un certain nombre d'exploitations. Le Ministre a mis une rallonge au dispositif, nous aiderons de nouveau les agriculteurs dans ce département une fois que les modalités d'attribution seront définies. Concernant la Pac, les services de la DDT font le maximum pour les paiements»*.

AURÉLIEN GENEST

Chaude ambiance ce matin avec les Parlementaires

Après la *«Nuit de la détresse»* de ce mardi, la seconde cible de la FDSEA et des JA sera les parlementaires, convoqués ce vendredi matin sur une exploitation d'Hauteville-lès-Dijon. *«Ce sera leur dernière chance de répondre à nos revendications et de les défendre haut et fort»* communiquent les syndicats. *«Ils vont nous entendre»* assurait mardi soir Fabrice Faivre, *«les politiques sont en dessous de tout, ils font de la politique politicienne. L'agriculture devrait pourtant faire consensus auprès de tous les Politiques. La Région a décidé de relancer l'engraissement, mais pas celui des bovins, celui des élus avec leurs augmentations de salaires ! Il fallait rester sur le même niveau. Ils vont coûter 3 millions d'euros sur les six annéess de leurs mandats. Avec une telle somme, on pourrait faire bien des choses... Les Politiques se foutent de notre gueule. Au niveau de l'Assemblée nationale, je n'ai pas entendu le moindre Parlementaire de Côte d'Or s'exprimer sur l'agriculture. De qui se moque-t-on ?»*

► Agenda

23/02 Assemblée générale du GDS

Le Groupement de défense sanitaire de Côte d'Or se réunira en assemblée générale mardi 23 février à 9h30 à la salle polyvalente de Sombernon. Au programme: ouverture de l'assemblée, présentation des comptes, rapport moral, état sanitaire du cheptel bovin par le directeur de la DDPP de Côte d'Or, rapport d'orientation et résolutions, intervention de Patrick Dehaumont, directeur général de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAl), questions diverses. Un déjeuner sera servi à l'issue de l'assemblée.

14/03 au 18/03 Journées commerciales charolaises

La Fédération Charolaise de Côte d'Or organise ses journées commerciales dans les élevages du 14 au 18 mars. Nombreux reproducteurs Charolais nés fin 2014 et 2015 inscrits au HBC, garanties sanitaires, de race pure et de performances. Liste des élevages participants rubrique Petites Annonces. Renseignements : 03.80.90.68.80 HB ou 06.24.24.69.93 HR. Site Internet: www.cote-dor.chambagri.fr

Les entretiens professionnels: une obligation à remplir avant le 7 mars

Employeur, vous avez l'obligation d'organiser des entretiens professionnels avec vos salariés embauchés avant le 5 mars. Issu de la loi du 5 mars 2014, l'entretien professionnel, tous les deux ans, est le nouveau rendez-vous obligatoire entre le salarié et l'employeur. En effet, en tant qu'employeur vous avez désormais l'obligation de convoquer votre salarié afin de faire un point avec lui pour envisager ses perspectives d'évolution professionnelle (changement de poste, promotion, besoin de formation …). Au bout de 6 ans, un bilan récapitulatif de son parcours professionnel doit être établi. Afin de vous accompagner dans cette démarche, la FDSEA 21 a mis en place une formation d'une demi-journée pour vous donner les clés pour prendre en main cet entretien. Cette formation permettra d'aborder la théorie, de la mettre en pratique et de répondre à vos questions. Deux dates sont prévues : vendredi 19 février de 9 heures à 12h30 à Breteniere et lundi 22 février de 9 heures à 12h30 à Grandchamp. Coût de la formation : 50€ HT la demi-journée. Inscription avant mardi 16 février par mail : sje@fdsea21.fr ou par téléphone au 03 80 68 67 68. Formations animées par Emmanuelle Baumont, juriste en droit social et Céline fluckiger, animatrice emploi et groupements d'employeurs.

Incendies criminels

La solidarité, elle, n'a pas brûlé

Les Jeunes agriculteurs d'Aignay/Baigneux ont aidé l'un des leurs, la semaine dernière, après la perte intégrale de son stock de paille.



Max Seguin (quatrième en partant de la gauche) a reçu le soutien de plusieurs JA.

Il était sous la douche quand il a appris la nouvelle. *«J'avais terminé ma journée, je venais de manger. Un voisin rentrait de Dijon et a donné l'alerte. J'ai aussitôt enfilé mes bottes mais il n'y avait bien sûr rien à faire»* se rappelle Max Seguin, jeune agriculteur de 28 ans habitant à Poiseul-la-Ville. Son bâtiment est parti en fumée vendredi 15 janvier, malgré l'arrivée rapide des pompiers. *«Les flammes ne mettent généralement même pas une minute pour aller au bout du bâtiment, c'est un peu comme de la poudre, c'est impressionnant»* commente Didier Robin, un autre exploitant du secteur, lui-même touché à trois reprises par des incendies criminels depuis 2011. Max Seguin l'a vite compris : cette soirée de la mi-janvier, *«son tour était arrivé»* : *«un malade agit dans le secteur et prend un malin plaisir à détruire des stocks de paille et du matériel agricole par la même occasion»* confie le jeune Côte d'orien, forcément dépité et rappelant que son exploitation avait déjà été touchée par un feu criminel il y a une vingtaine d'années avant que l'incendiaire soit arrêté.

1200 bottes détruites

Cette soirée du 15 janvier fut particulièrement agitée autour de Poiseul puisque deux autres feux ont été allumés volontairement dans les minutes qui suivirent, dans deux autres exploitations voisines. *«On voyait très bien les trois feux... De toute façon, nous sommes tous près les uns des autres, celui qui fait ça est forcément du coin»* poursuit Max Seguin, qui aura perdu son bâtiment et ses 1200 bottes de paille, soit l'intégralité de son stock annuel. Un coup dur pour cet éleveur de 170 vaches laitières et allaitantes qui a également laissé du matériel dans cette histoire, dont un semoir. Quelques vaches, restées au pré et paniquées, ont explosé les clôtures et se sont dispersées dans la nature.

Si l'assurance des bâtiments permet *«à peu près de s'y retrouver»* économiquement, il est *«très difficile»* d'en faire autant pour le matériel, notamment par rapport à l'aspect vétusté. *«Dans tous les cas, c'est du travail qui part en l'air et de nombreux soucis administratifs… Concernant l'indemnisation du fourrage, la variation des cours ne permet pas toujours de retomber sur ses pattes»* commente Max Seguin, voyant un *«défilé de personnes»* dans sa cours de ferme depuis le sinistre avec des gendarmes, des assureurs, des constructeurs de bâtiments ou encore des experts. L'éleveur, père de trois enfant, se serait bien passé d'un tel événement en cette période de crise : *«l'agriculture va mal, tout le monde le sait et on le vit tous au quotidien. Avec ce que ce sinistre engendre, il est d'autant plus compliqué de travailler et de tout faire»*.

Aide au transport

L'équipe des Jeunes agriculteurs d'Aignay/Baigneux, dont Max Seguin fait partie, a souhaité donner *«un coup de main»* la semaine dernière au sinistré. *«Nous sommes un groupe de 25 JA particulièrement soudés et il nous semblait logique de l'aider»* note Clément Babouillard.
Cet administrateur au réseau départemental a mis à disposition son tracteur comme plusieurs autres JA : *«Max venait d'acheter de la paille à 20 kilomètres, nous avons fait un convoi pour lui ramener 150 bottes d'un coup, dans le but de lui économiser du temps. Il est difficile pour lui de tout faire en ce moment»*. Max Seguin, très touché de l'aide reçue, a remercié chaleureusement ses collègues et toutes les personnes de son village et des alentours : *«ce soutien m'est très utile, certains m'ont vendu de la paille, d'autres m'en ont donnée. Je la stocke chez mon voisin qui, d'ailleurs, aurait très bien pu y passer lui aussi si le vent avait été de l'autre sens le jour de l'incendie. Le feu aurait pu se propager chez lui. J'ai besoin de paille toute l'année et cette aide est la bienvenue. Un grand merci à tous, y compris à ceux qui m'ont envoyé un message de soutien»*.

Guillaume Moyot, le président du canton JA d'Aignay/Baigneux, tenait un discours au diapason : *«Nous sommes solidaires et nous resterons quoiqu'il arrive. C'est aussi ça, l'agriculture !»*. Son équipe JA demande, une nouvelle fois et à l'unanimité, un renforcement des moyens autour de l'enquête : *«Il faut vraiment faire le maximum pour trouver la personne qui fait ça. En ce moment, il faut reconnaître que l'on ne dort pas très bien. Les rondes de la gendarmerie doivent poursuivre et s'intensifier. Nos impôts sont faits pour ça aussi ! Entre nous, nous faisons ce que nous pouvons, on s'appelle entre agriculteurs, nous nous communiquons certaines choses suspectes. Alerte agri, le dispositif de communication mis en place par la Chambre d'agriculture pour alerter les agriculteurs des incendies très rapidement après l'acte est très utile»*. Un autre JA termine : *«Ce genre d'évènement n'est pas quantifiable sur l'aspect psychologique. Quand il y a un incendie, on se dit que le prochain, c'est pour nous. On devient forcément anxieux et on se met à soupçonner tout le monde… Il faut que cela cesse, vraiment»*.

Aurélien Genest



Cent cinquante bottes de paille ont été transportées et stockées dans une exploitation voisine.



Crédit photo SDIS 21

Le bâtiment de Max Seguin, parti en fumée en l'espace de quelques minutes, le 15 janvier.

Résultats économiques

La Côte d'Or fait de nouveau grise mine

CERFrance BFC présentait le 26 janvier les résultats économiques de l'année écoulée. En voici la synthèse.

Bovin lait, plaine dijonnaise : le déficit se creuse avec une diminution du produit total de 8 %. La diminution des charges est de 3%. Le résultat courant est à nouveau en baisse et négatif à -5 €/ha de SAU. Le déficit de trésorerie est conséquent une fois encore. Après trois années successives de déficit de trésorerie marqué, la situation devient critique pour ses systèmes.

Bovin lait, plateau et Ouest Côte d'Or : le produit total se replie pour la troisième année consécutive. La baisse est de 4%. Les charges continuent de décroître par la baisse du coût des engrais, des carburants et des cotisations sociales.
À -3€/ha, le résultat courant continue de s'éroder et devient négatif. Dans ces conditions, l'EBE n'est pas en mesure de dégager un revenu disponible capable de faire face aux prélèvements privés. La marge de sécurité est négative pour la deuxième année consécutive.

Bovins viande, plateau et Ouest Côte d'Or : Le marasme se prolonge, le produit continue de se dégrader de 1% par des prix en baisse et par la diminution des aides. Le recul des charges est le bienvenu. A 64€/ha de SAU, le résultat courant stagne à un faible niveau. Les trésoreries, dégradées, ne vont pas s'améliorer. Le déficit fourrager a des conséquences diverses selon les situations.

Polyculture viande plateau et Ouest Côte d'Or : hausse du produit total de 5% malgré la baisse du prix des animaux et des grains et la diminution des aides. Les charges sont à nouveau en repli par le coût moindre des engrais, des carburants et des cotisations sociales.
Le résultat courant redevient positif à 75€/ha. Cependant, après deux années de déficit marqué, la marge de sécurité reste légèrement négative. En fonction des dates de sortie des animaux et des conséquences de la FCO sur le prix des bovins, les situations économiques risquent d'être très contrastées entre les exploitations.

Bovins viande, plaine dijonnaise : stagnation du produit à un faible niveau. La baisse des charges, de 3%, est certes bienvenue mais elle a peu d'impact sur le résultat courant qui reste bas à moins de 20€/ha. Les trésoreries très dégradées depuis deux ans ne vont pas s'améliorer. Depuis trois ans, l'atelier grandes cultures, en situation difficile, ne vient plus soutenir l'élevage en manque cruel de rentabilité.



Cette réunion d'information s'adressait aux cadres et collaborateurs des entreprises et organisations partenaires de l'agriculture.

Grandes cultures, plateau et Ouest Côte d'Or : le produit reprend des couleurs avec une hausse de 15 % avec des rendements qui battent des records, malgré des prix en baisse et la diminution des aides. La baisse des charges est de 5 % et vient conforter la hausse du résultat courant à 90 €/ha qui progresse de façon sensible. La marge de sécurité est très légèrement positive, l'hémorragie des trésoreries est endiguée. Cette embellie est salutaire pour éviter de creuser le déficit de trésorerie qui devenait conséquent.

Grandes cultures, plaine dijonnaise : les résultats restent faibles, le produit total ne progresse pas. Le résultat courant, à 50 €/ha, redevient positif et n'augmente que par la baisse des charges.
La marge de sécurité reste négative et ne permettra pas de reconstituer la trésorerie très dégradée par deux années de faibles résultats. L'optimisation des charges reste plus que jamais de mise pour retrouver de la rentabilité.

Lait Se poser les bonnes questions

La dernière réunion des membres du bureau de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or s'est intéressée aux résultats Galacsy. Les prévisions de la campagne 2015-2016 laissent apparaître de grandes difficultés. La chute du prix du lait cumulée aux charges conduit à un très faible niveau de revenu de marge brute. A 187€/1000 litres, celle-ci n'a jamais été aussi basse d'après Franck Lavedrine, technicien à Côte d'Or Conseil Élevage. *«Les résultats se dégradent et les perspectives ne sont pas bonnes en termes de prix, nous allons passer en-dessous du seuil des 300 euros les 1000 litres, c'est très inquiétant. Dans ce contexte, il est très difficile de joindre les deux bouts»* signale pour sa part Nicolas Michaud, responsable professionnel à la Chambre d'agriculture. Le manque de lisibilité sur le marché, l'impact de la mauvaise santé chinoise et la concurrence directe avec des pays comme l'Allemagne inquiètent fortement le producteur : *«il faut s'interroger sur la manière dont nous pouvons réorganiser nos exploitations pour devenir compétitifs. Je pense que cela passe par davantage de volume, dans le but de mieux diluer les charges d'exploitation. Cela ne veut pas forcément dire que nous devons augmenter le cheptel. Dix vaches supplémentaires n'amèneront aucune amélioration si le rendement en lait n'évolue pas. Il faut avant tout optimiser le poste alimentation»*.
Sans occulter l'impact du prix du lait, la présentation de Franck Lavedrine a mis en évidence de très gros écarts de maîtrise technique entre les exploitations du département. Un premier groupe d'une soixantaine d'éleveurs ayant des coûts élevés vend en moyenne 7 124 litres de lait par vache avec 239 grammes de concentrés par kilogramme de lait. Ce même groupe a vu ses coûts de production augmenter de 67€/1000 litres ces six dernières années, la hausse de leurs charges de mécanisation augmentant de 26€/1000 litres durant la même période. A l'inverse, un second groupe de même taille mais caractérisé par des coûts maîtrisés, produit 7 876 litres de lait par vache (+752 par rapport au premier groupe) pour seulement 206 grammes de concentrés par kilogramme de lait (-33). Depuis 2009, leurs coûts de production ont augmenté de 15€/1000 litres (soit 9€ /1000 l de moins que le premier groupe), les charges de mécanisation n'ayant quasiment pas bougé (+2€/1000 litres, soit 24€/1000 litres de différence avec le premier groupe). La maîtrise des charges s'avère, encore une fois, plus qu'essentielle.

AURÉLIEN GENEST

Céréales Compliqué, au moins jusqu'à fin juin

Présent à cette réunion, Pascal Demay, le directeur Terrain de Dijon Céréales, a évoqué les niveaux records des stocks de céréales et leurs conséquences sur les marchés : *«C'est tout simplement du jamais vu au niveau mondial, tous les continents ont globalement bien produit avec une troisième année consécutive sans le moindre accident climatique majeur. Pour le blé, les stocks s'élèvent à 232 millions de tonnes. La Russie, l'Ukraine et le Kazakhstan, les Pays de la Mer Noire, ont très bien produit et pour rappel, ce sont eux qui influent sur le prix des céréales de nos régions. A l'échelle européenne, c'est la même tendance. Les stocks français sont importants eux aussi, nous nous dirigeons vers un total de 6 millions de tonnes au 30 juin, c'est plus du double de ce que nous avons habituellement. Il n'y a pas que le blé qui inquiète et là, je pense à l'orge qui représente un tiers de la collecte en Côte d'Or. Le marché de la brasserie a plongé, celui de la mouture en a fait de même depuis le retrait de la Chine»*.
Pascal Demay s'inquiète des mois à venir : *«la majorité des contrats s'étalent de janvier à juin, je crains qu'il y ait beaucoup de retard en termes d'exécution. Nos acheteurs risquent de ne pas respecter les timings prévus. Nous avons 50% de retard aujourd'hui, je ne vois pas comment nous pourrions les rattraper. Tous les organismes stockeurs sont confrontés à des stocks physiques importants. Cela est d'autant plus préoccupant que la moisson risque d'être précoce : cela pourrait alourdir les stocks et impacter le début de la prochaine campagne. Il y aura des conséquences sur la logistique et fatalement sur les marchés, au moins sur le début de la prochaine campagne.»*

PROPOS RECUEILLIS PAR AURÉLIEN GENEST

▸ Formations

Formation certiphyto - décideur en exploitation viticole -
Public SALARIES
15 et 18 février à Beaune
Corinne Delage, CA21 – 03 80 90 68 74 – corinne.delage@cote-dor.chambagri.fr

Maîtriser la conduite alimentaire au cours du tarissement
18 février à Chatillon-sur-Seine - Partenariat avec ECEL 21
Aurore Gérard, CA21 – 03 80 90 68 72 – aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Gérer les pathologies respiratoires en élevage
22 février 2016 à St-Seine-L'abbaye - Partenariat avec le GDS21
Aurore Gérard, CA21 – 03 80 90 68 72 – aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Colza : des insectes aux insecticides
25 février à Saint Seine l'Abbaye
Mathilde Matrat, CA21 – 03 80 91 06 76 – mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

Sauveteur Secouriste au Travail – Initiation
(2 jours) et Recyclage (1 jour)
Plusieurs sessions tout au long de l'année
Aline Parize, CA21 – 03 80 68 66 28 – aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Etre autonome pour vérifier ses engins de levage
3/03 à Beaune, 21/03 à Créancey ou 31/03 à Venarey les Laumes
Aline Parize, CA21 – 03 80 68 66 28 – aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Environnement : les enjeux agricoles
3 mars à Bretenière
Valérie Coquard, CA21 – 03 80 68 66 42 – valerie.descours@cote-dor.chambagri.fr

ventes aux enchères des stations
+ 100 reproducteurs charolais

Créancey
vendredi 12 février 2016, 14h
à Créancey
visites sur rendez-vous
03 80 90 68 81
www.stationevaluation21.com

Jalogny
vendredi 19 février 2016, 13h
Exceptionnellement à Charolles
journée portes ouvertes samedi 13 février
03 85 29 56 74
www.stationevaluation71.com

Entrée libre à partir de 10 h. Restauration sur place. Achats à distance. Photos et vidéos sur internet facebook

Forum des métiers au lycée de Challuy

A la rencontre de 11 professions liées au parcours des étudiants

Les enseignants et les élèves de 1ère année de BTS ACSE et PA de Challuy ont invité, mardi 3 février, 11 professionnels, en lien avec leur cursus agricole, à venir parler de leurs propres expériences professionnelles et de leurs métiers. L'objectif visé est d'aider les jeunes à s'orienter au-delà de leur formation à Challuy.



Parmi les professionnels invités à venir témoigner devant les étudiants, c'est Bertrand Larue, un jeune agriculteur ancien du lycée qui a témoigné de son expérience professionnelle.

Par petits groupes et à tour de rôle tout l'après-midi, les étudiants de BTS ACSE et PA (1ère année) de Challuy ont donc pu rencontrer, durant une demie heure, 11 représentants des métiers d'agriculteur (Bertrand Larue), de vétérinaire, d'assistant vétérinaire (Justine Gaillardon), de conseiller en production animale de la Chambre (Amélie Brisson), de contrôleur laitier (Christian Etienne), de contrôleur de performances, de gérant d'entreprise de travaux agricoles (M. Lallemand), de technicien de production agricole (Justine Robert), de technico-commercial en machinisme (Arnaud Tran) et en aliments (Laura Poupon), d'inséminateur (Bruno Becamel) et de technicien de GDS (Rodolphe Morizot).

Parmi tous ces intervenants, la place a été faite à deux anciens du lycée qui sont donc venus témoigner à la fois de leurs propres parcours de formation et de leur cursus professionnel mais aussi de leur expérience une fois rentrés dans la vie active. Selon Stéphanie Moulin, l'enseignante en agronomie-phytotechnie-gestion, *«ce sont les étudiants qui ont choisi les intervenants qu'ils ont invités, dans le but de découvrir leurs métiers et de faciliter leur orientation, une fois leurs diplômes du BTS en poche»*.

Dans le cadre de leurs études

Au total, ce sont 19 jeunes en ACSE et 25 en PA qui, depuis janvier, préparent cet événement au sein du lycée, action qui rentre pleinement dans le cadre de leur formation. *«Ils ne seront toutefois pas évalués sur l'organisation, précise l'enseignante, mais cela rentre dans le cadre du module intitulé «accompagnement personnel», destiné à mieux accompagner les élèves dans leurs parcours et la construction de leur projet professionnel»*. Durant deux heures, des petits groupes de 4 à 6 étudiants ont donc tourné de salles de cours en salles de cours, toutes les trente minutes, afin de venir rencontrer, chacun, 4 des 11 professionnels qu'ils avaient invités. Une première sélection, par affinités professionnelles, rend le circuit assez fluide, puisque tous les étudiants ne voient pas tous les intervenants...

Les organisateurs, qui sont aussi les bénéficiaires, donc, se gèrent *«en toute autonomie»*, de sorte qu'un *«dialogue constructif puisse s'engager avec chacun des professionnels rencontrés»*. Ainsi, selon Stéphanie Moulin, *«les jeunes n'ont pas peur de poser de question bête dont on risquerait de lui parler tout les restant de sa vie»*. Tout est fait pour que l'échange enrichisse la connaissance des métiers de ces jeunes qui, après tout, sont là pour apprendre. Et de tordre le cou à certains clichés : *«ils ont souvent une image partielle des métiers, les vétérinaires et les inséminateurs sont souvent idéalisés. Cela leur permet une vision plus réaliste»*. Avant de faire leurs choix d'orientation.

E.C.

Formation

Les gestes qui sauvent

A l'appel de la FDSEA58, une formation aux gestes de premiers secours a été dispensée par deux formateurs de la Croix rouge française, jeudi 4 février, dans les locaux de la Chambre d'agriculture à Nevers. Devant le succès de la journée, une deuxième date est programmée le 16 mars prochain.


Sous le regard des deux formateurs de la Croix rouge, les stagiaires sont plongés toute la journée dans des mises en situations pratiques, afin de rendre l'apprentissage plus réaliste et plus efficace aux gestes qui sauvent...

Les dix agriculteurs qui avaient choisi de se former au PSC1 (Prévention et secours civique - niveau 1), le 4 février dernier, ont tous eu leur diplôme à la fin de la journée. Tous sont devenus secouristes et sont prêts à pratiquer les gestes qui sauvent, s'ils étaient un jour confrontés à un accident ou à toutes sortes de situations mettant une ou plusieurs victimes en état d'urgence vitale... Réagir face à l'étouffement d'un adulte ou d'un nourrisson, mettre en position latérale de sécurité (PLS) en cas d'inconscience ou pratiquer un massage et défibriler en cas d'arrêt cardiaque, alerter les secours, protéger la victime et savoir contenir une hémorragie : la somme des informations qu'ils ont acquises durant huit heures est relativement consistante, afin qu'ils puissent intervenir de la meilleure des façons, le cas échéant. Michel Bert et Michel Burda, les deux formateurs de la Croix rouge de Nevers, auront su, tout du long, les encourager et leur transmettre, par une succession de cas fictifs en situation, les réflexes élémentaires qui peuvent sauver une vie, à la ferme, sur la route, à domicile et partout où un problème de santé et de sécurité se pose.

Une deuxième formation le 16 mars

En milieu d'après-midi, après les apprentissages théoriques et pratiques, ce sont les stagiaires eux-mêmes qui ont été évalués sur leurs aptitudes à restituer ce qu'ils avaient appris. Les mannequins, les formateurs un temps comédiens, les accessoires et le matériel nécessaire à chaque situation de danger vital : tout était fait pour que la formation soit la plus réaliste possible, et trompe à l'avenir tout stress ou toute panique. Les dix participants étaient ravis de recevoir leur livret récapitulatif, édité par la Croix rouge, ainsi que l'attestation qui les consacreront bientôt officiellement secouristes. Devant le succès de cette journée de formation dédiée aux agriculteurs, la FDSEA 58 a d'ailleurs décidé de reprendre date. Un deuxième stage d'une journée est programmé le 16 mars prochain, de 9h à 17h30, à la Chambre d'agriculture. Le nombre de participants est plafonné à dix et il est donc conseillé de s'inscrire le plus rapidement possible auprès de Maëla Guegan
au 03 86 93 40 92 ou par mail à fdsea58@wanadoo.fr.
Coût : 40 euros par personne.

E.C.

Trophée national des lycées agricoles

"Charolife": l'assiette, du pré à Paris...

Pour la première fois depuis au moins 6 ou 7 ans, des étudiants du lycée agricole de Challuy iront défendre les couleurs nivernaises, avec une vache suitée, lors du Trophée national des lycées qui se tiendra en fin de Salon de l'agriculture à Paris. Cette initiative, baptisée «*Charolife*», s'inscrit dans le cadre de leurs études.



L'affiche du projet des étudiants de Challuy fait un clin d'œil à une célèbre émission de télé-réalité.

Les projets PIC (projets d'information et de communication) sont des modules, évalués et notés, qui rentrent dans le cadre des formations aux BTS des lycéens de Challuy. Cette année, sept d'entre eux ont décidé de l'accomplir en participant au Trophée national des lycées agricoles, qui a traditionnellement lieu la dernière semaine du Salon de l'agriculture. trois BTS ACSE et quatre BTS PA (2ème années) travaillent sur le sujet depuis le printemps 2015 et sont passés à la mise en œuvre depuis la rentrée scolaire de septembre. Le point d'orgue de leur action sera de concourir avec une vache suitée de l'exploitation du lycée, sur le ring de la Porte de Versailles, du 2 au 6 mars, parmi leurs semblables issus de inquante établissements d'enseignement agricole de toute la France. La compétition s'articule autour de cinq critères d'évaluation, dont le plus important sera, avant l'épreuve de manipulation des bovins, la présentation de l'animal. Les jeunes, âgés de 18 à 20 ans, disposeront alors de cinq minutes pour annoncer les principaux points forts de leurs animaux, en français et en anglais, et pour renseigner sur leur lycée, ses formations, son environnement géographique et professionnel... «*Nous voulons nous démarquer de nos concurrents et nous allons évoquer les nouvelles techniques, l'orientation vers le génotypage de la vache présentée, car c'est intéressant pour l'avenir de la profession*» indique Benoît Blond, l'un des piliers du projet, étudiant à Challuy et originaire de La Celle-sur-Nièvre. L'évaluation se fera aussi sur d'autres critères. «*La première épreuve consistait à créer un blog, que nous avons rempli chaque semaine jusqu'au 22 janvier, avec des informations hebdomadaires sur les actualités du lycée, du projet, des photos de la vache et une vidéo*» complète Valentin Compot, son camarade étudiant, fils de l'éleveur Eric Compot de Beaumont-Sardolles.

«L'assiette est dans le pré» !

La deuxième épreuve, qui dénote aussi le souci des organisateurs de préparer de futurs jeunes professionnels à bien savoir communiquer, consistait en la création d'une affiche de leur projet. Comme le thème du trophée, cette année, est «*une agriculture et une alimentation citoyennes*», les jeunes de Challuy ont eu l'idée de faire poser deux d'entre eux, avec la vache, dans un pré du lycée, avec ce slogan clin d'œil à la célèbre émission de M6 : «*l'assiette est dans le pré*» ! On y voit donc un jeune éleveur responsable, fourche à la main, expliquer son métier à une jeune femme dont on devine les origines citadines. Une mise en scène que n'auraient sans doute pas renié les créatifs d'agences de publicité parisiennes. La campagne de communication se double d'ouverture de pages sur les réseaux sociaux et l'affiche expose les sponsors que les jeunes ont convaincu de les aider dans leur aventure. «*Notre budget est de 5800 euros, transports et hébergements sur place compris*» précisent les deux jeunes qui, avec leurs quatre autres camarades, seront enfin évalués sur leur comportement durant le salon : «*Nous tiendrons un stand qui présentera les formations du lycée et des produits locaux nivernais. Nous négocions avec des professionnels pour emporter des crottins de Chavignol, des vins, des fleurs, du miel, des rillettes de bœuf Charolix, et des produits transformés à base de porc ou de lait de jument*», tous fabriqués dans le département. Si les BTS sont en «*autonomie relative*», ils seront accompagnés à Paris par M. Guillaumin, leur professeur de zootechnie. La vache suitée sera acheminée par transport en commun avec d'autres animaux nivernais et berrichons. Si pour Benoît et Valentin, «*c'est intéressant comme démarche en terme de communication*» et que pour certains ce sera l'occasion d'une première participation au Salon, la tension monte à quelques jours de leur compétition finale : «*Comme cela fait six ou sept ans que Challuy n'a pas participé, il n'y a personne pour nous guider dans ce projet, alors que certains lycées agricoles participent tous les ans. Ce sera de toute façon une expérience enrichissante pour nous, sur le plan technique et professionnel*» ! D'autant que les six jeunes (le septième n'est pas autorisé à participer par le règlement du concours) ne se connaissaient pas bien avant et viennent de deux cursus différents.



Deux des piliers du projet PIC de Challuy lors du Trophée national des lycées agricoles : Benoît Blond et Valentin Compot.

Emmanuel Coulombeix

▸ Formations

Formation "utilisation des outils informatiques"

La FDSEA organise une formation sur l'utilisation des outils informatiques (à destination des débutants) les 18 et 25 février de 9h00 à 12h30, à la Chambre d'agriculture de Nevers. Contact : Maëla GUEGAN au 03 86 93 40 96 ou par mail à fdsea58@wanadoo.fr.

Février 2016 «Sécuriser ses prix de vente en grandes cultures» à Cosne ou Nevers

La Chambre d'agriculture de la Nièvre prévoit d'organiser une formation «*Sécuriser ses prix de vente en grandes cultures*», en février 2016, à Cosne-sur-Loire ou à Nevers. La formation se déroulera sur trois jours et coûtera 150 euros (sous réserve du montant de prise en charge par VIVEA). L'objectif est de permettre aux agriculteurs et aux agricultrices d'utiliser de manière opérationnelle et régulière les marchés à terme européens (MAT), en céréales et oléagineux, en parfaite connaissance de cause (coûts, risques résiduels engendrés)... Attention ! Les inscriptions doivent être déposées au plus tard le 14 décembre 2015 auprès de Bénédicte Bracq, conseillère de la Chambre à Cosne-sur-Loire, au 03 86 93 04 01 ou par mail à benedicte.bracq@nievre.chambagri.fr.

Février 2016 *"Connaître les marchés à terme et contrats de vente en grandes cultures"* à Cosne ou Nevers

La Chambre d'agriculture de la Nièvre prévoit d'organiser une formation «*Connaître les marchés à terme et contrats de vente en grandes cultures*», en février, sur deux jours, à Cosne-sur-Loire ou à Nevers. La formation coûtera 100 euros (sous réserve du montant de prise en charge par Vivea). L'objectif est de mieux connaître les différents marchés, savoir calculer ses seuils de commercialisation, cerner les différentes propositions commerciales pour sécuriser ses prix (approche des marchés à terme et des contrats de vente existants). Attention ! Les inscriptions doivent être déposées au plus tard le 14 décembre 2015 auprès de Bénédicte Bracq, conseillère de la Chambre à Cosne-sur-Loire, au 03 86 93 04 01 ou par mail à benedicte.bracq@nievre.chambagri.fr.

Syndical

Les SNA mettent le feu au terrain

Depuis le 1er février dernier, les agriculteurs Nivernais ont accès sur Telepac, à la restitution de leur SNA (Surfaces Non Agricoles). Un micmac imbuvable, déconcertant pas sa complexité et sa déconnexion avec les réels problèmes rencontrés par les agriculteurs. Pour une meilleure compréhension des aspects réglementaires, la FDSEA vous illustre ci-après quelques exemples de l'impact des SNA sur vos surfaces Pac.

Depuis l'ouverture de Telepac et des restitutions des SNA lundi 1er février, de nombreuses interrogations émergent, notamment sur la double-lecture nécessaire pour distinguer les SNA qui impacteront *«l'admissibilité»* des surfaces Pac d'une part, et *«l'éligibilité»* de l'élément aux SIE (Surfaces d'Intérêt Ecologique) d'autre part.

Rappel sur le verdissement de la Pac et les SIE

Pour rappel, depuis 2015, dans le cadre du verdissement, qui conditionne le versement de 30% de la valeur des DPB, chaque exploitation (hors exploitation bio ou exploitation avec plus de 75% des terres arables consacrées à la production d'herbe ou plus de 75% de la SAU en prairies permanentes) se doit de consacrer, sur ou en bordure de ses terres arables, l'équivalent de 5% de sa SAU aux SIE. Ainsi des éléments tels que les haies, arbres, mares ou autres bosquets (liste complète disponible auprès de la FDSEA) se doivent d'être maintenus sur le parcellaire de l'exploitation.

Ces éléments considérés comme étant des SNA (surfaces non agricoles), doivent tout de même figurer dans votre déclaration Pac pour pouvoir être comptabilisés lors de l'instruction de votre dossier.

Les surfaces non-agricoles (SNA)

L'analyse des surfaces SNA restituées par l'administration depuis le 1er février sur Telepac, doit systématiquement se faire avec une double lecture :
- la première visant à savoir si la SNA localisée risque d'impacter l'admissibilité, notamment aux DPB (en clair réduire la surface déclarée en 2015)
- la seconde visant à savoir, si l'élément identifié ne risque pas d'affecter le respect du taux de 5% de SIE exigé pour la campagne Pac 2015. **Pour ce deuxième point, retenez seulement que seules les parcelles de terres arables de votre exploitation sont concernées.**

Afin de vous accompagner dans la lecture de vos SNA, vous trouverez sur demande auprès de la FDSEA ou sur la page Facebook de la FDSEA, la grille permettant de distinguer clairement l'impact de la SNA sur vos surfaces (1ère colonne du tableau pour les SIE, troisième colonne pour l'admissibilité).
Ces quelques explications (voir encadré), devraient, nous l'espérons rassurer quelque peu les personnes pensant devoir imprimer et contester la totalité des SNA restituées. La FDSEA se tient à votre disposition pour toutes questions ou interprétations sur vos propres SNA.

L'ÉQUIPE FDSEA 58

SNA : Un sujet bouillant, à l'ordre du jour de la mobilisation du 20 février

Le conseil d'administration de la FDSEA réuni le 28 janvier l'a décidé. Le 20 février, les politiques Nivernais devront rendre des comptes sur l'inadéquation des mesures mises en œuvre pour soutenir les agriculteurs face aux difficultés du moment. Sur une exploitation du Centre-Nivernais dont le lieu reste à définir, les SNA seront bien évidemment de la partie. Car quand les agriculteurs souffrent, en sus d'un plan de soutien inadapté, l'Etat expédie tout ce qu'il a de plus médiocre : l'excès de technocratie et la déconnexion du terrain. Le 20 février, les paysans n'hésiteront pas à rappeler aux réalités, ceux qui semblent les oublier … ou les négliger.

Repères

Quelques exemples concrets

Cas n°1 : Un arbre isolé de 3 mètres de couronne est identifié dans une parcelle de prairies permanentes, pour une SNA de 0.01 ha.
Quel est l'impact sur l'admissibilité ? **Le tableau précise que les arbres isolés sont admissibles aux aides surfaciques de la Pac dans certaines limites (moins de 100 pieds par ha). Par conséquent, le dessin de cette SNA n'a aucun impact sur l'admissibilité. Il n'est pas nécessaire de la contester.**
Quel est l'impact sur les SIE ? **Aucun impact car la parcelle sur laquelle se trouve l'arbre est une parcelle de pré. Seules les éléments présents sur ou en bordure des terres arables sont pris en compte au titre des SIE.**

Cas n°2: Un arbre isolé de 3 mètres de couronne est identifié dans une parcelle de blé, pour une SNA de 0.01 ha.
Quel est l'impact sur l'admissibilité ? **Le tableau précise que les arbres isolés sont admissibles aux aides surfaciques de la Pac dans certaines limites (moins de 100 pieds par ha). Par conséquent, le dessin de cette SNA n'a aucun impact sur l'admissibilité. Il n'est pas nécessaire de la contester.**
Quel est l'impact sur les SIE ? **Le tableau précise que les arbres isolés sont pris en compte au titre des SIE si la couronne de l'arbre est supérieure ou égale à 4 mètres. L'arbre a une circonférence de 3 mètres. Il n'est en conséquence pas éligible aux SIE.**

Cas n°3 : Une haie de 5 mètres de large et de 53 mètres de long est identifiée le long d'une parcelle d'orge d'hiver pour une SNA totale de 0.03 ha. Sur cette surface, seuls 0.02 ha sont identifiés dans les contours de mon ilot ou de ma parcelle.
Quel est l'impact sur l'admissibilité ? **Le tableau précise que les haies sont admissibles aux aides surfaciques de la PAC si leur largeur est inférieure ou égale à 10 mètres. Ma haie fait 5 mètres de large, elle est par conséquent admissible aux aides. Il n'est pas nécessaire de la contester.**
Quel est l'impact sur les SIE ? **Le tableau précise que les haies sont prises en compte au titre des SIE si leur largeur est inférieure ou égale à 10 mètres. Ce qui est le cas ici puisque la haie ne fait que 5 mètres de large. Elle est localisée le long d'une parcelle de terre arable. Elle est par conséquent éligible aux SIE. Néanmoins, la surface de la haie intégrant ma parcelle n'est que de 0.02 ha. Ce n'est en conséquent que cette surface qui sera prise en compte au titre des SIE.**

Chronique emploi

Employeur : les bases

Ce lundi 8 février 2016, 5 agriculteurs sont venus participer à la formation *«Employeurs : les bases»* organisée et animée par le FDSEA 58.

Etre employeur demande beaucoup de connaissances et de compétences pour être en phase avec les obligations légales imposées par l'Etat. Beaucoup d'entre eux ne les respectent pas, souvent par méconnaissance et non pas par véritable intention de mal faire. Tout le monde ne peut pas s'improviser employeurs, certaines règles doivent être respectées pour éviter tout contentieux en cas de soucis. La formation animée par Villain Clément (partie Droit du travail), Leboucher Amandine et Save Marianne (partie Management et gestion de personnel) a permis aux 5 agriculteurs présents de repartir avec des connaissances approfondies et des documents leur permettant de se mettre en jour et en phases avec les nouvelles dispositions.

Etre au courant de l'actualité sociale

Savoir rédiger un contrat de travail, connaitre les droits et devoirs d'un salarié agricole, rédiger correctement les documents administratifs et comprendre un bulletin de paie afin de le mettre à jour correctement, sont les premiers points abordés lors de cette formation. La matinée s'est terminée par l'explication de l'actualité sociale et notamment la mutuelle obligatoire, les cas de dispense possible et le chèque santé. L'ensemble des participants a pu poser les questions à Clément Villain, juriste de la FDSEA.

L'administratif c'est bien, la gestion de personnel s'est mieux

L'après-midi était consacrée au management et à la gestion du personnel. Les agriculteurs/employeurs ont pu aborder le sujet du recrutement et de la réalisation d'une fiche de poste. Les deux animatrices les ont amenés à réfléchir sur *«comment gérer un conflit»* et quelle méthode utilisée selon leur personnalité. L'après-midi s'est terminée par l'approche du volet *«formation» et entretien annuel et professionnel obligatoire»*. A l'issu de cette formation, chacun est reparti avec des modèles de fiche de poste, d'entretiens annuels et professionnels mais également de la documentation sur les nouvelles aides mise en place depuis janvier 2016.

Une nouvelle session sera dispensée certainement avant l'été, n'hésitez pas à contacter la FDSEA 58 pour vous inscrire.

SERVICE EMPLOI FDSEA 58



Concours photo

Quand les apprentis valorisent le secteur agricole

Pour le compte de l'Anefa, la FDSEA 58 organise un grand concours photo, du 15 février au 15 mai, destiné aux apprentis inscrits sur les différents sites du CFA de la Nièvre. Objectif : changer le regard sur l'agriculture.

Amandine Lebourgeois et Marianne Save, de la FDSEA58 et du GED Agri rural Nièvre, sont formelles : le critère qui servira de juge de paix, ce sera l'O.R.I.G.I.N.A.L.I.T.E. Des images originales donc, toutes en lien le plus direct possible avec le thème choisi : *«capturer un instant d'agriculture»*.

Le concours photo démarre le 15 février et se prolongera jusqu'au 15 mai et concerne tous les apprentis en formation sur chacun des sites du CFA de la Nièvre (Cosne-sur-Loire, Challuy, Saint-Saulge et Château-Chinon). Charge aux jeunes de faire passer aux animatrices leurs plus belles images, décalées, insolites, romantiques ou humoristiques, sur le thème de l'agriculture, des verts prés du Morvan aux cours de fermes, des champs de cultures aux ceps de vigne... Tout est admis, y compris les photos prises avec un smartphone, du moment que la qualité de l'image est suffisante pour pouvoir être imprimée et diffusée plus tard.

De même, en cas d'apparition d'un agriculteur sur une image, son autorisation écrite doit être jointe à l'envoi. *«Le concours est basé sur le volontariat, sans obligation. Chaque apprenti peut envoyer de 1 à 3 photos maximum, mais exclusivement sous format numérique»* précisent les animatrices. Un jury, composé d'un(e) agriculteur (trice), d'une animatrice syndicale, d'un(e) enseignant(e) en agriculture et d'un journaliste agricole, se réunira fin mai pour départager les meilleurs clichés. Et les plus belles photos seront ensuite imprimées et diffusées lors du Forum de l'apprentissage, en juin, au Centrexpo de Nevers, où les prix seront décernés. Pour motiver les apprentis nivernais, les lots principaux annoncés sont une caméra GoPro et un bon d'achat offert par Axereal (pour utilisation dans un magasin Gamm Vert).



L'affiche et les tracts officiels du concours photo ont été diffusés auprès des apprentis de chaque site du CFA de la Nièvre.

Les images peuvent être envoyées par mail à l'adresse emploi.fdsea58@orange.fr en indiquant dans l'objet «Concours photo / nom de l'auteur / prénom / établissement de formation».

E.C.

▶ Agenda

13/02 Aide au monde rural à Saint-Jean aux Amognes

Les fondateurs de l'Association d'aide au monde rural (AMR 58) organisent une réunion d'accueil et de présentation de la structure, samedi 13 février, à 15h, à la salle des fêtes de Saint-Jean aux Amognes. La réunion, comme l'association, se veut ouverte à tous.

26/02 Foire aux taureaux reproducteurs de Luzy

La Foire aux taureaux reproducteurs de 2 ans, organisée par le Comité des foires conccours de Luzy (CFCL) aura lieu le 26 février prochain à la Grande Halle. Programme : 7h, arrivée des animaux ; 9h, début de la vente. Inscriptions au 06 22 05 82 29. Restauration sur place : 15 euros.



Sclérose en plaques

Paulo l'humoriste rapporte près de 5 000 euros pour la recherche médicale

Le 31 octobre dernier, les délégués de la MSA dans la Nièvre organisaient un spectacle de Paulo l'humoriste, à la Maison de la culture de Nevers, dont les bénéfices seraient reversés à une fondation qui favorise la recherche contre la sclérose en plaques. Mardi 2 février, boulevard Colbert, les organisateurs ont remis le chèque à l'Arsep.

C'est la deuxième année que le réseau de la MSA Bourgogne dans la Nièvre, sous l'autorité de sa présidente, Claire Bruandet, se mobilise en faveur de la recherche médicale. EN 2014, la première édition d'un spectacle de l'humoriste Paulo, à Cercy-la-Tour, avait permis de venir en aide aux malades de Parkinson. En 2015, la représentation du 31 octobre à Nevers du même artiste, a permis de financer la Fondation Arsep, spécialisée dans la recherche fondamentale contre la sclérose en plaques. L'intégralité des bénéfices lui est reversée, soit exactement 4897,95 euros. Un gros chèque a donc été remis, mardi dernier, sur le site de Nevers de la MSA Bourgogne, par Claire Bruandet, Dominique Bossong et Jean Boissière, le président et le directeur de l'organisme social, au délégué régional de la fondation, Jean-Yves Goupillaud, en présence de la présidente de Génération Mouvement (via le club du Val d'Aron), de quelques uns des délégués qui se sont mobilisés dès le printemps 2015 ainsi que des partenaires financiers de l'opération (Crédit agricole Centre Loire, Groupama Rhône-Alpes Auvergne, ERDF, ARS...).



Le chèque a été remis à la MSA de Nevers, le 2 février, au délégué régional de l'ARSEP.

90 000 cas en France

Après les interventions de Mme Gallois (Génération Mouvement), de Dominique Bossong et de la présidente du Comité départemental de la MSA dans la Nièvre, M. Goupillaud a pris la parole pour évoquer cette maladie et les missions de l'Arsep. La sclérose en plaques est une maladie inflammatoire du système nerveux central (SNC) qui touche plus de 90 000 Français, entre 25 et 35 ans, et qui se concrétise par de grosses fatigues. 4 à 6000 nouveaux cas sont déclarés chaque année, dont 3 sur 4 sont des femmes. Créée en 1969, la Fondation Arsep, aujourd'hui forte de 150 bénévoles et 60 000 donateurs, a pour objectifs d'informer le public et de soutenir la recherche. Quant au Comité départemental de la MSA dans la Nièvre, il vient officiellement d'annoncer qu'une troisième édition de son action en faveur de la lutte contre les maladies aurait lieu en 2016. Après Cercy-la-Tour et Nevers, un spectacle est prévu le 10 septembre prochain à Cosne-sur-Loire, dont les bénéfices iront à la recherche contre la maladie de Pick.

E.C.

Fondation ARSEP – 14 rue Jules Vanzuppe, 94200 Ivry-sur-Seine – www.arsep.org ou 01 43 90 39 39. Délégation régionale : Jean-Yves Goupillaud à Belleville-sur-Loire – goupillaud.jy@wanadoo.fr.

Séchage des fourrages

Une ambiance de travail améliorée

La visite organisée par le SEDARB, chez Hugues Barrey, éleveur bio en vaches allaitantes, a permis à l'exploitant de présenter sa nouvelle installation de séchage de fourrages en grange



Environ 200 kg de foin à chaque passage de la griffe

Installé aux Metz, hameau de Saint-Sauveur-en-Puisaye, sur 117 ha de prairies naturelles, avec un cheptel de 40 vaches charolaises, Hugues Barrey s'est intéressé il y a une quinzaine d'années à la technique de séchage de foin en grange, suite à des visites effectuées chez des éleveurs de la Nièvre et en Saône et Loire. Un système bien adapté aux terres argileuses de Puisaye : *«ici, on est sur des parcelles très hydromorphes et j'avais beaucoup de mal à commencer la récolte avant le 15 juin. Je la finissais, c'était de la paille ! Par ailleurs, tout mon stock de foin était entreposé sous bâche et j'avais beaucoup de perte à l'hiver…»* L'autre souci pour l'éleveur étant, qu'avec une récolte à la mi-juin, il y avait peu de repousse derrière et que dès le mois d'août, il se retrouvait sans grand chose à donner à ses animaux.

Une consommation de fuel maîtrisée

Les travaux du nouveau bâtiment ont débuté au printemps 2013, Hugues Barrey se chargeant de toute la partie béton des fondations. En fonctionnement depuis l'an passé, il peut y stocker jusqu'à 200 tonnes de foin, à l'intérieur de quatre cellules, ventilées par un système programmé, complété d'une climatisation permettant le recyclage de l'air du bâtiment : *«j'ai réussi ainsi à faire du foin en deux jours. Fauché le lundi matin, le mardi soir, il était à 15 % d'humidité. On peut même au final se permettre plus d'humidité qu'en ballot, car il n'y a pas d'échauffement derrière…»* Au fur et à mesure de la récolte, les coupes de foin sont entreposées dans le séchoir en couches successives : *«après la fauche, je fane tout de suite derrière, avec un deuxième passage éventuel dans la journée si on est en tout début de saison. Il me faut au final, obtenir de 55 à 65 % de matière sèche. Je ramasse ensuite avec l'autochargeuse et reprends le tout avec la griffe. Cela va relativement vite, il ne me faut pas plus d'une heure pour engranger l'équivalent de sept ha…»*

Côté énergie, l'éleveur a fait ses comptes et dit consommer à peine plus de gasoil qu'avec des ballots : *«il me fallait un plateau pour les ramener, que j'allais chercher à ma Cuma, à une dizaine de kilomètres. Selon les années, près de 120 km au global. La distance est quasiment la même aujourd'hui avec l'autochargeuse, où on multiplie les voyages, mais sur des parcelles très proches de la ferme. Avec la presse, je tournais plein régime, alors que là, le moteur tourne de manière beaucoup plus économique, car j'ai juste à charger le foin, pas à le comprimer et c'est beaucoup moins gourmand en énergie…»* Avec au final, une consommation de fuel estimée à 5,7 l/ha, contre 5,5 l/ha en système ballots, avec presse et plateau et une économie supplémentaire du fait de fanages en moins. La consommation électrique pour la griffe et le ventilateur, estimée à 4 600 kW par an, pourrait être compensée par l'installation d'une cinquantaine de m² de panneaux solaires sur les toits. Une étude est en cours

Un travail simplifié

Il faut à l'éleveur vingt minutes par jour pour pailler à la griffe, plus une dizaine de minutes supplémentaires pour repousser et écarter : *«sauf que là, je vois bien mieux mes vaches car je suis en partie dedans et le système fait beaucoup moins de poussière qu'avec la pailleuse…»* Avec l'avantage de faire moins de bruit et de créer un climat plus apaisant pour les vaches : *«les animaux sont plus à l'aise et se bousculent moins, d'où une litière plus propre et moins le besoin de pailler»*. Seul sur sa ferme, Hugues Barrey cherchait avant tout à simplifier au maximum son travail : *«le dimanche, je passe éventuellement repousser le foin si besoin mais c'est tout et une fois les vêlages passés, je peux m'absenter sans problème une journée en leur donnant à manger en conséquence…»* Les rations sont désormais exclusivement composées d'herbe et de foin, sans aucun apport concentré. Ses broutards partent aujourd'hui en maigre en conventionnel, mais il se pose la question de diminuer le nombre de vêlages et de les garder pour en faire des bœufs.

Montant de l'investissement global : 170 K€, dont 56 K€ pour le bâtiment et 52 K€ pour la griffe et les rails, financés à 100 K€ par emprunt, 30 K€ d'autofinancement et 40 K€ d'aides en provenance de l'Europe et de la Région, ainsi que du département en raison de l'ossature bois du bâtiment.

DOMINIQUE BERNERD



Il faut environ 30 minutes à l'éleveur chaque jour, pour pailler avec la griffe et écarter le foin



Selon Hugues Barrey, ses vaches sont plus apaisées depuis qu'elles ont nourries exclusivement à base de foin et d'herbe

Sécher du foin en grange

Bien connue dans les zones de montagne comme la Savoie, la Suisse ou le Jura, où les besoins en stocks fourragers sont importants mais la culture du maïs difficile, la technique de séchage en grange est basée sur la récolte d'un fourrage encore humide, dont l'asséchement se poursuit par ventilation d'air chaud. Un process qui tend à faire de nouveaux adeptes en zones intermédiaires, notamment auprès d'éleveurs en recherche d'autonomie alimentaire totale sur leur exploitation ou souhaitant réduire la part de maïs ensilage dans leurs rations.

La technique, relativement simple, repose sur la récolte en vrac d'une herbe humide à l'aide d'une autochargeuse. Suivie d'un préfanage de 48 heures qui suffit dans la plupart des cas à faire passer le taux de matière sèche aux alentours de 60 %. L'herbe est ensuite disposée dans une cellule de séchage où, reposant sur un caillebotis, elle est traversée par de l'air insufflé au moyen de ventilateurs. L'air réchauffé provoquant l'évaporation de l'eau du foin, qui est ensuite évacuée vers l'extérieur. Les bâtiments de stockage sont conçus pour récupérer la chaleur sous les toits, induite par le rayonnement solaire. Cet air chaud étant conduit jusqu'aux ventilateurs par un système de canalisation.

Outre l'autochargeuse, il est indispensable, pour une bonne manipulation, de s'équiper d'un outil d'engrangement du style, griffe à fourrage avec bras télescopique. Si les investissements restent importants, de l'ordre de 150 000 à 250 000 € selon la taille du séchoir et de la part d'autoconstruction de l'éleveur, le confort de travail est l'un des points forts de l'utilisation du foin séché en grange : moins d'astreinte, moins de pénibilité, simplification des rations hivernales, confort de travail… Intérêt économique également, avec une distribution de foin économe en énergie et des coûts alimentaires réduits. Mais la qualité du foin est liée à la qualité des prairies et leur conduite. Il est notamment recommandé l'utilisation de prairies riches en légumineuses et comportant des espèces fourragères faciles à sécher, comme le dactyle ou la luzerne.

MFR Bourgogne

Un forum pour préparer l'avenir

Organisé avec l'ensemble des MFR de Bourgogne, le forum de l'orientation qui s'est tenu à Auxerre, aura été l'occasion de renseigner les collégiens et leurs parents sur les formations dispensées.

Animateur de territoires ruraux, service à la personne, estimateur de bétail, commercial en vins et spiritueux, aménageur paysager, éleveur canin… Autant de formations diverses avec un dénominateur commun : elles sont toutes dispensées au sein des Maisons Familiales et Rurales de Bourgogne. Ouvert à tous les élèves de 4e et 3e du département, le forum de l'orientation organisé par les MFR le 3 février dernier au Phare, à Auxerre, aura été l'occasion de présenter les multiples débouchés qui s'offrent à eux, à la sortie du collège.

«Alors vous buvez du vin toute la journée…? C'est quoi les critères pour valider les vins ? Salé (sic !), sucré ?» Interrogatif, Alexandre, élève de 4e, interpelle la formatrice de la MFR de Grandchamp en Côte d'Or, où l'on peut se former aux métiers de la commercialisation des vins. Pas encore prêt pour présider un jury de dégustation, mais qui sait ce que lui réserve l'avenir ! Elève de Bac Pro CGEA système à dominante élevage à la MFR de Villevallier, Teddy est présent sur le stand, pour témoigner sur sa formation, qu'il poursuit en alternance chez un éleveur charolais de Saône et Loire. Tout comme Thomas et Agathe qui eux, ont opté dans le même établissement, pour une formation cuisinier gestionnaire de collectivité. Le premier a déjà un emploi assuré au sortir de ses études, au sein d'une maison de retraite. Sa voisine est encore à la recherche d'un emploi, mais pas démotivée pour autant, la passion aidant. Sur le stand voisin de la MFR d'Anzy le Duc, un intitulé qui interpelle : *«estimateur de bétail»*. Tout simplement la nouvelle appellation du métier de maquignon, mais qui ne semble pas attirer les foules, comme le confirme le formateur présent : *«souvent des fils d'éleveurs, qui font ça en attendant de reprendre la ferme familiale. Chaque année, de 8 à 12 personnes formées, avec le souci de trouver de nouveaux effectifs à chaque rentrée. Il y a pourtant des emplois à la clé, notamment chez de gros groupes, comme Bigard, très demandeurs d'estimateurs de carcasses»*.



Une présence de l'armée pas si décalée que cela, compte tenu des métiers proposés et de certaines valeurs communes.

Plus surprenante : la présence de représentants des trois armes, terre, mer et air, venus recruter de jeunes effectifs. Une présence naturelle, comme l'explique Stéphane Pérennès, directeur de la MFR de Gron : *«il existe beaucoup de passerelles entre l'armée et les MFR, ne serait-ce qu'au travers des métiers sur lesquels débouchent nos formations. Certains de nos jeunes veulent devenir militaire, il leur faut pour cela obtenir à minima un BEP»*. Des propos confirmés par le capitaine Guyot, de l'antenne de l'armée de l'air, basée à Dijon : *«les jeunes qualifiés par les MFR peuvent trouver facilement un emploi dans la défense. A l'exemple d'une formation en élevage canin, pouvant déboucher sur un métier de maître-chien, d'une formation en restauration ou en espaces paysagers… Il est vrai aussi que le travail mené au sein des MFR sur l'éducation et le savoir-être, ou la vie en groupe, compte énormément pour un employeur comme l'armée. Sur 2016, les trois armes ont prévu d'embaucher jusqu'à 21 000 jeunes»*. Avec l'avantage, poursuit la capitaine, *«de ne compter en moyenne que trois candidats pour chaque poste. Ce qui relève de l'exception pour une intégration dans la fonction publique»*.

DOMINIQUE BERNERD

Emploi

Recherche salariés désespérément !

Peu de candidats motivés au job dating organisé par la FDSEA de l'Yonne et l'Arefa* Bourgogne. Les métiers de l'agriculture ou de la viticulture feraient-ils peur… ?


Des professionnels étaient présents pour expliquer entre autres, les métiers de la vigne, à l'image de Jean-Baptiste Thibaut, viticulteur à Quenne et d'Isabelle Gagnepain, viticultrice à Beine.

«Nous partîmes deux cents, mais par un prompt envol, nous nous vîmes neuf en arrivant au port» Pardon au grand Corneille de paraphraser ses vers, mais il était tentant de le faire, tant les chiffres illustrent bien le contexte dans lequel s'est déroulé le job dating organisé par la FDSEA de l'Yonne et l'Arefa Bourgogne. Une matinée entière, dédiée à l'information et au recrutement des futurs salariés de la production agricole et viticole. L'amphithéâtre du lycée La Brosse était plein ce jeudi matin : plus de 200 personnes convoquées impérieusement par Pôle Emploi, toutes envolées ou presque, une fois terminée la présentation des métiers et des débouchés potentiels qu'offrent aujourd'hui la viticulture et l'agriculture. Au final, 9 candidats, curieux et motivés sont restés pour être reçus à l'entretien de sélection qui suivait. Ancien magasinier, menuisier en recherche d'emploi, maçon en reconversion professionnelle… Les profils sont divers, mais tous, quelque soit leur âge, se disent prêts à entamer un nouveau départ. Les uns vont intégrer prochainement une formation ACQ* en viticulture, d'autres iront, dans quelques semaines, s'imprégner du milieu professionnel, par une approche de quelques jours sur une exploitation.

Il est permis de s'interroger sur l'opportunité d'une pré-sélection en amont, par les services de Pôle Emploi, des candidats potentiels, tant il était manifeste, aux dires même d'un viticulteur présent, que la moitié des 200 personnes ayant fait le déplacement, n'avait pas le profil requis pour travailler dans les vignes. Difficile d'arpenter les coteaux, quand on est appareillé et semble t-il, en insuffisance respiratoire! Se pose toutefois la question pour d'autres, d'une réelle motivation à trouver ou retrouver un emploi salarié, notamment chez les plus jeunes, peu enclins à travailler dans un monde qui leur est pour la plupart, inconnu, voire considéré comme une planète lointaine !

Un monde *«d'extra terrestres»*, qui n'a pas effrayé Toufik, 57 ans et ancien ouvrier du bâtiment, reconverti salarié chez Fulmen pour cause de maladie professionnelle. Enchaînant les *«petits boulots»*, depuis la fermeture de l'usine au début de la décennie et prêt à *«tailler»* la vigne. Le travail extérieur, il connaît : *«de toute façon, on a toute la vie pour apprendre et tant qu'on n'a pas fait l'approche d'un nouveau métier, on ne peut rien en dire. Seule compte la motivation, elle lève toutes les barrières»*. Des propos qui auraient pu sonner comme une *«leçon de vie»* aux oreilles de ceux qui se sont précipités vers la sortie, à peine la présentation terminée. Partis trop vite ! Mais vers quoi et vers où…?

DOMINIQUE BERNERD

* Arefa : Association Régionale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture
* ACQ : Action Courte Qualifiante

▸ Agenda

10/03 Permanence Apecita
La prochaine permanence mensuelle de l'APECITA se tiendra jeudi 10 mars à la Chambre d'agriculture, 62 rue Guynemer à Auxerre.
Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37
Email : mel.dijon@apecita.com

12/02 JA 89 : Prochaine AG de canton
Canton des Deux Vallées: vendredi 12 février à 20 h, chez Armand Gois, 3 Rochy à Dicy

Journées Portes ouvertes MFR
Journées Portes Ouvertes dans les Maisons Familiales et Rurales de l'Yonne :
MFR de Gron : samedi 19 mars, de 10 h à 17 h
MFR de Villevallier : samedis 27 février, 19 mars et 9 avril, de 10 h à 17 h
MFR de Toucy : samedi 19 mars, 20 avril et 25 juin, de 10 h à 17 h

13/02 Assemblée générale de l'Association Sanitaire Apicole de l'Yonne
L'Assemblée Générale de l'Association Sanitaire Apicole du département de l'Yonne se tiendra samedi 13 février, à partir de 14 h 30, à la Salle des Conférences du Centre Vaulabelle, Boulevard Vaulabelle à Auxerre.
Au programme : la lutte contre le frelon asiatique et le petit coléoptère aéthina tumida, ainsi que le renouvellement du Plan Sanitaire d'Elevage.
Renseignements au 03 86 66 44 92

13/02 Concert de René Daudan, agriculteur et poète
Agriculteur, René Daudan est aussi un orfèvre des mots, évoquant dans ses chansons sa terre, mais également ses émotions et ses voyages effectués ou rêvés. Spectacle samedi 13 février, à 20 h 30, à la MJC Saint-Pierre, à Auxerre.
Tarif : 8 et 10 €
Réservation au 03 86 52 35 71



▸Agenda

14/02 Saint-Vincent à Treigny

Dimanche 14 février, les Chevaliers du Clos des Robinettes, fêteront leur cinquième anniversaire lors de la Saint-Vincent de Treigny, en présence de confréries amies (Les 4 côteaux de Vézelay, les Chanoines et les Vignerons de Tannay, la Confrérie les Suceux d'Cannelles de Villiers sur Yonne, la Confrérie des Trois Ceps de Saint-Bris, les Trompes de chasse du rallye-Puisaye de lavau et la Confrérie de la Truffe de Bourgogne de Noyers. Renseignements ou réservations au 06 11 79 08 21 et 06 83 20 48 06

04/03 Assemblée Générale de JA 89

L'Assemblée Générale des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne, se déroulera vendredi 4 mars, à partir de 14 h, au Lycée Agricole de la Brosse Venoy, avec pour thème : *«Réforme territoriale : la région dans le 2e pilier de la Pac»*.

Instants Santé MSA pour le canton de Quarré les Tombes

La Caisse régionale MSA de Bourgogne propose un bilan de santé gratuit à tous ses assurés et ayants droits du canton de Quarré les Tombes, âgés de 25 à 74 ans, les jeudi 17 et vendredi 18 mars, à l'Espace Jean Legros (Salle polyvalente), rue des Ecoles, à Quarré les Tombes. L'occasion de faire le point sur l'état de santé de chacun. Bilans approfondis, ciblés suivant les pathologies propres à chaque tranche d'âge : pour les 25 à 44 ans, l'examen porte plus particulièrement sur la prévention et le dépistage des risques cardiovasculaires. Pour les plus âgés : 65 à 74 ans, il est centré sur le repérage de certains facteurs de risque de dépendance (troubles de la vision, troubles de l'audition…) Participer à ces examens, c'est préserver encore plus son capital santé. Pour en permettre la bonne organisation, vous avez reçu dernièrement un imprimé d'inscription. Il est impératif de le retourner au plus vite à l'aide de l'enveloppe pré timbrée jointe.

28/02 Bourse aux cartes postales, livres, timbres et vieux papiers

Rendez-vous dimanche 28 février pour la 38e bourse aux cartes postales, livres, timbres et vieux papiers, organisée par le Club Cartophile de l'Yonne, en la Salle Vaulabelle, à Auxerre, de 9 h à 18 h. Avec pour thème cette année : les établissements postaux présents sur le département en 1918. L'exposition vous permettra d'en découvrir plus de 80. Entrée 2 €, renseignements au 03 86 46 18 14

Mes P@rcelles

Un nouveau contrat de partenariat signé

Après La Chablisienne, CEREPY et les Caves de Bailly, un quatrième accord de partenariat vient d'être signé entre la Chambre d'agriculture de l'Yonne et la Société AMDIS* de Saint-Florentin autour du déploiement de l'outil Mes P@rcelles



Le contrat de partenariat a été signé le 27 janvier dernier, entre la vice-présidente de la Chambre d'agriculture, Nadine Darlot et le directeur d'AMDIS, Pascal Lancray

Société de négoce indépendante créée en 1999 et installée à Saint-Florentin, la Société AMDIS exerce une activité de conseil et vente de produits de protection des plantes, fertilisants et semences, auprès d'un public d'agriculteurs céréaliers, d'éleveurs et de viticulteurs. Misant avant tout sur le relationnel et la proximité, elle emploie trois techniciens terrain et privilégie le système de lutte raisonnée et l'utilisation de produits naturels et non chimiques. C'est dans ce contexte, qu'elle vient de signer avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne, un accord de partenariat sur le déploiement du logiciel Mes P@rcelles, pour proposer notamment à ses clients, la réalisation de leurs plans de fumure. Formés l'an passé à l'utilisation de l'outil, les techniciens d'AMDIS pourront également assurer du conseil phytosanitaire aux agriculteurs avec le module «*Proconseil*» intégré au logiciel
La signature du contrat, dans les locaux de l'entreprise, a été précédée d'une présentation de Mes P@rcelles auprès d'un public d'une trentaine d'agriculteurs, par Cédric Debbah conseiller spécialisé à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. L'occasion pour sa vice-présidente, Nadine Darlot, de rappeler que «*l'outil Mes P@rcelles, qui appartient au réseau des Chambres d'agriculture, est actuellement leader national sur le marché du service en ligne aux agriculteurs pour l'enregistrement des pratiques et le pilotage des cultures*» Soulignant que ses fonctionnalités s'adressaient bien sûr aux agriculteurs, «*mais bien évidemment également aux opérateurs d'amont et d'aval des exploitations qui les accompagnent*» Un accord de partenariat qualifié de «*gagnant-gagnant*», qui permet à la société AMDIS de rejoindre le cercle des 570 utilisateurs ayant déjà opté pour l'utilisation de l'outil dans le département.
Co-directeur de la société, Pascal Lancray s'en félicite : «*nous jouons un peu un rôle de courroie de transmission auprès de nos clients et ce logiciel va nous permettre d'assurer tous les enregistrements obligatoires, toujours en phase avec la réglementation, le but il est là*» Le choix de privilégier l'outil proposé par la Chambre d'agriculture, ne relève pas du hasard : «*il nous fallait quelque chose de pérenne dans le temps et sécurisant. L'informatique, ce n'est pas vraiment notre culture et c'était important de trouver un outil facile à utiliser par tous. Vous savez, on en a vu passer des « usines à gaz », avant de dénicher celui là…!*»

Dominique Bernerd
* AMDIS : Agri Multi Distribution

FDSEA 89

Premier Conseil de l'année

Au menu de ce Conseil d'administration de janvier : un premier bilan des réunions cantonales, le point sur la nouvelle cartographie départementale des cours d'eau, ainsi qu'une présentation de la future charte des bonnes pratiques sur les Bac.

Le calendrier des réunions cantonales se termine : l'heure d'un premier bilan, pour les administrateurs de la FDSEA de l'Yonne, réunis en Conseil le 25 janvier dernier. De bons échanges, de bonnes participations, avec notamment de nouveaux venus, même si la morosité transparaît de ci de là, face à la crise générale de l'agriculture : *«les gens se rendent compte de ce qu'on fait et de ce qui reste à faire, malheureusement, certains se disent désabusés par la conjoncture, sans voir de porte de sortie…»* Les sujets abordés lors de ces réunions cantonales ont été multiples : actualisation des cours d'eau, système assurantiel, avenir du colza dans le département, le foncier… Avec une demande de plus en plus forte d'accompagnement sur le terrain, autour de sujets plus locaux, comme les dégâts gibiers. En projet : une réunion technique avec des représentants du groupe Avril, organisée sous l'égide de l'UPVY, ciblée plus spécialement sur les cultures en zone plateaux de Bourgogne. On connait désormais la date de la prochaine Assemblée Générale, fixée au 3 juin au matin. Les sujets abordés seront définis à partir des vœux des administrateurs recueillis à l'issue de ce Conseil. L'invitée pourrait en être cette année, Christiane Lambert, première vice-présidente de la FNSEA. En projet également, l'organisation d'une visite d'exploitation pour le nouveau directeur de la DDT de l'Yonne, Didier Roussel.

Une charte de bonnes pratiques en zone BAC

A l'ordre du jour également de ce Conseil de janvier : le point sur l'avancement de la nouvelle cartographie départementale des cours d'eau. Dossier porté par la Chambre d'agriculture, à partir des informations remontées du terrain via le réseau syndical. Si le travail est aujourd'hui quasiment terminé, rien n'est encore acté à ce jour, d'où cette remarque du président Francis Letellier : «*on enverrait un très mauvais signal aux agriculteurs qui se sont mobilisés sur le sujet, si jamais on n'était pas écoutés par la DDT. Il faut vraiment que notre administration départementale joue le jeu…*»
Autre sujet d'actualité : le projet de charte de bonnes pratiques sur les Bassins d'Alimentations de Captage, élaboré par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, qu'Edith Foucher est venue présenter en détail aux membres du Conseil. Le président de la Chambre, Etienne Henriot en a rappelé le contexte : «*le département compte un certain nombre de BAC classés «Grenelle», où le préfet avait la possibilité de rendre obligatoires certaines mesures. D'où ce principe de charte d'application volontaire, adossée à un arrêté préfectoral. Avec à la fois une partie départementale qui en définirait les enjeux, le contenu, les principes de fonctionnement et son articulation avec les outils réglementaires, mais aussi une partie plus locale, adaptée à chaque territoire…*» Le document final serait co-signé à la fois par le préfet, le Conseil départemental, les représentants des collectivités, les associations de consommateurs et environnementales, l'agence de l'eau, la Chambre d'agriculture, la Safer et les syndicats agricoles. Le président de la FDSEA de l'Yonne, émettant pour sa part des réserves, «*à signer un document sur lequel nous n'aurions pas travaillé…*»

Dominique Bernerd

Sécurité routière

Un bilan en demi-teinte

Les chiffres de l'accidentalité routière départementale sont tombés. Si la tendance est à la baisse, le taux de gravité reste très supérieur à la moyenne, avec des accidents trois plus meurtriers qu'au niveau national.



Les chiffres sont flatteurs : un nombre d'accidents corporels en baisse continue depuis dix ans, moins de blessés, moins de personnes hospitalisées… Moins de tués aussi, mais leur nombre reste encore à un niveau trop élevé par rapport à la moyenne nationale, souligne le préfet Moraud : *«désolé de le dire, mais les routes de l'Yonne sont trois fois plus tueuses que les routes françaises, avec un taux de 16,76, correspondant au ratio du nombre de tués sur 100 accidents, pour 6,17 au national !»* Une courbe qui ne cesse d'augmenter depuis 2008 et alerte les autorités.
Les principales causes des accidents mortels en 2015 restent : l'alcool (36%), le non respect des règles de circulation (26%) et la perte de contrôle (16%). Les comportements au volant, étant d'une manière générale, à l'origine de plus de 87% des accidents mortels.
Si la tranche d'âge 25/39 ans est responsable d'un quart des accidents meurtriers, un nouveau phénomène est apparu : *«avec des seniors de plus de 70 ans, provoquant un quart également des accidents mortels»*. Une tranche d'âge qui représente également 32% des tués sur la route, alors qu'elle ne représente de 15,5% de la population départementale. Un facteur récurrent : celui de la répartition des accidents, avec 93% de mortalité hors agglomération et 64% d'accidents mortels ayant lieu sur le réseau départemental. Si le réseau secondaire est particulièrement accidentogène, pas d'amalgame pour autant, rappelle le préfet de l'Yonne : *«ne nous trompons pas ! Ce n'est pas parce qu'elles sont secondaires que ces routes sont intrinsèquement dangereuses, c'est bien l'usage que l'on en fait qui s'avère dangereux»*. Sans non plus que se dessine un endroit du territoire plus accidentogène qu'un autre.
Les 33 radars fixes installés dans l'Yonne ainsi que les radars mobiles, ont généré en 2015 près de 105 000 infractions liées à une vitesse excessive, dont plus de 90% pour un dépassement inférieur de 20 km/h à la vitesse légale autorisée. La tendance des infractions relevées par les radars fixes du département demeure à la baisse, avec 56 612 infractions contre 71 097 en 2014. La palme à celui de Saint-Cyr-les-Colons, sur l'A6, avec 10 878 déclenchements, suivi du radar de Vault-de-lugny, dans la traversée de Valloux, avec 5 903 déclenchements. Pas de quoi freiner l'outil répressif, qui sera maintenu et affirmé en 2016, a souligné Jean-Christophe Moraud. Pour le colonel De Meyer, commandant du groupement de gendarmerie de l'Yonne, il est important de rappeler des principes simples : *«on oublie trop souvent que vivre en société, c'est veiller les uns sur les autres. Sur la route, c'est la même chose : quand on parle code de la route, répression routière, radars, machine à faire de l'argent pour l'Etat etc., on oublie que fondamentalement, le code de la route, c'est tout simplement pouvoir exercer sa liberté d'aller et venir en sécurité et ça, on ne le dit pas assez !»*

DOMINIQUE BERNERD

Bilan 2015

185 accidents corporels
31 tués
224 blessés (dont 128 hospitalisés)
Principales causes des accidents corporels :
36 % : non-respect des règles de circulation
20 % : perte de contrôle
18 % : alcool
10 % : vitesse
Répartition des accidents corporels :
Autoroute (185 km dans le département) : **1,5 %**
Routes Nationales (89 km) : **0,7 %**
Routes départementales (4 858 km) : **38,9 %**
Voies communales (7 371 km) : **59 %**
36 % des accidents mortes dus à l'alcool (11 tués)
26 % pour non respect des règles de circulation (8 tués)
16 % pour perte de contrôle (5 tués)
73 312 dépistages alcoolémie pour **1 784** infractions relevées
808 dépistages stupéfiants pour **647** infractions
40 975 infractions à la vitesse relevées par les radars embarqués
8 067 par le véhicule mobile
56 612 par des radars fixes

▸ Formations

Retrouvez notre offre complète de formations dans notre catalogue hiver 2015-printemps 2016 en ligne sur notre site Internet. Les programmes, tarifs et conditions de vente sont disponibles sur demande.
N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement au 03 86 94 28 48 - formation@yonne.chambagri.fr

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires :

Connaître et gérer mon stress
S'approprier des aides à la gestion de son stress pour se redonner des marges de manœuvre
Formation de 2 jours, jeudi 17 et vendredi 18 mars, avec Elisabeth Petit (coach)
Contact : Marie-Noëlle Caron au 03 86 94 82 93

La matière organique du sol : rôle, évolution, gestion
Comprendre les rôles multiples des matières organiques du sol et savoir analyser mes sols sur le terrain
Identifier les leviers clés pour gérer la matière organique.
Formation d'1 jour, jeudi 17 mars, avec Julien Halska, de la Chambre Agri 71
Contact : Emilie Riberolles au 03 86 64 64 78

Introduire des légumes de plein champ dans ma rotation céréalière
Formation d'1 jour, vendredi 25 mars, avec Anne-Laure Gallimard, de la Chambre Agri 21
Contact : Deborah Colard au 03 86 94 22 19

Les Maec «systèmes» : une opportunité à saisir (polyculture élevage) ?
2 sessions sont prévues en mars et avril (2 jours), avec Alysé et la Chambre d'agriculture de l'Yonne
Contact : Catherine Bonin au 03 86 34 23 41
et Nadège Michelin au 06 58 01 93 47

Prendre ma retraite : un projet à construire
Formation d'1 jour, mardi 22 mars, avec la MSA, la Chambre Agri 89 et coach
Contact : Marc Abonnet au 03 86 94 21 95

Etre autonome pour réaliser un diagnostic d'exploitation afin de s'engager dans des MAEC dans le territoire du Morvan
Formation d'1 jour, mercredi 6 avril, avec Stéphane Blaysat, PNR du Morvan
Contact : Catgerine Bonin au 03 86 34 23 41



État des eaux dans le Bassin Rhône-Méditerranée

Ne pas baisser la garde

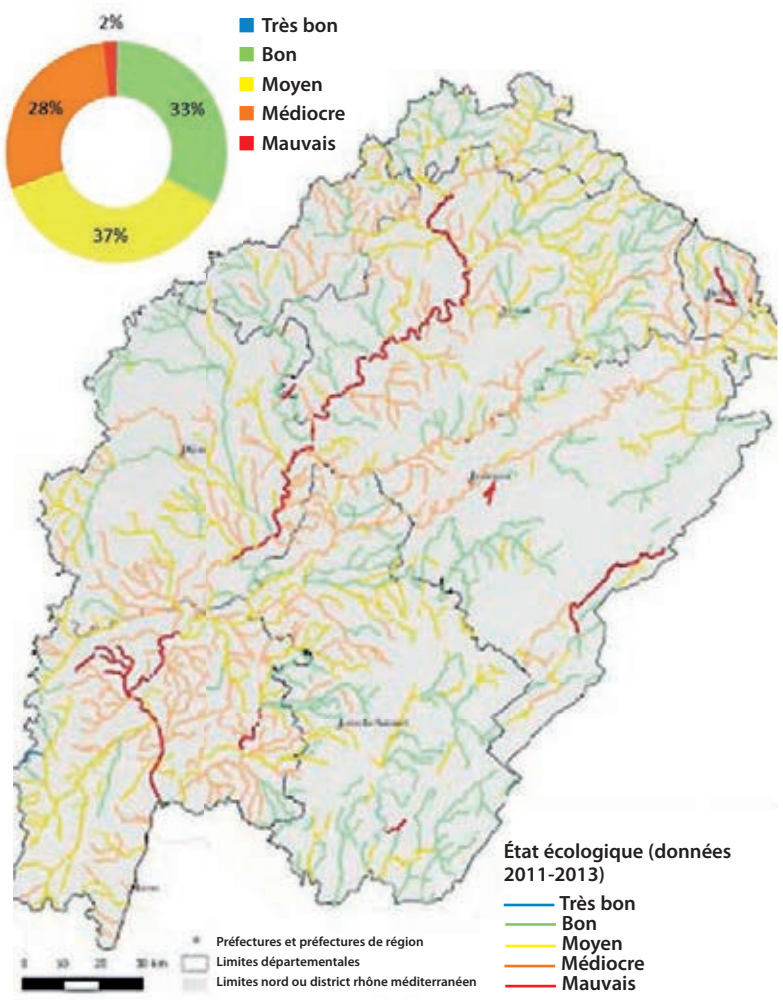
Alors que le nouveau schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2016-2021 entre en vigueur sur le bassin Rhône-Méditerrannée-Corse, l'agence de l'eau publie son rapport annuel sur l'état de eaux. Bien globalement, mais doit mieux faire localement pour atteindre l'objectif fixé pour 2021 : le bon état écologique de 2/3 des rivières et de 99% des eaux souterraines.



Photo: T. Marguet

La moitié (52%) des masses d'eau des bassins RMC sont en bon état, mais 40% des rivières voient leur débit altéré et plus de la moitié présentent une morphologie abîmée.

Sur le bassin Rhône-Méditerranée, 52% des rivières sont en bon ou très bon état, pour la Corse ce chiffre monte à 86%. Mais ces résultats plutôt encourageants cachent de grandes disparités. Ainsi, dans le nord du bassin RMC, le pourcentage ne dépasse pas 33% et les situations sont très contrastées. Les rivières en tête de bassin se trouvent souvent préservées, comme la Tille amont en Côte d'Or ou l'Ain amont dans le Jura. Mais sur le reste du territoire, des rivières comme la Thalie en Saône-et-Loire, peuvent se trouver très impactées par des dégradations physiques et biochimiques. Les grands axes comme la Saône, ou des rivières comme la Seille et l'Ognon, concentrent également l'ensemble des pollutions produites sur leur bassin versant.



Des acteurs locaux très engagés

Depuis 25 ans la situation s'améliore et l'agence de l'eau observe une diminution des pollutions ponctuelles (domestiques ou industrielles) du fait de l'engagement des acteurs locaux et des investissements consentis dans des installations d'épuration. 82% des nappes sont aujourd'hui en bon état sur le bassin Rhône-Méditerranée et 100% en Corse. Reste que 40% des rivières sont périodiquement en tension du fait d'un excès de prélèvements d'eau (vallée de la Durance) et l'artificialisation de 50% des cours d'eau concentre certains problèmes d'altération de la qualité de l'eau, d'impact sur la biodiversité et sur les crues, notamment dans les grandes zones agricoles du bassin (bassin versant de la Saône, Languedoc, Roussillon) et sur les grands axes de communication (vallée du Rhône, de l'Isère, de la Durance), pourtour méditerranéen. Les seuils et barrages ont des effets induits que l'on ne perçoit pas toujours, ils bloquent la circulation des poissons, mais aussi celle des sédiments, qui n'arrivent plus à la mer, ce qui aggrave les conséquences de la hausse du niveau de la mer et du recul du trait de côte. Les ventes de pesticides ne diminuent pas et 150 substances différentes sont retrouvées chaque année dans les rivières et dans les eaux souterraines. En dépit des efforts consentis on remarque que les volumes de pesticides achetés ne diminuent pas. Les conséquences économiques sont lourdes avec un renchérissement du prix de l'eau du fait des traitements poussés nécessaires pour remédier à ces pollutions récurrentes. Des dispositifs expérimentaux ont été encouragés, au travers du réseau des fermes Dephy notamment, qui testent des pratiques alternatives sur différents systèmes de production. L'Agence de l'eau considère que l'enjeu de demain sera l'appropriation par les agriculteurs de ces pratiques nouvelles et leur généralisation à l'ensemble des systèmes.

Le nord du bassin concentre les problèmes

Si la partie nord du bassin concentre l'essentiel des problématiques du fait de la morphologie des cours d'eau, de systèmes écologiques complexes et de l'artificialisation des rivières, le constat reste quand même positif car de gros efforts de restauration et d'amélioration de l'existant ont été engagés par les différents acteurs de l'eau. La restauration du tracé naturel de certains cours progresse, tout comme les économies d'eau. Certaines opérations ont d'ailleurs valeur d'exemple comme la re-création de méandres sur la Lemme et ses affluents dans le marais du Chatelet (Jura), ou l'action concertée des agriculteurs et de la Chambre d'agriculture à Aiserey (Côte d'Or) pour la protection de zones de captage particulièrement sensibles (voir le zoom).

Le nouveau Sdage intègre la perspective du changement climatique dans ses objectifs d'économies d'eau, de réduction des pollutions et de préservation de la qualité des rivières. Ce qui suppose notamment de restaurer les cours d'eau en intégrant la prévention des inondations et de préserver les zones humides dans toute leur biodiversité. Dans le nord du bassin Rhône-Méditerranée, 585 millions d'euros vont être investis sur six ans afin de réduire les pollutions diffuses, 9 plans de gestion de la ressource en eau vont être engagés, 300 seuils en rivières vont être rendus franchissables et 111 captages d'eau potables restaurés.

AMK

▶ Zoom

Des actions concrètes pour la reconquête de la qualité des eaux

Deux initiatives pour la reconquête de la qualité des eaux et la restauration des milieux font figure d'exemple sur la partie nord du bassin RMC : la protection du captage AEP de la Racle à Aiserey (21) et la restauration morphologique de la Lemme et ses affluents sur le marais du Chatelet (39).

En Côte d'Or, sur un large bassin de 800 ha, une problématique nitrates se posait avec divers niveaux de vulnérabilité. A partir des travaux d'un hydrologue, la Chambre d'agriculture a classé les zones et déterminé les interventions en fonction des risques. Une zone fortement exposée de 27ha a fait l'objet d'un arrêt de tout traitement phytosanitaire, les modalités d'intervention ont été déterminées en partenariat avec le syndicat des eaux, la Safer et les agriculteurs de la zone. Une stratégie foncière a permis de libérer les terres les plus exposées du captage pour une agriculture de type biologique et de l'élevage extensif. Sur 270 ha identifiés comme sensibles restant, une proposition de réduction de 20% pour l'IFT et de10% de la fertilisation azotée a été faite. Ces mesures déterminées par arrêté préfectorale n'ont pas de caractère obligatoire, elles relèvent du volontariat pour les agriculteurs concernés.

Dans le Jura, la restauration morphologique de la Lemme et ses affluents a constitué un chantier d'envergure (400 M€), porté par le PNR du Haut-Jura. Elle a nécessité une grande concertation et une forte synergie entre les acteurs locaux et techniques du projet. Deux années de travaux ont permis de re-méandrer 5 km de cours d'eau et de restaurer 60 ha de marais, avec à la clé une meilleure fonctionnalité du cours d'eau, une augmentation de la biodiversité et une protection contre les crues. 65 actions de restauration de rivières ont été conduites lors du précédent Sdage et 100 captages ont été considérés comme prioritaires pour des actions de protection.

Une grande ambition pour les eaux de la Région BFC

La Bourgogne Franche-Comté est couverte par trois bassins hydrographiques : Rhône-Méditerranée (52% du territoire soit 24 777 km sur 6 départements), Seine-Normandie (27% du territoire soit 13216 km sur 3 départements) et Loire-Bretagne (21% du territoire soit 9988 km sur 3 départements). Sur ces trois bassins, le Sdage 2016-2021 entré en vigueur le 21 décembre 2015, fixe pour 2021 l'objectif de 60% des cours d'eau en bon état écologique et 76% des eaux souterraines en bon état chimique. Les bilans réalisés montrent que le pourcentage de masses d'eau en bon ou très bon état est de 52% pour le bassin RMC et de 86% pour le bassin corse, avec un état écologique globalement stable entre 2010 et 2016. Sur le Nord du bassin RMC, 1/3 des cours d'eau seulement sont en bon état. La marche est donc encore haute pour se hisser ne serait-ce qu'au niveau de l'ensemble du bassin et les améliorations perceptibles sont surtout dues aux «*investissements colossaux*» des collectivités. L'Agence de l'eau RMC considère «*que les investissements prévus dans le Sdage sont à la hauteur des ambitions du Sdage*», avec à la clé la création d'emplois verts non délocalisables et une amélioration du milieu vivant sur le long terme, selon une logique de protection de la source, plutôt que de traitements a posteriori, très coûteux. Pour y parvenir, il s'agit de trouver des solutions techniquement et économiquement acceptables par tous, y compris les agriculteurs, très engagés dans ces démarches aux côtés des collectivités, des Chambres d'agriculture et de l'agence de l'eau.

Fusion des régions

Une nouvelle organisation plus efficace

La préfète de Bourgogne-Franche-Comté a présenté la réforme territoriale lors d'une conférence de presse la semaine dernière à Dijon.


Christiane Barret, au centre, entourée des différents chefs de services.

Les régions Bourgogne et Franche-Comté ont officiellement fusionné le 1er janvier. Un peu plus d'un mois après l'entrée en vigueur de la réforme territoriale, la Préfète Christiane Barret a assuré que l'État était *«prêt»* pour cette nouvelle organisation : *«L'année 2015 a été intense. Elle a permis de poser les bases de l'organisation des services régionaux de l'État dans le respect du dialogue social. Les organisations vont se mettre en place progressivement d'ici à 2018, pour aboutir à un État plus efficace»* a t-elle indiqué en introduction d'une conférence de presse organisée le 4 février en présence des différents chefs de service. La région Bourgogne-Franche-Comté possède une taille *«critique»* au niveau européen avec 2,8 millions d'habitants, un territoire de 47 800 km² et un produit intérieur brut de 72 milliards d'euros. La préfète rappelle que cette réforme *«vise à renforcer le développement économique et l'attractivité des territoires en s'appuyant sur les complémentarités et sur les forces de chacune des deux régions et en développant le réseau des villes majeures qui la constituent»*. Cette réforme est aussi l'occasion pour l'État de moderniser en profondeur le fonctionnement de ses services et d'améliorer l'efficience des politiques publiques qu'il conduit. Tout au long de l'exercice de préfiguration de la nouvelle région, entamé en novembre 2014, l'État a eu pour objectif d'assurer un maillage équilibré des services entre Dijon et Besançon.

Dreal et Draaf

Cette conférence a été l'occasion de présenter les différents services de l'État en région, notamment la Draaf et la Dreal dont les sièges sont respectivement basés à Dijon et Besançon. Thierry Vatin a exposé la nouvelle organisation de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement : *«La nouvelle Dreal est organisée sur deux sites principaux, Besançon et Dijon, répartissant ainsi ses missions par grands blocs de compétences de part et d'autre de ces deux sites pour une meilleure gestion et une mutualisation accrue de nos compétences. Cette nouvelle organisation se veut plus efficiente grâce à un management rénové avec la consolidation du monde projet et du travail collaboratif pour toujours plus de transversalité»*. Une expérimentation du travail en sites distants a été mise en place et vise à limiter les mobilités géographiques ou fonctionnelles des agents. La Dreal représente 506 agents sur dix implantations territoriales : Besançon (siège), Dijon, Auxerre, Chalon-sur-Saône, Nevers, Mâcon, Belfort, Lons-le-Saunier, Besançon et Vesoul. La nouvelle organisation de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) a elle aussi été présentée. Le directeur Vincent Favrichon a fait part d'une répartition des services techniques agricoles et sanitaires à Dijon et à Besançon pour les domaines de la forêt, l'enseignement agricole et les statistiques. Cette nouvelle organisation permet là encore le développement de certaines compétences, pour un total d'environ 200 agents. Le directeur s'est réjoui de voir une Draaf immédiatement *«opérationnelle»* : *«il n'y a pas eu de problèmes de déménagements, cela est d'autant plus important en temps de crise agricole. Nous avons de nombreuses sollicitations et nous pouvons y répondre de façon coordonnée sur l'ensemble de la région»*.

AURÉLIEN GENEST

JA Bourgogne Franche-Comté

Pour une approche structurelle

L'année 2015 a été très agitée et 2016 s'annonce tout aussi tendue. Le gouvernement a répondu à cette crise par des mesures conjoncturelles qui ont permis de faire face à l'urgence. Pour Jeunes Agriculteurs, cela n'est pas suffisant. La sortie de cette crise passe aussi par un travail structurel de la profession agricole avec les différents acteurs des filières.



Tournée régionale des rapporteurs en Bourgogne Franche-Comté, 22 janvier 2016

L'année 2015 a été très agitée pour notre réseau. 2016 s'annonce tout aussi tendue. Le gouvernement a répondu à cette crise par un plan de soutien à l'élevage. Ces mesures conjoncturelles ont permis de faire face à l'urgence en réinjectant de la trésorerie sur les exploitations les plus en difficulté, mais cela n'est pas suffisant. Pour Jeunes Agriculteurs, la sortie de cette crise passe aussi par un travail structurel de la profession agricole avec les différents acteurs des filières: industriels, transformateurs et grande distribution.

Afin de mener une politique cohérente et partagée par l'ensemble du réseau, les représentants nationaux ainsi que les élus régionaux de Jeune Agriculteurs se sont concertés afin de dégager quatre pistes de travail qui doivent être une priorité pour l'ensemble du réseau :

- Développer le regroupement de l'offre pour augmenter le pouvoir de négociation face aux intermédiaires en termes de prix et de volumes
- Réinvestir les coopératives
- Développer la contractualisation collective comme outil de sécurisation des prix
- Développer la création de valeur ajoutée

Une déclinaison d'objectifs pour chaque échelon a ainsi été décidée pour permettre à ces thématiques d'être travaillées de manière constructive et efficace. Parallèlement, Jeunes Agriculteurs Bourgogne Franche-Comté s'investit pleinement dans la démarche de construction du rapport d'orientation JA qui a pour titre *«Structurer les filières agricoles pour une alimentation et une agriculture durables»*.
Afin d'aller plus loin dans la démarche et de rentrer plus concrètement dans le vif du sujet, nous projetons de rencontrer les acteurs des filières. Coopératives, directeurs de GMS, acheteurs, transformateurs privés, interprofessions agricoles, Chambre d'agriculture vont être sollicités dans les semaines à venir afin d'échanger sur ces thématiques avec les JA. L'avenir des agriculteurs Bourguignons et Francs-Comtois est l'affaire de tous, nous nous devons d'être acteurs de ce changement qu'importe notre engagement, notre production, notre échelle.
Tous derrière notre avenir…

COMMUNIQUÉ

JA Bourgogne Franche-Comté

Session autour du renouvellement des générations

Fin janvier, Jeunes Agriculteurs organisait une session nationale sur le renouvellement des générations en agriculture. Une délégation régionale BFC participait à ce rendez-vous.

Les 26, 27 et 28 janvier derniers, Jeunes Agriculteurs du Rhône organisait la session nationale du Renouvellement des générations en agriculture à Champagne-au-Mont d'Or. La thématique de *«l'installation au cœur des filières»* fait écho au rapport d'orientation 2016 qui est en train de se construire et qui sera finalisé lors du prochain congrès JA les 31 mai, 1er et 2 juin à Mâcon (71). 150 participants étaient réunis pour aborder la mobilisation des acteurs locaux sur l'installation-transmission, imaginer de nouvelles aides ou actions pour sécuriser les projets d'installation, travailler sur l'image du métier et proposer des actions pour améliorer l'attractivité du métier, déterminer le fonctionnement interne de Jeunes Agriculteurs pour mieux travailler entre échelons sur l'installation.
Une délégation de 19 responsables nationaux, régionaux et départementaux et d'animatrices représentait la Bourgogne - Franche-Comté.
L'annonce du décès de Loïc Faivre, responsable du dossier "renouvellement des générations" dans le Doubs, membre actif du groupe régional JA sur l'installation et la transmission a bouleversé l'équipe déjà soudée de Bourgogne Franche-Comté. Un hommage lui a été réservé dès l'ouverture de la session.

Trois jours riches en travaux

La session a débuté par un bilan de l'année écoulée sur le dossier du renouvellement des générations en agriculture pour JA, suivi d'un point d'actualité.

• Qui se préoccupe de l'installation sur nos territoires ?
Pour déterminer le rôle de chaque échelon territorial, identifier les instances qui peuvent contribuer au dossier et prendre conscience du rôle des filières sur le renouvellement des générations, les JA avaient organisé une table ronde regroupant plusieurs acteurs (collectivités territoriales, JA, Coop de France.) La complémentarité des acteurs a été soulignée. JA est prêt à travailler avec chaque échelon pour définir ensemble le rôle de chacun et renforcer la cohérence du dispositif.

• Les enjeux économiques pour installer demain dans chaque filière
Après une présentation du rapport d'orientation 2016 par les rapporteurs nationaux, plusieurs ateliers de travail ont permis d'approfondir quelques propositions. Deux questions principales ont été traitées : à quel moment intégrer les filières dans le dispositif d'accompagnement pour inciter le porteur de projet à étudier l'offre et rechercher des débouchés ? Et comment diminuer et/ou financer le coût de reprise du capital d'exploitation ?

• Attractivité du métier. Une table ronde a réuni le président de la Chambre des métiers et de l'artisanat, la présidente de la FNO et un spécialiste marketing du Crédit Agricole autour de l'attractivité du métier. Des groupes ont ensuite travaillé sur la promotion du métier en inter-filières.

• L'impact de la régionalisation sur le fonctionnement interne de JA. Les travaux du dernier jour sur l'impact de la régionalisation sur le fonctionnement interne de JA ont montré l'importance de redéfinir les rôles de chaque échelon JA. Les projets du groupe installation-transmission des Jeunes Agriculteurs Bourgogne Franche-Comté (journée du renouvellement des générations en agriculture du 20 février, charte à l'installation, etc.) témoignent de la bonne avancée de la régionalisation chez JA BFC. Le projet de synergie avec les filières pour favoriser l'installation-transmission, copiloté par JA BFC et la Chambre Régionale d'Agriculture, s'inscrit donc bien dans une dynamique nationale. A suivre en 2016 !

Rappel : Jeunes Agriculteurs BFC organise la journée du Renouvellement des Générations en Agriculture le samedi 20 février 2016 à Velesmes (Haute-Saône.) Pour plus d'informations : 03 80 68 67 73.



Congrès de la Fédération nationale bovine

«Sortir des discours et des postures»... vœu pieu ou vraie volonté ?

Jean-Paul Bigard a laissé une chaise vide, en déclinant l'invitation de la Fédération nationale bovine qui l'avait convié à participer aux travaux de son congrès les 3 et 4 février à Bourg-en-Bresse. En revanche, le ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll a fait front, sous les huées, en donnant quelques engagements aux éleveurs. Lucides et désabusés, les éleveurs ne semblent plus croire au chant des sirènes, qu'elles qu'elles soient...



La table ronde de tous les espoirs et de tous les dangers, sur le thème du prix producteur, avec Julien Bigand (JA), Jérôme Colin (Coop de France), Guy Hermouet (FNB), Gilles Gauthier (FNICGV) et Jérôme Bédier (Carrefour)... Pas de miracle, mais quelques perspectives et une écoute réelle. Il semble que tout le monde connaisse la solution mais que personne n'ose faire le premier pas...



Dans la salle, les éleveurs, bien décidés à ne plus avaler de couleuvres, n'ont pas mâché leurs mots en exprimant leur déception et leur méfiance.



2017 : La Nièvre reprend le flambeau pour organiser le prochain congrès de la FNB à Nevers. La délégation nivernaise est déjà sur le top départ !

Accueilli sous les huées lors de son intervention le 3 février à Bourg-en-Bresse pour le congrès de la Fédération nationale bovine, Stéphane Le Foll a tenu bon et répondu aux critiques de Jean-Pierre Fleury, président de la FNB, par des engagements : décret à venir sur la pesée/classement/marquage destiné à moraliser les relations commerciales entre éleveurs et abatteurs, annonce d'un nouveau dispositif de cotation par France AgriMer pour ce mois de février, poursuite des négociations avec la Turquie pour la reprise des exportations de broutards, relèvement du seuil ICPE de 400 à 800 bovins, basculement du CICE vers des cotisations sociales pour 2017... Le ministre a également confirmé qu'il allait publier un décret sur l'origine des viandes dans les produits transformés, sans attendre le feu vert de Bruxelles.

Du respect, de la reconnaissance, des prix...

Mais il en fallait beaucoup plus pour calmer les esprits échaudés depuis des années par un trop plein de mesures sans réelle efficacité sur le long terme... ou perçues comme telles. On retiendra de ce congrès une ambiance générale très amère, désabusée, avec des éleveurs toujours combatifs mais qui ne semblaient plus tout à fait y croire. L'élevage français est au bord de la rupture, avec les politiques, comme avec un système qui les a amené *«au bout du bout»* de ce qui était supportable. Michel Joux, président de la FDSEA de l'Ain, a bien résumé le sentiment ambiant : *«nous ne voulons pas de compassion, nous voulons du respect, de la reconnaissance et des prix»* sur un dossier *«qui concerne toute la grande famille agricole»*. Une grande famille qui ne cultive pas vraiment l'esprit de famille, si on en croit les nombreuses critiques dénonçant le comportement de la filière. Bouc-émissaire habituel, la grande distribution ne joue plus suffisamment le rôle de paratonnerre pour les autres maillons de la chaîne, coopératives et entreprises d'abattage pratiquement mises dans le même panier, les unes pour leur incapacité à générer de la valeur pour les éleveurs, les autres pour leur propension à confisquer la valeur sans la redistribuer à l'amont, c'est-à-dire à la production. Premier opérateur national, Bigard avait décliné l'invitation de la FNB et ce fauteuil vide a pesé lourd sur les débats, même si Gilles Gauthier, président de la Fédération nationale de l'industrie et du commerce en gros des viandes (FNICGV) a tenu à marquer son territoire fort de sa représentation de 317 abatteurs.

Le coeur de gamme au centre des débats et des attentes

Pour les prix chacun a sa solution : Jérôme Colin, représentant Coop de France invite *«à prendre du recul par rapport aux annonces des politiques»*, il encourage *«à tout revoir, à changer de modèle»*, à travailler *«la tendreté et le goût»*, socle qualitatif *«sur lequel on n'est pas bien»*. Concernant le coeur de gamme, *«il faut déconnecter du marché ce créneau porteur d'envie et d'histoire, créer une nouvelle grille de prix»*. Cela tombe bien, la grille est prête, aux bons soins de Guy Hermouêt (FNB), prêt lui aussi pour *«la faire appliquer sur le terrain»*, quitte à négocier centrale par centrale pour éviter les foudres de Bruxelles. Sur ce coeur de gamme, tout reste à faire ou plutôt à refaire : il faut *«définir les volumes, le cahier des charges et construire le prix»* résume Jean-Pierre Fleury dans la synthèse finale. Il insiste aussi sur la nécessité de passer de *«flux poussant, à des flux tirant»*, c'est-à-dire à structurer l'offre en fonction de la demande, seule façon d'avoir une possibilité d'intervention sur un marché ou *«règnent les tueurs»*, qu'ils commercent pour les abatteurs ou pour la grande distribution, les pratiques sont les mêmes et en bout de chaîne, le producteur fait les frais d'une guerre des prix inique.

Invité à débattre, Jérôme Bédier, directeur délégué et secrétaire général de Carrefour, a fait face aux questions et regretté *«l'affrontement systématique qui nous fait perdre du temps»*. Reconnaissant que *«l'avenir des filières agro-alimentaires n'est pas dans le prix le plus bas»*, le représentant de Carrefour a défendu *«la segmentation positive»* faite chez Carrefour au travers de la filière qualité. La centrale reconnaît *«que la valorisation par contrat ne règle pas le problème des cotations basées sur un système déclaratif difficile à comprendre»* et c'est un parterre d'éleveurs vent debout qui s'est empressé de dénoncer la bien trop faible valeur ajoutée des dits contrats.

Des discours et des postures... il y en a eu beaucoup, l'exercice du congrès s'y prête, mais maintenant, que fait-on ? C'était le fil conducteur des débats et interventions de la seconde journée. Si certaines voies ont été tracées, les solutions devront être forcément partagées pour être applicables et appliquées. Le tout dans l'urgence, car il s'agit de raisonner en semaines et non en mois, comme l'a rappelé le président de la FNB dans sa synthèse.

ANNE-MARIE KLEIN

Propos de congrès

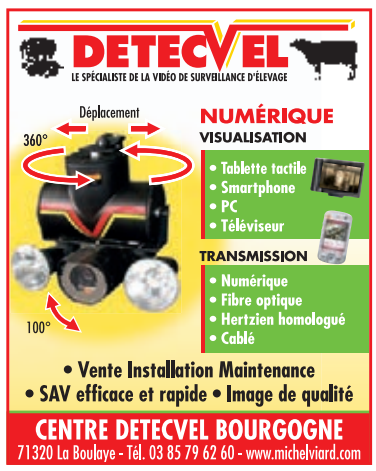
Bertrand Eon, directeur de l'abattoir de Kermené (filiale groupe Leclerc) : *«Pour gérer l'équilibre matière, il faut accepter le transfert d'une gamme à une autre». «L'export est indissociable du marché intérieur et du marché européen qui est mature, c'est une véritable opportunité». «Nous ne sommes pas équipés pour assurer la maturation de l'ensemble des animaux mis en œuvre, la variabilité peut est importante en fonction de l'écoulement des produits, on peut mieux faire, mais la difficulté reste la gestion des stocks».*

Dominique Fayel (FNB) : *«l'export n'est pas un marché de dégagement, c'est un marché structurel à raisonner et à aborder sur le long terme. Il y a de la valeur à faire en Turquie».*

Jean-Pierre Fleury, président de la FNB : *«Nous sommes en panne de projet européen». «La grande distribution française est devenue un monstre dans ses pratiques commerciales, l'abattage est tout aussi puissant et en face la coopération reste un maillon trop faible, qui sait gérer les flux mais pas la valeur». «Il faut sortir du syndrome de la cotation, alors que cette cotation se construit aujourd'hui sur l'éclatement d'un produit devenu industriel, entre les acheteurs en ligne et les outils d'abattage. Ce n'est pas un modèle économique sain». «Qualité et environnement peuvent faire bon ménage à condition qu'il y ait un prix au bout». «On est dans un état d'urgence absolue».*

Thomas Diemer : le président de JA national *«en appelle à la coopération, un outil pertinent qui doit retrouver sa fonction»* et aux consommateurs *«qui ont aussi leur rôle à jouer».*

Xavier Beulin, président de la FNSEA : *«La Pac est devenue inopérante, elle ne répond plus aux enjeux de l'agriculture»* dans une Europe où le *«dumping social et fiscal»* entre Etats Membres fait office de règle du jeu. Sur la valeur ajoutée, la construction d'un prix : *«il faut sortir des discours et des postures pour discuter, s'engager vraiment et être en phase avec une nouvelle structuration de la filière»*, il faut *«moderniser les prix et les attitudes». «L'export est un sujet de première importance, là aussi il faut un oeil nouveau et que tous les acteurs de la plateforme export jouent le jeu».*



Pois de printemps

Une implantation soignée pour une récolte réussie

Son itinéraire cultural simple, sans apport d'engrais azotés, et ses effets précédents sont des atouts majaurs pour le pois de printemps

Semer en sol ressuyé est primordial !
Des conditions réssuyées au semis et pour le travail du sol sont importants pour l'enracinement du pois, permettant le développement des nodosités, qui absorbent l'azote de l'air pour alimenter la plante.
De plus, la profondeur de semis doit être bien maîtrisée. Eviter les semis superficiels afin de limiter le déchaussement et **également** protéger les racines des désherbants de prélevée : **3 à 4 cm est la profondeur appropriée !** Pour avoir une régularité, vérifier régulièrement durant le semis le terrage de la graine.
Dans les terres caillouteuses, il est intéressant de rouler afin d'enfoncer les pierres et de niveler le sol, ce qui facilitera la récolte. Le roulage doit être réalisé de préférence entre le semis et la levée, avant l'application de l'herbicide de prélevée, ou sinon, attendre le stade 3-4 feuilles, avec un rouleau lisse et faible vitesse, en conditions ressuyées.

La plage optimale de semis dépend des secteurs géographiques :
En région Nord-Pas-de-Calais, Picardie et dans les départements des Ardennes et de la Marne, semez du 25 février au 31 mars.
En région Lorraine, Bourgogne, Franche-Comté et dans les départements de l'Aube et de la Haute-Marne semez du 20 février au 15 mars.
En région Rhône-Alpes, Auvergne, semez du 5 février au 5 mars.

Enfin, la densité de semis est à adapter en fonction du type de sol et du poids de mille grains (PMG) de la variété. Le raisonnement de la densité de semis se fait sur le nombre de grains/m², il faut contrôler le PMG afin de ne pas se tromper dans la quantité de semences à semer à l'hectare (voir tableau ci-après). En effet, un semis trop dense favorisera verse et maladies foliaires.

Quelle variété choisir ?

Pour les terres caillouteuses, la hauteur à la récolte est un critère important dans le choix de la variété. Les variétés les plus résistantes à la verse sécurisent la récolte lorsque les conditions sont difficiles, et limitent le risque de ramasser de la terre ou des cailloux.
Selon le secteur géographique, plusieurs variétés sont bien adaptées tant au point de vue de la hauteur à la récolte que du rendement. De plus, un traitement de semences est fortement recommandé contre le mildiou, l'ascochytose et les fontes de semis (Wakil XL 0.2 kg/q).
Vous pouvez retrouver l'ensemble de nos préconisations sur: www.terresinovia.fr.

F.Boizet – D. de Fornel
Terres-Inovia


Crédit : Laurent Jung, Terres Inovia
Semis de pois.

Tableau 1 : Pois de printemps :

doses de semis (kg/ha) en fonction de la densité de semis et du PMG

PMG	Sols limoneux 70 à 80 gr/m²	Sols limono-argileux ou caillouteux 90 gr/m²	Sols de craie 110 gr/m²
230 g	160 à 185	205	240
260 g	180 à 210	235	275
290 g	205 à 230	260	305

Tableau 2 : Variétés adaptées selon le secteur géographique

Variétés	Nord Picardie	Craie	Haute-Marne, Lorraine, Bourgogne Franche-Comté	Rhône-Alpes, Auvergne	Rendement *(% de la moyenne des essais)*	Hauteur Récolte *(cm)*	Début Floraison	PMG *(g)*
Valeurs sûres								
Astronaute	x	x			101.4	72	+2	249
Kayanne	x	x	x	x	103.8	70	21/5	246
Mineapoliss			x	x	100.9	73	-1	264
Mythic	x	x	x		100.3	75	+2	239
A confirmer								
Aurelia	x				103.1	74	-1	249
Memphiss	x		x	x	100.7	72	+2	243
Volt	x	x	x	x	98.2	73	-2	244

Source : synthèse Terres Inovia, 2015

Chronique ovine

Préférez les cornadis en bois pour les brebis, plus efficaces et moins chers

Les cornadis sont de plus en plus utilisés en élevage ovin. Installés le long d'un couloir d'alimentation ou bien d'auges, ils permettent de réaliser de nombreuses interventions en bergerie : tri, traitements antiparasitaires internes et externes, pose et dépose d'éponge, insémination animale, diagnostic de gestation…

Les modèles en bois sont à préférer à ceux en métal actuellement commercialisés. En effet, les agneaux s'étouffent facilement dans les modèles en métal autobloquants (les mêmes types que ceux des bovins) lors de la distribution du concentré aux brebis. De plus, les cornadis ne se bloquent pas lorsque la hauteur du fumier devient trop élevée, en fin de lactation par exemple. Enfin, ils sont trois fois plus chers ramenés à la place.

3 brebis au mètre

Les cornadis sont généralement commercialisés par panneau de 2 ou 3 m et à raison de 3 brebis ou 2,5 brebis au mètre. Cette dernière modalité est à réserver aux brebis de gros gabarit ou bien aux bergeries destinées plus particulièrement en fin de gestation. Dans les autres cas, préférez les panneaux avec trois places de brebis au mètre.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot, Institut de l'Elevage/ Ciirpp


Compter 11 à 15 € HT la place de cornadis en bois.

▶ Des professionnels à votre service

L'Eleveur Bourguignon
CAGES À ÉCORNER ET ÉCORNEURS
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly en Auxois

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

▶ Nouveatés

Kuhn renouvelle ses épandeurs Axis



La gamme d'épandeurs Axis série 2 accueille 4 modèles dont les capacités évoluent. La modification des trémies et des châssis s'accompagne d'un nouvel éclairage à leds intégré. Les disques d'épandage reçoivent de série des palettes avec revêtement anti-usure. Le système de pesée disque par disque EMC est étendu. En version à entraînement mécanique M-EMC, il peut équiper les Axis 20.2 et 40.2. Plus précise et confortable à utiliser, la version à entraînement hydraulique H-EMC est disponible sur les Axis 40.2 et 50.2. Le système de largeur variable (manuel ou automatique par GPS) est proposé en deux niveaux. Sur les appareils avec réglage manuel du point de chute, le VS4 gère deux sections par côté. Avec un réglage électrique du point de chute, le VS8 offre 4 sections de chaque côté. Le pilotage en cabine est assuré soit par le terminal couleur Quantron soit par un terminal isobus : le boîtier CCI 200 fournit par Kuhn ou un des 35 terminaux isobus compatibles. M. P.

Modèle : Axis 20.2/30.2 et 40.2/50.2
Trémie : 1 000 à 2 300/3 200/3 200 ou 4 200 l
Largeur : 28 à 36/12 à 42/18 à 50 m
Charge utile : 2 300/3 200/4 200 kg

Le semoir Väderstad Tempo s'élargit

Le semoir de précision Tempo L peut recevoir entre 12 et 16 éléments semeurs et atteindre jusqu'à 12,20 m de large au travail (interrang de 70 à 80 cm). Il dispose d'une trémie d'engrais de 5 000 l dont l'accès ne dépasse pas 2 m de hauteur afin de faciliter le remplissage. 8 distributions à entraînement électrique gèrent le dosage de l'engrais et la coupure de sections. Il est possible de débrayer chaque rang individuellement depuis la console E-Control, chaque élément disposant d'une distribution électrique. La commercialisation est annoncée pour le printemps 2017.

Michelin passe au CargoXBib HD



Le pneumatique de remorques CargoXBib évolue en prenant l'appellation Heavy Duty. Cette nouvelle génération offre d'avantage de polyvalence et de capacité de charge : jusqu'à 8 330 kg par pneu. La nouvelle sculpture multidirectionnelle à pavés tripode améliore la longévité, l'auto-nettoyage et la stabilité du pneu. La forme des épaules limite l'impact sur la végétation et facilite les manoeuvres sur sol dur. Le sommet large et plat de la bande de roulement profite à l'empreinte au sol.

Dimensions : 560/60 R22.5 ; 560/45 R22.5 et 500/60 R22.5

L'ASSURANCE PRAIRIES
ET SI À CAUSE DE LA MÉTÉO VOS ANIMAUX MANQUAIENT DE FOURRAGE POUR L'HIVER ?
GULFSTREAM Communication RC Nantes B 389 788 993 - Crédits photos : Christian Walter - 12/15 – GROUP001.
NOUVEAUTÉ 2016
Groupama lance l'Assurance Prairies : une nouvelle solution pour sécuriser le besoin en herbe de votre cheptel en cas d'événement climatique.
Découvrez la solution de Groupama et réalisez une simulation avec les données de votre exploitation sur www.assurance-prairies.fr
Groupama
Toujours là pour moi.
www.groupama-agri.fr
Groupama Paris Val de Loire. Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles - 60 bd Duhamel du Monceau - CS 10609 - 45166 Olivet Cedex - Siège social : 161 avenue Paul Vaillant-Couturier - 94258 GENTILLY - N° SIREN : 382 285 260 - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 61 rue Taitbout 75009 Paris. Document et visuels non contractuels. - 02 2016.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 03/02/2016	Bourg-en-Bresse 09/02/2016	St Christophe-en B. 03/02/2016	National 03/02 au 09/02/16
Vaches viande (V)	U	-	-	3,96 €	3,94 €
	R	3,40 €	3,45 €	3,58 €	3,44 €
	O	-	3,00 €	-	3,04 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	3,00 €
	O	2,75 €	2,55 €	-	2,85 €
Vaches lait (L)	O		-	-	2,54 €
	P	2,33 €	2,30 €	-	2,28 €
Génisses VML	U	3,90 €	4,35 €	4,57 €	4,21 €
	R	3,70 €	3,70 €	3,81 €	3,59 €
	O	-	3,00 €	-	2,94 €
Taureaux VML	URO	-	2,30€	2,59 €	2,47 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — **Marché de Moulins-Engilbert du 09/02/2016**

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	3,18	
200-250 kg	-	3,20	-	
250-300 kg	-	3,06	2,88	
300-350 kg	-	2,89	2,70	
350-400 kg	2,78	2,70	2,58	
400-450 kg	-	2,62	2,48	
450-500 kg	-	2,51	2,37	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
200-250 kg	-	2,84	2,56	
250-300 kg	-	2,61	2,63	
300-350 kg	-	2,52	-	
350-400 kg	-	2,49	2,38	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	-	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	2,38	-	
450 kg et +	-	-	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,52	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	2,48	1,97	1,83	-
5 -10 ans	-	1,94	1,75	1,60
+10 ans	-	1,82	1,65	1,51
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	2,65	2,23	1,96	

Bovins : 1203
Marchébien approvisionné. 97% de vendus.

BROUTARDS TAURILLONS : Vente rapide et totale à des cours très fermes, malgré des apports plus importants cette semaine. Bonne vente également en limousins.

LAITONNES : Présentations de bonne qualité permettent de reconduire facilement les tarifs

GÉNISSES 2 ANS : Offre insuffisante pour dégager une tendance.

TAUREAUX : Vente toujours calme.

VACHES GÉNISSES 3 ANS : L'offre est restreinte pour la saison, mais de qualité supérieure aux semaine précédentes, ce qui permet de rendre la vente plus dynamique. Seuls les prix des sujets de second choix restent bas, mais de nombreux éleveurs sont résignés et contraints à la vente pour des raisons de trésorerie. Certains acheteurs expriment des besoins en vaches vaccinées FCO.

Broutards culards de 229 à 316 kg : 910 à 1100 € (3.01 à 4.19)
Laitonne culard de 250 kg : 1370 € (5.27)

NB : SICAFOME animera les ventes de la station génétique de Créancey le vendredi 12 février, de Jalogny le 19/02 et de Creuzier le 26/02.

NB : La date de clôture d'annonces est fixé le vendredi soir à 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn) et pour des animaux valablement vaccinés FCO.

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 08/02/2016**

Bovins (262)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
245 à 400 kg	710 - 1030	2,54 - 2,91
410 à 540 kg	1040 - 1270	2,28 - 2,67
Taurillons d'herbe		
330 à 490 kg	-	-
405 à 480 kg	-	-
Laitonnes		
375 à 405 kg	920 - 950	2,32 - 2,44
Génisses		
350 à 420 kg (16-24mois)	-	-
590 à 730 kg (24-36mois)	1070 - 1350	1,79 - 1,89
Taureaux		
690 à 1175 kg	-	-
Vaches		
Vaches légères	790 - 1010	
Vaches entre deux	1020 -1210	
Vaches lourdes	1230 -1380	

Apports stables en broutards, la vente est active à des tarifs fermes dans l'ensemble de la catégorie avec peu d'invendus. Les animaux vaccinés FCO 60 jours après le rappel étant toujours les plus recherchés. Présentaion de meilleure qualité en femelles permettant un placement plus rapide à des cours plus porteurs. La baisse des cours en bêtes grasses pénalise toujours l'écoulement des vaches maigres à des tarifs qui restent trop bas. seules quelques vaches vaccinées FCO se sont vendues à des tarifs corrects.

Bovins gras : 3
Peu d'apports, demande calme;

Prochain marché le lundi 15 février 2016 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — **Marché de Sancoins (18) du 12/02/2016**

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	2,87	2,58
300 à 350 kg	2,70	2,58
350 à 400 kg	2,70	2,54
400 à 450 kg	nc	2,45
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	2,30
250 à 300 kg	nc	2,35
300 à 350 kg	2,45	2,29
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	nc	1,89
Vaches		
- 5 ans	1,88	1,69
de 5 à 10 ans	1,78	1,58
+ 10 ans	-	1,43

Broutards Laitonnes : Cours reconduits dans l'ensemble, plus facilement en mâles légers correspondant aux contraintes sanitaires

Vaches-Génisses : Le commerce du maigre reste en rapport avec le commerce de la viande, cours reconduits dans l'ensemble

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 09/02/2016*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,75 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,70 €	2,50 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,60 €	2,45 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	2,45 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,50 €	2,35 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,40 €	2,25 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,80 €	2,45 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,60 €	2,25 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,35 €	2,05 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,25 €	2,05 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,15 €	2,00 €	-

Tendance : Meilleure demande dans les broutards de qualité.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 01/02/16 au 07/02/16*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,65 €	-
350 kg	-	2,53 €	-
400 kg	-	2,46 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,36 €	-
500 kg	-	2,23 €	-
Femelles 6-12 mois		-	
270 kg	-	2,39 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,21 €	-

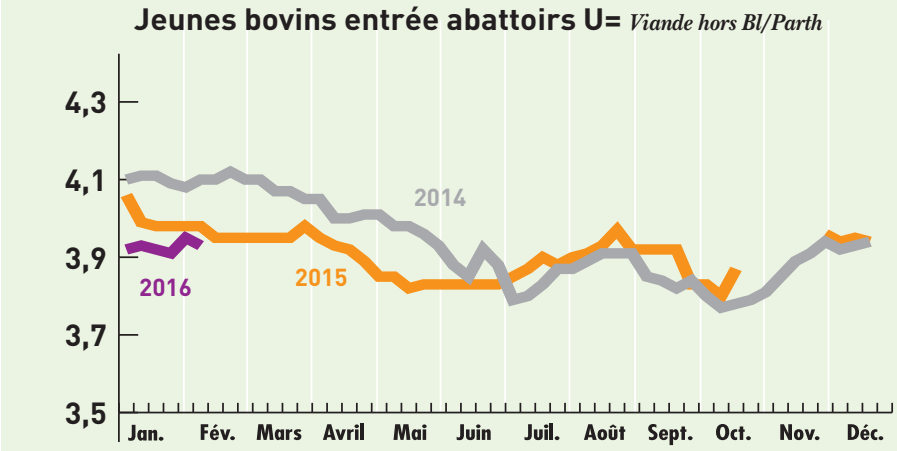
Tendance :
La baisse de l'offre oriente les prix à la hausse.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 01/02/16 au 07/02/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,93 €	3,74 €	-			
Races mixte		-	3,50 €	3,50 €	3,46 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	3,96 €	3,88 €	3,78 €	3,41 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	3,92 €	3,86 €	3,77 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,24 €	4,15 €	-			
Races mixte	-	-	-	3,19 €	3,11 €	-	-
Races lait				-	2,64 €	2,62 €	2,58 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,57 €	4,32 €	4,07 €	3,91 €			

Tendance : offre abondante et marché calme.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Grand Sud du 01/02/16 au 07/02/16

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,96 €	3,93 €	3,90 €	-	-	-	-	
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,49 €	4,12 €	3,95 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,85 €	3,80 €				
Races mixte					3,14 €	3,10 €	-	-
Races lait							2,59 €	2,55 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,77 €	4,50 €	4,17 €	4,02 €				

Tendances SEM. 06 / 2016

Bovins de boucherie

Les difficultés des éleveurs perdurent et ces derniers restent fortement mobilisés face à un marché structurellement déséquilibré et des tarifs régient par la gestion des excédents. Les instances gouvernementales n'ont toujours pas de solution, ni de feuille de route à présenter. La situation est brulante à quelques jours de l'ouverture du Salon de l'Agriculture. Les éleveurs souffrent, avec des situations économiques parfois catastrophiques et qui peuvent mener à des solutions dramatiques, voire radicales.
Sur les marchés, le commerce reste morose même si l'offre est moins chargée. Dans les femelles haut de gamme, la demande est peu soutenue avec un recul de la demande de la part des boucheries qui vont voire une partie de leur clientèle monter vers les stations de ski. La commercialisation reste difficile pour les bonnes génisses et jeunes vaches Charolaises de qualité bouchère avec des cours difficilement reconduits voir baissiers. Dans les allaitantes R de choix secondaire, la modestie de l'offre permet d'atténuer la pression des abatteurs. Dans les Frisonnes, Abondances et les Montbéliardes, le recul de l'offre permet une reconduction des prix. En jeunes bovins le commerce reste très calme même si les cours se maintiennent. ■

Broutards

La demande reste assez soutenue dans les mâles de moins de 350kg et les tarifs se maintiennent sans trop de difficulté dans les bons mâles Charolais de 350/400kg. La vente est plus calme dans les plus de 400kg. Dans les femelles, les tarifs se maintiennent pour les bonnes laitonnes Charolaises pour l'Italie, la demande reste sélective pour les femelles communes ou légères exportées sur l'Espagne. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

La réduction de l'offre permet une adéquation offre/demande plus favorable pour les éleveurs. Le commerce est plus régulier avec des tarifs qui progressent dans les veaux Holsteins, Montbéliards, les Abondances ou les croisés convenables. Dans les bons veaux de race pure ou croisés (viande ou mixte), le commerce est régulier avec des cours fermes. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 8 février) :
«La stabilité de l'offre devrait permettre une reconduction des cours. Les éleveurs seraient en conséquence très sensibles à tout signe irrationnel du marché.»
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 8 février) :
«Les cours sont fermement reconduits dans un contexte d'offre limitée.»

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 01/02/2016*

Agneaux (239)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	3,20 - 3,25	2,80 - 3,22
Gras (38-44 kg)	-	3,09 - 3,35	-
Gras (44-50 kg)	-	-	-
Gras (+50 kg)	-	2,05 - 2,46	-
Laitons (32-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	3,57 - 3,57	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (233)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	1,29 - 1,45	-	-
Divers			
Béliers (12) : 78 à 144 €	0,99 - 1,52	-	
Agneaux maigres : 62 à 65 €	-	2,30 - 2,35	-
Caprins (43) : 9 à 65 €		-	0,19 -1,27
Boucs :			

Ovins : 309

Apports isuffisants pour satisfaire la demande. Vente totale.

Vente rapide et cours facilement reconduits dans toutes les catégories

Effectifs : Agneaux: 179 - Brebis : 90
Béliers : 4 - Caprins : 31 - Divers : 5

Prochain marché le lundi 15 février 2016 (pesée à 7h, vente à 9h). L'heure de clôture d'annonce est désormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 08/02/2016*

Ovins : 85	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	-	-
Agneaux gras	100 - 150	1,80 - 3,45
Brebis	78 - 92	1,11 - 1,26
Béliers	-	-

Vente rapide et quasi-totale à des tarifs qui progressent dans les bons agneaux triés, cours plus fermes en brebis.

Prochain marché le lundi 22 février 2016 aux horaires habituels.

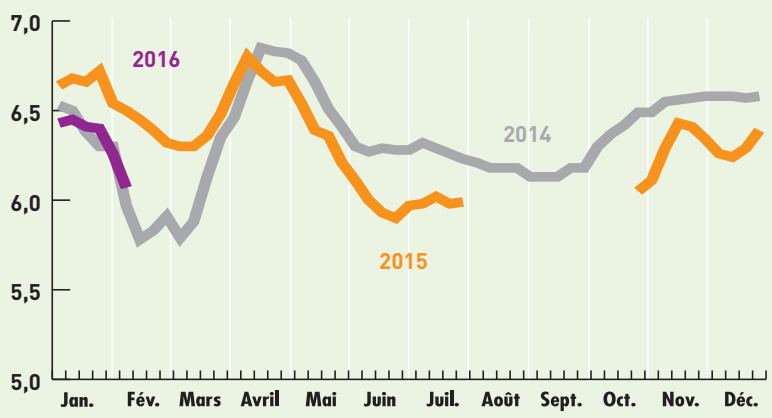
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 01/02/16 au 07/02/16*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,13 €	5,64 €
Couvert	16-19 kg	6,85 €	5,97 €	5,65 €
Gras	13 -16 kg	-	5,46 €	5,29 €
Gras	16-19 kg	-	5,24 €	5,09 €

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 01/02/16 au 07/02/16*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,07 €	**6,38 €**	**2,50 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 01/02/2016 au 07/02/2016

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Confor-mation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,26 -0,06	7,28 0,01	-	-	-	-	-
	R Var.	6,57 -0,03	6,57 =	6,39 -0,02	-	6,07 -0,36	6,29 -0,21	-	-
	O Var.	5,94 -0,03	5,86 0,06	-	-	5,66 -0,28	5,75 -0,32	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	7,02 =	6,93 -0,05	6,12 0,02	-	6,85 0,15	6,40 -0,03	-
	R Var.	6,51 -0,08	6,47 -0,11	6,27 -0,15	5,71 -0,05	6,13 -0,15	5,97 -0,26	5,86 -0,26	5,55 -0,19
	O Var.	6,03 -0,24	6,04 -0,24	5,97 -0,29	-	5,64 -0,20	5,65 -0,21	5,54 -0,25	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	5,46	5,24 -0,23	5,11 -0,12	-
	O Var.	-	-	-	-	5,29	5,09 -0,21	-	-

Zone nord : Baisse saisonnière en ce début de période de vacances scolaires. **Zone sud :** Application du réseau.

Volailles

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)

Récolte 2016 - 12/01/2016

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	240 €	180 à 200 €
2e coupe	230 à 240 €	180 à 200 €
3e coupe	210 à 230 €	180 à 200 €



Porcins

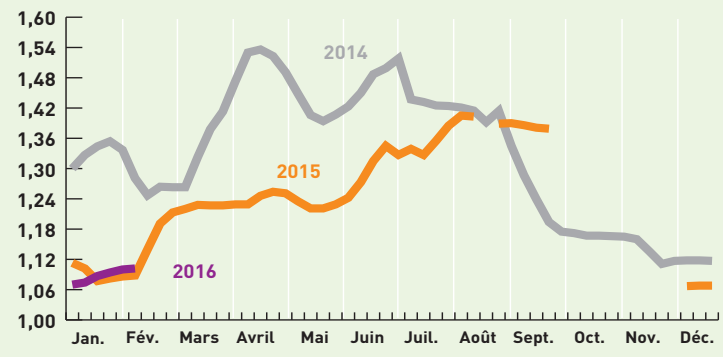
Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 360 porcs présentés) — *Cotations du lundi 1er février 2016*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,102 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 01/02/16 au 07/02/16*

1,36 € /carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

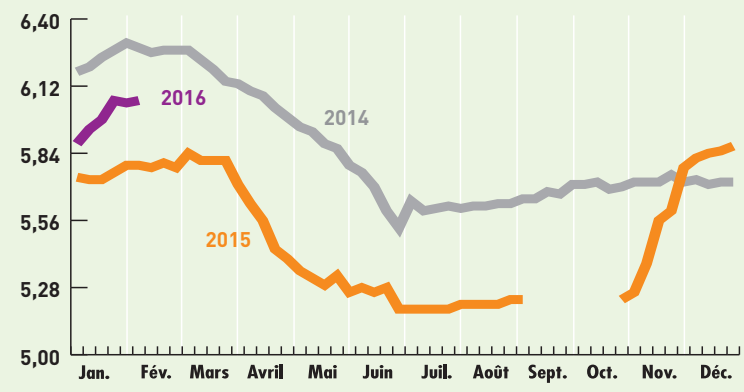
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 01/02/16 au 07/02/16*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,96 €	-	-
U	-	7,70 €	6,13 €	-
O	-	6,06 €	4,77 €	4,41 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 08/02/16 au 14/02/16*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.14j-4 sem (supérieure élevage)*	90	500 - 560 €	325 - 400 €	200 - 290 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		170 - 250 €	110 - 140 €	-	1 - 20 €
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		290 - 400 €	180 - 240 €	150 - 190 €	80 - 110 €
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)*		440 - 520 €	290 - 360 €	210 - 250 €	-
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	604	130 - 250 €	80 - 150 €	70 - 120 €	NC

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 01/02/16 au 07/02/16*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,55 €**	**2,28 €**	**1,55 €**	–
Bons	**2,23 €**	**1,93 €**		

Céréales

Marché du 4 février 2016

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	220/11 meunier	févr.-juin	142	N	C
Nord Côte-d'Or	220/11	févr.-juin	142	N	C
Aube/Yonne	meunier	févr.-avr.	138	N	C
	fourrager	févr.-avr.	130 à 131	N	C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 62-63 kg/hl	févr.-mars	123 à 124	N	C
Sud Côte-d'Or	selon qualité	févr.-juin	130	N	C
Nord Côte-d'Or	selon qualité	févr.-juin	130	N	C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Haute Saône	selon PS		n.p.		C
Aube/Yonne	52/53 kg/hl		inc.		C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Haute Saône			n.p.		C
MAÏS	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne		mars-juin	143	N	C
Sud Côte d'Or		févr.-juin	149	N	C
Saone et Loire		févr.-juin	149	N	C
POIS	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne/Cote d'Or	fourrager	févr.-mars	203	V	C

Matériel

Tracteur

01 - Vds chaine à neige ou forestier circonf. 300 L 78 cm cause cessation acheté 2200 E vendu 1000 E
✆ **06 36 08 48 15**

26 - Tracteurs Someca 411, à réviser année 1964 - 2rm - 1500 euros HT.
✆ **06 87 51 48 38**

26 - Recherche tracteur MF 2rm série 4200 4300 ou 5400, 4000h environ.
✆ **06 88 59 11 26**

26 - Vds 2 pneus arrières tracteur 12 4 11 36 6pl Barum montés sur jante IH 533, 300 euros HT les 2 à déb.
✆ **06 87 51 48 38**

38 - Vds JD 3130 bon état 5500€ - vibro 2,5m 300€ - semoir 13 rangs 100€ - charrue 350 cs 1200€
✆ **06 88 86 45 85**

58 - VENDS tracteur Ford 5610 4 X 4, 72 cv, 8 560 heures, bon état, factures entretien récentes (réf. 060D)
✆ **06 47 97 46 14**

69 - Vend 2 roues arrière de tracteur complètes 12.4 R 36. 600 € les 2.
✆ **06 13 52 27 12**

70 - Achète Tracteurs MF 690-698-168-165-188, Ford 4 cil. Presse BR 120x120 Claas, Krone, Welger, Carraro, Deutz. Charrue Kverneland réversible 3, 4 et 5 socs. Presse MD Claas, JD. Semoir maïs monosem 4 rgs ferti+micro, PNU, NG, NG+.
✆ **06 83 59 05 70**

71 - Cause cessation vends tracteur Valtra N113, 2013, 1.150 H, presse Welger RP220, 12.000 bottes, TBE.
✆ **06 84 86 50 40**

74 - Vds génisses prêtes montbéliarde avec origine.
✆ **06 08 10 51 81**

74 - Vds 1 semoir Khun 2 plateaux 2 tract Someca 640 + 680 h + chargeur pirouette 8 toupies Khun, 1 tank Alfa 650 l, andaineur KV double, 1,50 m, 40 H.
✆ **04 50 03 39 19 HR**

84 - Vds tracteur enjambeur New Holland TL90A 900 H équipé aéro-convection Berthoud 300 H. Peut être vendu à part. TBE.
✆ **06 25 34 19 42**

Travail sol

01 - Vds planteuse à maïs Kuhn Planter - II 6 rangs année 2003 fertiliseur micro kit ADS
✆ **06 83 12 49 54**

18 - Vds aplatisseur, 3 rouleaux, Acemo RS 380 5.5 silence system. TBE après 19h.
✆ **02 34 34 81 54**

26 - Vds distributeur Kuhn 1 tonne pulvérisateur Berthoud 12 ML 600l charrue 3 Grégoire Besson type B4 cultivateur 3 poutres 3ML semoir maïs tournesol blé 4rg Nodet.
✆ **04 75 72 31 19**

38 - Vends charrue Kuhn vari-master 122 4+1 - état neuf.
✆ **06 67 62 75 86**

Récolte

18 - Urgent, recherche une moissonneuse-batteuse de marque New Holland, de type 80-70 ou similaire. Faire offre
✆ **06 21 49 50 89**

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Aroballe, Krone (réf. 050B)
✆ **06 29 81 80 05**

Traitement

01 - Vds pulvé Berthoud 800L 16m, 2008, porte tracteur MF 675, 4800 h, 1982, 2 RM
✆ **06 89 87 29 47**

69 - A vendre pulvérisateur porte 200 litres rampe 6 m. dérouleur 50 m. année 06/04/2015 neuf.
✆ **06 16 36 25 20**

89 - VENDS pulvé Racer 98, 24 m., 3 200 l., paralélogramme, rinçage, remplissage 4807038, 7 000 € (réf. 03VB1)
✆ **03 86 53 79 02**

Arbo-viti

26 - Vds échalas pin traité 2M ancien traitement, prix 1.10 euro l'unité.
✆ **06 08 64 32 97**

Distribution

26 - Vds semoir engrais Vicon 250 litres BE, 200 euros HT à débattre.
✆ **06 87 51 48 38**

38 - Vds semoir Sulky Master 2m50 sabots distrib hydro complet effac compt trace seme 100ha neuf 600€
✆ **04 74 54 20 70**

42 - Vds dessileuse pailleuse Aitor 4560 Kuhn 2003 b et. commande électrique 6500 euros
✆ **06 28 28 99 53**

Epandage

69 - Vds désileuse porte Jeantil Cap 1,100 m3 300 euros épandeur engrais Vicom Cap 250 à 300 kg 200 euros.
✆ **06 59 71 15 29**

Irrigation

26 - Vds cause retraite charrue trisocs vibro 4m déchaumeur 3m tuyaux irrigation cage de contention pulvérisateur Berthoud 12m divers matériels.
✆ **06 98 99 12 16**

Agri. divers

18 - Vds Caffini, 24 m, 2.500 l, 1998, DPAE, 6.900 euros - Laverda 3700, 4,8 m, coupe colza, chariot, éparpilleur, broyeur, TBE, à débattre - benne Lambert, 15 t, Boggie, TBE, 12.500 euros.
✆ **06 72 90 54 53**

30 - A ENCADRER Vds cultivigne et décompacteur Gardell,charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, cover-crops 28- 32- 36- 40 dis, bennes 8- 10 T. www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vds benne Dangreville lot charge bennage cardan état neuf 7500€ TTC, scie à ruban avec perceuse 300€, scie circulaire élec BE 250€, moteur Ford 5000 1000€.
✆ **06 75 04 60 70**

55 - cause semis direct tracteur Case Magnum 7130 15.000 €, vibro Costa 8 m 7.000 €, herses lourdes 8 m 5.000 €.
✆ **06 85 40 24 29**

GRAND CHOIX APLATISSEURS OCCASION, RÉVISÉS RECONDITIONNÉS, ROULEAUX ET ROULEMENTS NEUFS
- 1 aplatisseur Toy Futura
- 1 aplatisseur Toy Rubix
- 1 aplatisseur FAO Adéquat
- 1 aplatisseur FAO AP 150 sur coffres
- 1 laminoir CEF
- 1 aplatisseur Reixit

- 1 semoir à engrais Sulky 2400 l.
- 1 pailleuse Silo-Farmer 1020 Porte Hydrau
- 1 épandeur Gilibert HV 8055, hérisson verticaux
- 2 épandeurs Sodimac Rafal 1200 et 900
- 2 charrues Grégoire-Besson, 4 socs non-stop
- 1 charrue Vogel-noot, 4 socs
- 1 régénérateur, 6 m. Ponge
- 1 scie à bois Rabaud
- 1 benne Ridelles 5 T., basculante

ETS LEVEQUE
21 - Saffres 03 80 49 63 86

67 - Vends moiss. batt. Case IH CT 5080 (TX68) année 2003, 2213 h, 6 secoueurs, clim. éparpilleur m-pailles broyeur coupe 7,30 m avec chariot TBE avec ou sans cueilleur Capello 6 rangs avec broyeurs.
✆ **06 61 78 20 48**

69 - Vends motoculteur 6 cv avec charrue. Bon état.
✆ **06 82 81 52 20**

74 - A vendre griffe à foin sur rails Brunhuber LX6N bon état.
✆ **06 33 00 34 33**

89 - Vends dans le 89 séparateur 50 qx très bon état avec 4 grilles et pieds ensacheur., livraison possible, séparateur 100 qx Dupuis bon état avec 4 grilles et pieds ensacheur.
✆ **06 81 82 73 32**

Elevage

38 - Vds deux silos à grains l'un mesure 2,57 m de hauteur et 1,78 m de diamètre vendu en l'état avec ventilation complète et vis élévatrice prix 600€ - l'autre mesure 3,41 m de hauteur et 2,22 m de diamètre vendu en l'état avec ventilation complète et vis élévatrice prix 800€.
✆ **06 82 14 51 96**

Véhicule

Utilitaire

18 - Vds cause retraite Berlingo de sept. 2012, 3 places, 1ère main, gris alu, 20L1 HDI90, business, attelage, vitrage complet, bluetooth, ABS, airbag, 54.000 km, TBE, 8.500 euros TTC.
✆ **02 48 74 55 94 ou 06 38 88 12 13**

38 - Vds super cinq pour pièces ess
✆ **06 47 24 01 89**

69 - Bétaillère Master 120 cv caisse alu neuve, Pte pont 97500 kms, 2007, révisé. Appeller Gauthier.
✆ **06 07 74 89 24**

Tourisme

01 - Vds Ford Focus Titanium 1,6 TDI août 2012, 57000 km
✆ **06 27 15 15 11 ou 06 73 75 01 65**

18 - Vds berline Opel Oméga, de 1996, 330.000 km, beige, attelage, BE, 1.200 euros TTC.
✆ **02 48 74 55 94 ou 06 38 88 12 13**

26 - Vds Clio III diesel 5p 2010 135000 km TB état.
✆ **06 87 07 37 40 ou 06 83 46 31 50**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds piquets acacia en 2m - foin balles rondes
✆ **06 16 25 39 34**

26 - Vds foin bottes rondes et carrées paille broyée bottes carrées.
✆ **06 81 34 72 93**

26 - Vds bois de chauffage 30 euros T cheminée Brisach 8 à 17 KW.
✆ **06 98 99 12 16**

38 - Vds foin luzerne BR 2-3-4 coupe extra
✆ **04 76 36 05 16 HR**

45 - VENDS paille blé et orge en 120/70/240 stockée à l'abri, prix départ 55 € la tonne (réf. 06VB3)
✆ **06 75 82 60 41**

69 - Recherche grande surface paille 2016 en andain ou botte 120x90x240 dans le 01 / 71 / 69.
✆ **06 22 89 14 72**

69 - Vds bottes d'enrubannage d'herbe 23 euros.
✆ **06 98 82 27 26**

69 - Vend Round Baller Gallignani 92205 bon état 4 roues complètes 155 70 R 13.
✆ **04 72 24 58 42**

73 - Vds regain 2015 bonne qualité balle ronde 120x120 environ 230 kilos, 120 euros la tonne, pris surplace.
✆ **06 11 80 23 73**

Fourrage

VENDS
Paille 85€ HT/T
Foin 130€ HT/T
(selon distance)
Liv. Camion Remorque
06 11 70 97 04

19 - Vds foin causse bl ronde 125x125 - sous hangar - 65 euros tonne.
✆ **06 13 88 60 22**

21 - Belle paille en Bourgogne 240-120-90 sans cailloux, 63 € la tonne plus transport (réf. 060E)
✆ **06 85 73 22 68**

38 - Vds foin et regain 2015 TB qualité balles rondes 120x130
✆ **06 65 61 76 70**

58 - VENDS orge, avoine noire, consommation (réf. 06VB2)
✆ **06 46 31 17 28**

69 - Vds très belle paille et foin conventionnel et bio, bottes carrées. Livraison par camion remorque - Très bonne qualité garantie.
✆ **04 74 00 30 70 ou rép.**

Terres de Bourgogne
Rejoignez nous sur facebook

ESPACE Affaires

Défi~Mat
ST-FLOUR 15 : Yves PECHOULTRES
04 71 60 70 50 ou 06 08 10 02 02
www.defimat.fr

TRACTEUR

		an	Heures	CV
CASE	JXU 85, char agram Q435	2010	3700	86
CLAAS	Celtis 426 RA + char MX T6 arceau	2005	2000	74
CLAAS	Celtis 436 Plus RX, chargeur MX T8	2007	3900	85
CLAAS	Celtis 456 Plus RX, **BE général**	2008	5400	102
CLAAS	Axos 310, boite 20/20	2011	1900	75
CLAAS	Axos 330 CX, char MX T8	2011	3600	90
CLAAS	Ares 547 ATZ, semi power shift	2006	3200	95
FENDT	310, boite vario, chargeur	2013	1900	105
JOHN DEERE	5070 M, Power reverser, **TBE**	2012	1800	70
JOHN DEERE	6150 R AP, char JD H360, **TBE**	2012	2700	150
JOHN DEERE	6230 P + char, PQ+24/24, **TBE**	2008	7100	100
JOHN DEERE	6830, auto eco TLS	2007	5650	145
JOHN DEERE	6105 R, chargeur JD 310, **TBE**	2013	1600	105
MASSEY FERGUSON	4270, bt 24/24	2000	4200	110
MASSEY FERGUSON	6150, dyna 4 32/32	1995	5200	95

ÉLEVAGE

		an	capacité
Dés. pail.	JEULIN - Sirroco, tt fourrage c. élec.	2002	4 m³
Bol	KVERNELAND - Siloking, pesée tapis av.	2001	14 m³
Bol	RMH - VR12, com. élec, tapis av.	2001	12 m³
Bol	KUHN - Euromix 1 980, c. élec., pesée	2012	9 m³
Bol	KUHN - Euromix 1 1380, c. élec., pesée	2006	13 m³

ÉLEVAGE

		an	capacité
Bol	TATOMA - MV 16 DUPLO, c. élec., pesée	2007	16 m³
Bol	TRIOLIET - Solomix 1200 VL, tapis av.	2007	12 m³

MATERIEL DIVERS

		an	capacité
Télescopique	DIECI - agristar 37.7, 4900 h, croco 2,30m	2008	3,7 T
Télescopique	DIECI - agriplus 40.7, 2800 h, 7m paletiseur	2013	4 T
Piq. balle cub.	CALVET - R 4600, fd poussoir	2011	
Fend. de bûche	LERIN - FB 15 T 11 Pl, coin 4 faces	2011	15 T
Fend. de bûche	RABAUD - F 19, treuil	2007	19 T
Gyro broyeur	PROMODIS - DX 3002, 2 rotors 6 ctx	2006	3 m
Gyro broyeur	SUIRE - GF 8000, *révisé*		1,80 m
Gyro broyeur	KUHN - BNE 180, deport manuel, **TBE**	2005	1,80 m
Épareuse	GYRAX - gyramax 1251, portée 5 m	2007	1,20 m
Bineuse	MONOSEM - SC 130, 7 éléments	2011	6 rgs
Semoir graines	MONOSEM - NCCM 4R, traceurs hydro	2007	4 rgs
Combiné semis	AMAZONE - app302 + cultimix, roul. matrix	2003	3 m
Herse de prairie	AGRIMAT - EBR 480, repliage hydro.	2006	4,8 m
Herse de prairie	PONGE - EP 6, 3 rgs étrilles.	2006	6 m
Conditionneuse	JOHN DEERE - 328, *révisé*	2000	2,80 m
Conditionneuse	JOHN DEERE - 1360, fléaux	1997	3 m
Conditionneuse	JOHN DEERE - 530, fléaux	2005	3 m

MATERIEL DIVERS

		an	capacité
Conditionneuse	JOHN DEERE - 530, rouleaux, **TBE**	2011	3 m
Conditionneuse	POTTINGER - 310 T, épandage large	2001	3 m
Conditionneuse	KUHN - FC 303 GC, timon central.	2006	3 m
Presse b. ronde	JOHN DEERE - 568, 12000 balles, filet rotocut	2001	
Presse b. ronde	KRONE - KR 1016, ficelle filet	1997	
Presse h. densité	KRONE - big pack 1270, 120 x 70	2008	
Ensileuse	J.D. - 7480 I, rotor, 875 mot. récolt. champ. 360	2013	540 h
Épand. engrais	KUHN - MDS 935 R2, tamis, bâche	2005	1800 L
Épand. pulvé.	PROLOG - CNX 6120, tube de remplissage DPA	2007	8 m³
Tonne a lisier	PICHON - TC7, bras pompage, galvanisé	1997	7000 L
Tonne a lisier	AGRIMAT - TPS 65, cone remplissage, galvanisé	1997	6500 L
Épandeur	GILIBERT - helix 8, Heriss. verti., tapis neuf	2009	8 T
Épandeur	PROMODIS - KVX 9000, porte hyd, h. verti	2004	12 m³
Épandeur	LEBOULCH - goliath 162, porte guil., h. verti	2011	16 m³
Épandeur	DEGUILAUME - hvi 60, h. verti	2002	6 T
Bétaillère	CARGO - VX 6900, pont hydrau, résine- bache	2007	
Covercroop	QUIVOGNE - système en V	1979	2,4 m
Dechaumeur	RAU - Polymag, 7 dents 8 disques	2001	3 m
Herse rotative	KUHN - HRB 303 D, **TBE**, *tte révisé*	2004	3 m

ALLIANCE
Remorque Lambert
Travaux Publics
TP 12 - C.U 12T
Porte hydraulique - cric hydraulique - flèche ressort
13 990 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
FINANCEMENT A TAUX 0%*
Informations 05 65 81 29 66
ÉCONOMIQUE • ESTHETIQUE • DURABLE • SIMPLE
• POSSIBILITÉ DE MONTAGE • STOCKAGE
• GARANTIE DECENNALE • PME-PMI
• ELEVAGE • CHEVAL
STRUCTURE GALVANISÉE
Zone Industrielle des Gravasses
12200 Villefranche-de-Rouergue - Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com
*Informations et conditions disponibles sur simple demande auprès du siège UNISERVICE

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale

tournet
La propreté par la chaleur
Caillebotis, bétons pleins ou rainurés
Vos bétons glissent?
Une solution
Le surfaçage thermique
06 20 01 48 74

POUR TOUTE RÉSERVATION
CONTACTEZ
VOTRE SERVICE COMMERCIAL
RÉUSSIR HABITUEL

La Maison de l'Eleveur
www.lamaisondeleleveur.fr
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
TÔLES NERVURÉES
5 ONDES - EPS. 0,63
ANTI-CONDENSATION
GARANTIE 20 ANS CONTRE LE DÉCOLLEMENT
À PARTIR DE 6,05€/M²*
LIVRAISON GRATUITE**
**Sur France Métropolitaine. À partir de 800€ HT
*Prix HT pour 200M² MINIMUM soumis à conditions

71 - Vends paille de blé, bottes rectangulaires, livraison assurée.
✆ **06 09 97 91 59**

Pépinière

54 - Vends griffes asperge variété confirmée, plants fraisier frigo AA+ Tray, machine à laver asperge, butteuse, gouge petit matériel asperge, plastique asperge N-B à poche transparent voile P19, plants échalote Polka et éch. consom.
✆ **03 88 70 72 74 ou 06 14 36 28 98**

Propriété

07 - Sylviculteur 07 recherche forêts dans 07-43-42-73-74-38
✆ **06 13 61 76 16**

69 - A vendre propriété viticole + cave de vinification en Roussillon.
✆ **06 84 47 61 76**

Terrain

38 - Agriculteur recherche à louer parc avec eau ou exploitation à reprendre en totalité, limitrophe 38 nord isère, 01-73. Pas sérieux ou curieux s'abstenir.
✆ **06 73 18 40 85**

Bâtiment

AGRI STANDARD 2000


HANGARS MÉTALLIQUES STANDARD ET SUR-MESURE
Tél. : 03 24 54 24 35
www.agristandard2000.fr - 08090 TOURNES

Divers

01 - Vds acacia coupe 2m pour faire piquets 50 euros le stère à débattre
✆ **06 82 07 33 68**

01 - Vds bois chauffage coupe 2m acacia frêne chêne verne 30 35 euros le stère
✆ **06 82 07 33 68**

01 - Vds piquets acacia 2m appointés 2,20 € l'unité pont de vaux
✆ **06 66 02 54 84**

01 - Vds farine de maïs 4 tonnes et poste à souder automatique.
✆ **06 12 61 55 72**

07 - A vendre 90 bottes carrées de foin env. 250kg 0,13 euros le kg HT sur place + presse Claas Markant 50 année 70, 1000 euros
✆ **04 75 45 62 73**

18 - RECHERCHE pneus occasion 16 9 x 30 16 9 x 34 (réf. 0603)
✆ **02 48 80 22 40 après 20 h**

38 - Vds treuil mécanique 10 tonnes
✆ **06 37 40 20 68**

69 - AV 80 BR. (130*120) de foin 2014, 80 euros/T. départ (possibilité de livraison suivant distance - Et taureau de 3 ans (Ungaro LB x Océan 58) 2000 euros ferme.
✆ **06 11 14 78 73**

69 - Vends 4 roues pneus Michelin neuf 175/70 R13 pour ZX - 306 : 200 euros/4 - 800 plaques culture Barthélémy 24 G8 : 0,40 euros/pièce - Elément tunnels type chenille z Mts Large : 0,80 Mts haut.
✆ **04 78 56 64 89**

69 - Recherche pension pour bovins printemps 2016 - pneus 16.9 R 34 et 13.6 R 24, monocoque 7,5 à 9 T. et tonne à eau environ 2000 l. Vend transfert à lait Deloval.
✆ **06 46 72 73 87**

71 - Vends un gros noyer pour sécuriser, prix à débattre.
✆ **03 85 87 28 24**

71 - Vends piquets acacia appointés, long. 1,80 m, 1,80 euro - long. 2 m, 2 euros.
✆ **03 85 30 94 50 ou 06 75 63 14 51**

Location

Autre

26 - Location de vacances, Tarn dans exploit.ovins lait, 6/8 pers, 3 chambres 500m lac de Razisse et 25 km d'Albi, 350 euros la semaine.
✆ **06 70 93 16 80**

Offre

Emploi

21 - Exploitation céréalière RECHERCHE chauffeur tracteur pour moisson 2016 (juillet - août - septembre), région Hautes-Côtes (réf. 0501)
✆ **06 89 85 15 09**

26 - Exploit poly semences cherche sal polyvalent, conduite engin, trait phyto (certiphyto), irrig, entretien mat + soudure, permis B, CDD 6 mois possib CDI.
✆ **06 09 48 80 50**

71 - Domaine Sud Mâconnais cherche ouvrier agricole pour taille et traitement vigne, CDD possibilité CDI. Ecrire à «L'Exploitant Agricole de S et L», CS.70610, 71010 Mâcon cedex,
✆ **réf. 775 qui transmettra**

71 - Domaine Sud Mâconnais cherche ouvrier, compétences travail dans les vignes et en cave, CDD poss. CDI. Ecrire à «L'Exploitant Agricole de S et L», CS.70610, 71010 Mâcon cedex,
✆ **réf. 776 qui transmettra**

71 - Cherc. repreneur expl. viti., cse retr., 6,65 ha Côte chal. 18 ans, âge indif, cave coop. dévelop. poss., matériel, exploit. pour instal. libre fin 2017.
✆ **06 89 75 76 79**

Demande

Emploi

01 - Jeune motivé cherche apprentissage rentrée 2016 bac pro CGEA stage agricole année 2015-2016 préférence élevage laitier/culture
✆ **06.09.33.19.09. (père) ou 06.23.90.94.57**

71 - Jeune homme de 34 ans, motivé, sérieux et ponctuel, ayant de l'expérience depuis 7 ans en conduite d'engins et agricole, recherche emploi.
✆ **07 89 27 58 68 ou 03 80 72 05 43**

71 - Particulier cherche emploi gardien, soins aux animaux, autre offre sérieuse détaillée si logement indépendant. Réponse assurée, 42 limtr. Ecrire à L'Exploitant Agricole de S et L, CS 70610, 71010 Mâcon cedex,
✆ **réf. 777, qui transmettra.**

Mariage

Rencontre

89 - Homme 66 ans, agriculteur en retraite, sérieux, sobre, non fumeur, rencontrerait dame même profil aimant campagne délocalisable. Ecrire à Terres de Bourgogne - CS 80075 - 21110 Bretenière (réf. 0604)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

Animaux

Divers

38 - Vends annesse mère fille née le 24 décembre 2013 couleur marron.
✆ **06 07 75 28 72**

73 - Alpage avec fabrication Beaufort cherche VL en pension Tarine ou Abondance.
✆ **06 86 16 08 80**

74 - Vds génisses prêtes montbéliarde avec origine.
✆ **06 08 10 51 81**

74 - Vds étalon TC pp, APP, 16 ans bas prix.
✆ **06 82 88 25 06**

Bovin

01 - Vds mâle charolais 16 mois issu d'IA Genotypé ind. IBR docile vêlage facile bonne origine laitière
✆ **04 74 51 86 18 ou 06 99 38 94 05**

01 - Vds taureaux Blonde d'AQ. de 10 à 24 M. inscrit type mixte Indem IBR, livraison possible
✆ **06 77 19 11 44**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND taureaux LIMOUSINS 15 et 16 mois, type mixte, HBL, fils de Génial (RCV) Gagneur (Top Price Lanaud) + Cyclone RRE VS (réf. 030D)
✆ **06 28 02 04 05**

03 - vds bons taureaux charolais HBC 2ans et 14mois vêlage facile élevage CORNELOUP Denis 03 Avrilly.
✆ **06 79 78 91 95 ou 04 70 55 34 09**

10 - Achète 10 génisses limousine à saillir et 1 taureau limousin.
✆ **06 33 90 12 17**

18 - Elevage HBC vds taureaux, 2 ans, dont certains à vêlage facile pour génisses. EARL Breton, 18150 Germigny l'Exempt.
✆ **06 82 25 17 13**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 12 à 14 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie (pour vaches et pour génisses), avec toutes garanties sanitaires, livraison assurée, prix très raisonnables. SCEA J. et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet.
✆ **02 48 56 21 49 ou 06 81 38 47 12 ou 06 07 91 98 08**

18 - Elevage HBC vds repro., de 11 à 24 mois, TGS, livraison assurée. Elevage Trameson, 18350 Charly.
✆ **06 10 91 41 94**

21 - El. Charolais HBC VENDS très bon taureau adulte 5 ans or. Aucuba, - taureaux 2 ans, vêlage facile, - veaux repro. de l'année, IBR A. EARL Gabory - Jeux les Bard (réf. 01VB2)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Elevage charolais HBC BAUDOT à Pont et Massène propose à la vente 2 taureaux adultes, 20 taureaux de 2 ans et large choix de veaux mâles reproducteurs. Elevage de 200 mères vaches avec 12 taureaux de service en monte naturelle. Le tout sélectionné depuis longtemps en vêlage facile. TGS. Accueil permanent. Livraison toutes distances.(réf. 020A)
✆ **06 07 75 59 74 ou 03 80 97 23 28**

21 - El. charolais inscrit VEND taureaux 2 ans, prime CD 21 et taureau 4 ans, vêlage facile. TGS. GAEC Lechenault Frères - St Thibault (réf. 0307)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - VENDS génisses LIMOUSINES de 13 mois pour reproduction, BO, TGS, IBR A. GROEN Sébastien - Vic de Chassenay (réf. 04VB1)
✆ **06 78 97 72 28**

21 - El. HBC VEND 3 taureaux 2 ans, primable, IBR A, TBO, livraison. GAEC Lépée - Millery (réf. 0404)
✆ **06 48 54 62 33 - 06 88 96 09 82**

21 - VENDS taureaux charolais 2 ans et 1 an, HBC. EARL Tursin - 21210 Villargoix (réf. 0403)
✆ **06 73 95 62 82 - 03 80 64 25 25**

21 - VENDS taureaux Parthenais inscrits 26 et 16 mois, IBR A, Paratub, Ok. EARL Leroy - Bussy le Grand (réf. 0502)
✆ **06 50 56 40 48**

21 - VENDS gros choix de taureaux charolais HBC de 1 an et 2 ans. GAEC Ferroux - Savilly (réf. 05VB1)
✆ **06 84 86 22 72**

21 - VENDS génisses charolaises vêlées, origine IA, TGS. (réf. 0602)
✆ **06 61 53 65 50**

21 - El. HBC VENDS taureau adulte, - taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs (certain avec gêne sans corne), IND IBR. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 060C)
✆ **06 76 6535 98 (Laurent) - 06 37 23 32 07 (Baptiste)**

21 - VENDS mâles de 12 à 15 mois, vêlage facile, génisse ou type élevage et viande, le tout HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0605)
✆ **06 98 38 19 62**

LE SYNDICAT DE LA RACE BOVINE CHAROLAISE DE L'YONNE
organise deux série de 2 journées "PORTES OUVERTES"
les vendredi 19 et samedi 20 février - vendredi 18 et samedi 19 mars
dans les élevages suivants :

- **EARL BAUDOT Ludovic**	FULVY	Tél. 06 19 96 60 17
- **GAEC CADOUX père et fils** SAINT ANDRE EN TERRE-PLAINE		Tél. 06 89 18 05 87
- **GAEC de MARCILLY**	PROVENCY	Tél. 06 45 47 58 73
- **GAEC PETIT**	MERRY LA VALLEE	Tél. 06 70 70 51 21
- **MANDRON Laurent**	MONTILLOT	Tél. 06 87 16 54 66
- **SCEA DUBAN**	ATHIE	Tél. 06 80 60 10 33
- **SCEA RIOTTE SCHRAPFER**	ANGELY	Tél. 06 08 06 61 66

Sont proposés à la vente, des reproducteurs de 10-15 mois, et 18-27 mois.
Garanties sanitaires.

VENTES aux ENCHÈRES
de reproducteurs charolais
24 février - Station de Créancey (21)
Garanties sanitaires et de reproduction
UNION CHAROLAIS CROISSANCE - Audrey Camus 06 10 11 37 63
www.charolaiscroissance.fr

42 - Vds génisses Limousine à saillir et mâle reproducteur 14 mois
✆ **06 73 66 11 84**

42 - Vds 6 taureaux 22 mois HB Charolais velage facile livraison assurée Chargueraud Mably
✆ **06 74 46 24 83**

54 - Vends génisses pleines Limousines, grand choix, prix intéressant.
✆ **06 72 28 25 54**

54 - Vends jeune vache pleine Simmental.
✆ **06 72 28 25 54**

58 - VENDS 1 taureau 4 ans, - 4 taureaux 2 ans dont 2 VF, - 10 veaux vaccinés FCO dont 4 VF, TGS. El. HBC Colmont Guillaume - Langeron (réf. 030C)
✆ **06 83 06 61 92**

58 - Elevage de reproducteurs LIMOUSINS Vend veaux de l'année avec toutes garanties sanitaires . Thoulé David (réf. 030F)
✆ **06 10 09 65 69**

58 - Elevage CHAROLAIS HBC, GAEC de Beaumont - Alligny en Morvan VEND taureaux 2 ans et gros veaux de 14 mois, IND IBR. Livraison toutes distances (réf. 030E)
✆ **06 70 34 71 84**

PORTES OUVERTES
le mardi 23 février de 10 h00 à 17 h00
GAEC **BOULLIER** à Vitry aux Loges (45530)
Visite de l'exploitation:
120 vaches allaitantes et 150 places d'engraissement
6 ateliers techniques sur le thème:
«Rechercher l'efficacité et réduire la pénibilité»
Contact: Guillaume Hamart 06 20 97 23 93

58 - VENDS taureaux charolais HBC 2 ans et adultes. Guinot - Sermages (réf. 0405)
✆ **06 50 19 42 35**

58 - VENDS taureaux HBC 1 et 2 ans, maigres au pré. GAEC Pellé G. et J. - Jailly (réf. 0402)
✆ **06 47 59 78 09 ou 06 37 56 84 66**

58 - El. charolais HBC, VEND reproducteurs 1 an - 2 ans et 1 de 3 ans. TGS. Roger Batho - Saxi Bourdon (réf. 040B)
✆ **06 74 69 21 83**

58 - VENDS taureaux adultes, génisses 18 mois, gros veaux dont vêlages faciles, HBC ou non. Martin (réf. 05VB2)
✆ **03 86 50 05 60**

58 - VENDS TBG taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs 14 mois élevage HBC, - gros veaux reproducteurs Limousins, TGS. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 0601)
✆ **06 72 26 48 55 - 06 78 97 54 52**

58 - VENDS reproducteurs 2 ans et 14 mois, prix raisonnable. GAEC Pautet - Savigny Poil Fol (réf. 06VB1)
✆ **06 13 33 44 38 - 03 86 30 85 24**

58 - Elevage HBC VEND taureaux 2 ans et adultes 3 et 4 ans, - veaux reproducteurs, IBR A. Marion - Luzy (réf. 060F)
✆ **06 24 42 29 42 ou 06 07 51 04 99**

58 - VENDS 3 taureaux 2 ans, - gros veaux 15 mois, - 14 bonnes génisses 18 mois. Champeau - Parigny les Vaux (réf. 060B)
✆ **03 86 68 80 03 ou 06 75 69 10 18 - 06 62 66 56 54**

58 - Elevage inscrt Blonde d'Aquitaine VEND génisses 18 mois, 20 mois et mâles 12 à 18 mois (réf. 060A)
✆ **06 83 26 95 44**

69 - Achète broutards femelles charolaise vaccinées FCO et vaches non vaccinées pour engraissement.
✆ **06 80 44 67 41**

70 - Elevage charolais HBC VENDS 1 taureau 2 ans et veaux reproducteurs de 14 mois. GAEC Thibault Roche - Champlitte (réf. 030B)
✆ **03 84 65 39 23 - 06 81 33 77 70**

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os.
✆ **06 81 99 18 93**

71 - VENDS taureaux HBC au pré, bonnes origines. GAEC Goulliard. (réf. 030A)
✆ **03 85 79 40 98 ou 06 74 09 49 89**

71 - Vds taureaux 18 mois et veaux de l'année, HBC, garanties sanitaires et livraison, indem. IBR. Gaec Dufraigne 71190 La Tagnière.
✆ **06 07 69 80 55 ou 06 07 31 03 42**

71 - Elev. charolais vd pour repro. taureaux 1 et 2 ans, HBC, au pré, vêl. facile. EARL Dufraigne D.
✆ **06 83 49 18 19**

71 - Elevage HBC vend au choix bons taureaux 2 et 3 ans, IBR A, TGS, liv. poss. Ducert Cl., Martigny.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends taureaux 2 ans et veaux 1 an, hivernés au pré, HBC, IBR A. Elevage Pallot Jean-Charles, Oudry.
✆ **06 16 50 72 21**

71 - HBC vds tx 2 ans et 14 mois, type viande ou mixte, génisses 1 an, 2 ans à saillir, vaches pleines, veaux 1 mois, IBR A, livraison. Gaec Devillard J et C, Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

71 - Eleveur Salers bio vends 6 velles 13/18 mois, dociles, origine IA, IBR A.
✆ **06 76 05 37 15**

71 - Fin avril recherche génisse pleine, indemne IBR, pour pension 25 environ, cheval un à deux.
✆ **06 43 78 99 31**

71 - Vds T. B. taureaux repro. charolais, HBC, 2 et 3 ans, IBR A, au pré. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vds génisses 2 ans charolaises, HBC, à saillir, génisses 1 an, taureaux 18 mois HBC.
✆ **03 85 24 15 93**

88 - Vaches blonde d'aquitaine gestantes 3e veau : prévu mars - avril 2.200 euros - 5 broutards blonds de 8 - 9 mois très bien conformés : 3 euros/kg - 2 taureaux aptes à la saillie 21 mois très calmes, bonne origine, livraison.
✆ **06 12 85 67 49 ou 03 29 30 81 40**

89 - Elevage HBC VEND taureau 5 ans + reproducteurs 16 - 17 mois pour génisses et vaches, ori. IA ou saillie naturelle, bon index, GS, - génisses prêtes à saillir, livraison assurée. Mandron Laurent - Montillot (réf. 0504)
✆ **06 87 16 54 66**

89 - VENDS taureaux HBC 2 ans, TGS, BO. (réf. 0607)
✆ **06 19 96 60 17 - 03 86 75 15 33**

89 - VENDS 1 taureau CHAROLAIS 2 ans et 8 de 15 mois, origine vêlage facile, TGS. EARL Montenat (réf. 0606)
✆ **06 13 13 39 48**

89 - VENDS troupeau laitier Primholstein 50 VL en lactation + 50 génisses niveau + 11 000 kg lait, IND IBR, issu IA, troupeau jeune 50% US, 50 % FR (réf. 060G)
✆ **07 62 17 30 59 (tél ou SMS)**

Ovin

71 - Vds jeunes brebis charollaises présumées pleines et agnelles de renouvellement.
✆ **06 75 75 59 80**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Equin

42 - Vds pouliches trait. Comtoise plein papier, une 10 mois et une 11 mois licole et docile
✆ **06 19 25 10 61**

71 - Achète très jeune ânesse de Provence. Faire offre au
✆ **03 85 36 76 43 H.R.**

Volaille-Lapin

58 - VENDS 20 couples de pigeons 2 - 3 ans, plein rapport gros. (réf. 0101)
✆ **03 86 38 90 36**

Chasse-Gibier

69 - Groupe d'amis cherche territoire de chasse petit gibier - 1 h 30 de Lyon maxi.
✆ **06 30 07 33 97**

Travail à façon



Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
e.coulombeix@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

Adresses utiles

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC**
❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1, Rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 18 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2016 à 1,80 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

SARL H2JD

au capital de 4 600 €
Siège social : 7 Impasse Jacques Prévert
21560 Couternon
753 372 150 RCS Dijon

L'A.G.E. du 29/01/2016 a pris acte de la décision prise par Monsieur Jérémy DEBU de démissionner de ses fonctions de cogérant à effet du 31/01/2016 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis.

La Gérance.

AL210616118

TRANSFERT DE SIÈGE

DIDIER SAINT-VIGNES & ASSOCIES

EURL au capital de : 2 000 €uros
Siège social : 57 rue de Lorraine
21200 Beaune
RCS : Dijon 495 180 119

Des décisions extraordinaires de l'associé unique en date du 11 janvier 2016, il résulte que le siège social a été transféré 2 rue Paul Bouchard – 21200 BEAUNE.

Comme conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Article 4 : Siège social

Ancienne mention :

57 rue de Lorraine, 21200 Beaune

Nouvelle mention :

2 rue Paul Bouchard, 21200 Beaune

La suite inchangée.

Pour avis,

Le Gérant

AL210616045

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes d'une délibération en date du 19 janvier 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée EVOLUNIUM CONSEIL au capital de 5000 euros dont le siège est 105 Rue des Mignottes 89000 Auxerre, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 497767434 a décidé de le transférer au 64 E Rue de Sully, Bâtiment HOPE, 21000 Dijon à compter du 1er décembre 2015, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Dijon. Le gérant est M. Ousmane NDIAYE, demeurant 9 B Rue Nodot 21000 Dijon.

La Gérance.

AL210616046

SCP Boitelle et Sevestre
Notaires associésà Orléans
(Loiret)
54, rue Alsace Lorraine

SCI RORE

au capital de 28.965,13€
Siège social : 169 Impasse du Château
45160 Olivet
RCS Orléans 410 099 196

Transfert du siège social

Aux termes d'une délibération en date du 24/12/2015 déposée au rang des minutes de Me BOITELLE par acte en date du 29 Janvier 2016 les associés ont décidé le transfert du siège social de la SCI RORE d'OLIVET 169 Impasse du Château et l'ont fixé au 10 Rue Pierre Loti 21160 Couchey

Gérant associé: Mme REVILLIER Isabelle demeurant 10 Rue Pierre Loti 21160 Couchey

Mention sera faite au RCS d'Orléans et de Dijon

Pour avis et mention

Me BOITELLE

AL210616101

DENIMAL PERE ET FILS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 14.100 euros
Siège social : 6 chemin des Champs Lins
21190 Meursault
RCS Dijon 752.860.429

Aux termes d'une délibération en date du 20 novembre 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée DENIMAL PERE ET FILS a décidé de transférer le siège social de Meursault (21190), 6 chemin des Champs Lins à Chanes (71570), Le Bourg. à compter de la date de l'assemblée, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL210616109

MODIFICATION DE CAPITAL

DOUZE FACTORY

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : Rue des Trois Noyers
ZA les Lauchères
21550 Ladoix Serrigny
801 646 621 RCS Dijon

Par assemblée générale extraordinaire du 31/12/2015, les actionnaires ont décidé de transformer le capital fixe de la société en capital variable : capital souscrit 100 000 euros, montant en dessous duquel le capital ne peut être réduit : 100 000 euros, montant maximum : 1 000 000 euros et de modifier en conséquence les statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis,

Le Président.

AL210616103

CABINET JACQUES BRET
Avocats 62, rue de Bonnel
69003 LYON

PRISM - RADIOLOGIE ET IMAGERIE MEDICALE

Société d'Exercice libéral
à responsabilité limitée de Médecins
au capital de 12.001 euros
Siège social
42 Boulevard Henri Bazin 21300 Chenôve
RCS Dijon 483 433 579

L'assemblée générale réunie le 22 Décembre 2015 a décidé de réduire le capital d'une somme de 2.527 euros pour le ramener à 9.474 euros par annulation de 2.527 parts de un euro chacune et de modifier les statuts en conséquence sous la condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers sociaux.

Le 28 Janvier 2016, la gérance a constaté la réalisation définitive de la réduction du capital, en l'absence d'opposition des créanciers.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis

AL210616111

APPORTS

Par délibération du Directoire prise à l'unanimité en date du 1er septembre 2015, ainsi que par assemblée générale extraordinaire en date du 18 novembre 2015, de l'Union de coopératives BLASONS DE BOURGOGNE dont le siège social est situé rue du Serein à Chablis 89800, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre sous le numéro 491 291 334, il a été décidé de l'apport partiel des actifs de la branche d'activité Logistique exploitée par l'Union à Beaune (21200),au profit de sa filiale unipersonnelle, la Société OENO LOGISTIC SERVICE, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé rue André Gagey ZAC Porte de Beaune, Parc Logistique, Immeuble A Parcolog 21200 BEAUNE et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon sous le numéro 814 713 848. Par décisions extraordinaires de l'Associé Unique de la Société OENO LOGISTIC SERVICE en date du 18 novembre 2015, il a été approuvé le principe de cet apport et constaté sa réalisation a effet différé au 31 décembre 2015 avec les modifications statutaires du capital consécutives à la réalisation de cet apport. Le Capital social de la société OENO LOGISTIC SERVICE est ainsi porté à la somme de 312.000 euros divisé en 312 actions de 1.000 euros, par création de 311 actions nouvelles ordinaires en rémunération de l'apport et attribuées en totalité à l'Associé unique.

AL210616106

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP Pascal MASSIP, Marc PRIEUR,
David BELOU, Véronique VARLET
et Guillaume LORISSON
Notaires associés
1 Place de l'Europe - 21000 Dijon

CHANGEMENT REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Guillaume LORISSON, Notaire à Dijon, le 19 janvier 2016, a été reçu le changement partiel de régime matrimonial avec ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux par M. Paul Maurice René SARON, et Mme Yvette Marie MIQUEL, demeurant ensemble à Fenay (21600) 18 rue de la Charme Domois. Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire.

AL210616119

MODIFICATION DE STATUTS

BATEAU WHO KNOWS

SARL au capital de 2 000 €,
Siège social : 1 rue du Moulin,
21360 Antheuil
490 620 648 RCS Dijon

Par AGE du 1er janvier 2016 les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter, à compter du 01/01/2016 : SAROCHE.

AL210616080

SCM DES DOCTEURS ALTWEGG JANORAY ROCHER BONE-LEPINOY LAGNEAU SCHIPMAN

Société Civile de Moyens
au capital de 130.801,26 €uros
Siège social : Dijon (21000)
18 Cours du Général de Gaulle
330 316 449 RCS Dijon

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 Janvier 2016 :

- Monsieur Nicolas LESCUT demeurant à Valenciennes (59300) 80 Boulevard Saly a été nommé co-gérant.

- La dénomination sociale a été modifiée pour être désormais la suivante : SCM DES DOCTEURS ALTWEGG JANORAY ROCHER BONE-LEPINOY LAGNEAU SCHIPMAN LESCUT. L'article 2 (DENOMINATION) des statuts a été modifié en conséquence.

La Gérance.

AL210616105

VENTE

SNI NORD EST (SA D'HLM)

Vend UN STUDIO en copropriété
Rue de Verdun, 21600 LONGVIC
Référence : 2608/51549

Au rez-de-chaussée, d'une surface carrez de **32,24 m² - Classe Energie : D**

- Cet appartement dispose d'une entrée, d'une pièce à vivre avec coin- cuisine, d'une salle de bain avec w.-c. et d'une **Cave. Parking** collectif - **Prix de vente : 50.700 €** (hors frais de notaire et bancaires) - Lot soumis au statut de la copropriété. Total de 36 lots. Quote-part de charges de copropriété : 622 € annuels (soit 52 € mensuels).

« Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH».

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES

Julien NOEL - Tél : 09 79 99 02 12

jnoel@groupesni.fr

Offre réservée exclusivement aux locataires de SNI NORD EST du département de LA CÔTE-D'OR ainsi qu'aux gardiens de SNI NORD EST pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH».

AL210616085

NON DISSOLUTION

E.D.J.

SARL au capital de 7 622.45 €
Siège social
10 rue Pasumot
21200 Beaune
401 387 295 RCS Dijon

Suivant décisions de l'AGE du 20/01/2016, les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au GTC de Dijon.

AL210616113

DISSOLUTION LIQUIDATION

VISTO3D

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 28, rue du Château
21 000 Dijon
788 976 207 RCS Dijon

Par décision du 30 septembre 2015, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur Monsieur Jérôme Grall demeurant 28, rue du Château – 21 000 Dijon, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 28, rue du Château – 21 000 Dijon, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention au RCS de Dijon.

AL210615414

VISTO3D

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 1.000 euros
Siège social : 28, rue du Château
21 000 Dijon
788 976 207 RCS Dijon

Par une décision du 30 septembre 2015, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Monsieur Jérôme Grall demeurant 28, rue du Château – 21 000 Dijon et l'a déchargé de son mandat ; décidé la répartition du produit net et de la liquidation ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Dijon

Mention au RCS de Dijon.

AL210615415

ELIPSE AUTOMATISME

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8 000 Euros
Siège social : Route de Semur
21500 Crepand
R.C.S Dijon 387 945 025

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31/12/2015, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2015.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention sera faite au RCS : Dijon.

Pour avis.

AL210615991

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE DU DOCTEUR STELLIAN

Société civile professionnelle
au capital de 347.278,86 euros
Siège social : 1B, rue des Jardins
21 230 Arnay-Le-Duc
388 246 860 RCS Dijon

Par décision du 1er janvier 2016, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur Monsieur Pierre Stellian demeurant 6, rue de la Fontaine Barolet – 21 230 Mimeure, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 6, rue de la Fontaine Barolet – 21 230 Mimeure, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention au RCS de Dijon.

AL210616083

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 07/01/2016, il a été constitué une SAS dénommée REFLEXE DIGITAL Siège social: 5 impasse saint pierre 21000 Dijon

Capital: 500€

Objet: programmation et conseil informatiques

Président: M. Jourdan BUATOIS, 5 impasse saint pierre 21000 Dijon

Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de Dijon

AL210616097

Par acte en date du 1er février 2016, la Société de l'Abattoir Châtillonnais a été constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée au capital de 27.250 euros réparti en 545 actions de 50 euros, dont le siège social est situé au 17 rue Noël Navoisat 21400 Châtillon sur Seine, pour un durée de 99 ans, avec Monsieur Denis Charles, domicilié au 1 rue du Temple à Thoires (21570), nommé en qualité de Président, et Monsieur Francis Lebon, domicilié à Magny Fouchard (10140) en qualité de Directeur Général Délégué. Le droit de vote aux assemblées est proportionnel à la quotité du capital détenu, chaque action donnant lieu à un droit de vote.

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives ou de se faire représenter par un autre associé ou un tiers. Les actions ne peuvent être cédées à des associés ou à des tiers qu'avec l'agrément préalable de l'assemblée générale statuant à la majorité des voix. La société est en cours d'immatriculation auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

AL210616107

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale : BYOB Lab

Forme juridique : SAS

Capital social : 59500 euros.

Siège social : 5 C rue du Lycée, 21000 Dijon

Objet : Développement d'un concept innovant de restaurant haut-de-gamme, où les clients apportent leurs propres bouteilles de vin

Président : M. Alexis Caraux demeurant 154 rue de Picpus 75012 Paris

Durée de la société : 99 ans

Immatriculation de la société au RCS de Dijon

Conditions d'exercice du droit de vote : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Chaque action confère une voix.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Clauses d'agrément et de désignation : Les actions de la société sont inaliénables pendant une durée de cinq (5) ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf décision extraordinaire des associés. A l'issue de ce délai, les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 20 « Forme des décisions »

des statuts.

AL210616110

PERRIN FONTE

Suivant acte sous seing privé en date du 20 janvier 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée

Dénomination : PERRIN FONTE

Siège Social : 6 boulevard Alexandre 1er de Yougoslavie 21000 Dijon

Capital social : 1.000 €

Objet : la fourniture de tous conseils et de toute assistance en matière de stratégie, de management, et plus généralement toutes prestations de services, liées à la direction de sociétés (...).

Durée : 99 années

Gérant : M. Bertrand PERRIN, demeurant 6 bd Alexandre 1er de Yougoslavie, 21000 Dijon.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Dijon.

Le représentant légal.

AL210616112

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/02/2016, il a été constitué une SCI dénommée : DEJEUX

Siège social : 2, rue de la Chaintre, Hameau de Saizerey, 21210 Missery

Capital : 1.000€

Objet : Acquisition et gestion de biens immobiliers

Gérance : M. Guillaume DEJEUX, 2, rue de la Chaintre, Hameau de Saizerey, 21210 Missery

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dijon.

AL210616120

SELAS «Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER»
Notaires associés
23 rue Buffon - 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte de Me Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER, notaire à Dijon, le 5/02/2016, il a été constitué la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : VDH AHUY

Siège : à Dijon (21000), 19 Rue Courtépée

Durée : 99 ans

Objet : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière, leur mise à disposition gratuite et viagère au profit des associés fondateurs ou de leur enfant ainsi qu'exceptionnellement la vente de ces biens et droits immobiliers ou de ces biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également ces parts sociales de société à prépondérance immobilière.

Capital social : SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (75000,00€)

Apports en numéraire : 75.000 €

Gérant : M. Eric VAN DEN HOVE, et Mme Hélène RODIGER, demeurant tous deux à Dijon (21000), 19 rue Courtépée ;

Il a été stipulé une clause d'agrément en cas de cession entre vifs au profit d'un tiers à la société à l'exception du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant et en cas de transmission par voie de succession à toutes autres personnes qu'aux héritiers en ligne directe, au conjoint survivant, au conjoint commun en biens d'un associé décédé et attributaire des parts communes dans la liquidation et le partage de la communauté et aux légataires qui ont en outre la qualité d'héritier en ligne directe ou de conjoint survivant, l'agrément devant être donné par la collectivité des associés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Pour avis et mention.

Le notaire.

AL210616121

KEBAB FESTIN

SAS au capital de 1000 Euros
9, rue Dominique Ancenot
21120 Is-sur-Tille

Par acte sous seing privé en date à Is-sur-Tille du 05 janvier 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : KEBAB FESTIN

Forme : SAS

Siège social : 9, rue Dominique Ancenot 2120 Is-sur-Tille

Objet social : Fabrication et vente de plats à emporter, restauration rapide sur place.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société

Capital social : 1000 euros

Président : Mr. Kiling Oktay, demeurant 11 rue Roger Salingro 21120 Is-sur-Tille

Immatriculation au RCS de Dijon.

AL210616122

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Dijon du 08 février 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- **Forme** : Société par actions simplifiée

- **Dénomination** : INVEST CAPITAL

- **Siège :** 2 ter rue Claude Basire, 21000 Dijon

- **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

- **Capital** : 5 000 euros

- **Objet :** - acquisition et gestion de toutes valeurs mobilières, prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises, gestion et animation des entreprises et sociétés ainsi détenues ; - exercice par la société des droits de vote attachés à ces participations en vue de mettre en ½uvre une politique commune au groupe de sociétés, et de jouer ainsi un rôle d'animation dudit groupe ; - tous travaux de gestion, direction, tâches administratives pour toutes sociétés ; - toutes activités de conseils, de prestations de services, d'assistance commerciale en matière informatique et intellectuelles et plus généralement tout développement de logiciel.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Florian Muller, demeurant 2 ter rue Claude Basire - 21000 Dijon.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour Avis

Le Président

AL210616124

PHARMACIE DE CHAMPAGNE HAUTE

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 7, Place du Petit Forum
21160 Marsannay la Côte

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à DIJON du 03 février 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée

Dénomination sociale : PHARMACIE DE CHAMPAGNE HAUTE

Siège social : 7, Place du Petit Forum, 21160 Marsannay la Côte

Objet social : exercice de la profession de pharmacien d'officine ; création, acquisition, exploitation d'une officine de pharmacie.

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 100 000 euros

Gérance : Monsieur Olivier Dufut, demeurant 16, allée Marguerite de Flandre 21110 Rouvres en Plaine, et Monsieur Denis Samyn, demeurant 12, rue Gaston Bachelard 10200 Bar sur Aube.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Dijon

Pour avis

La Gérance

AL210616125

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date du 01/02/2016 il a été constitué une société

Dénomination sociale : OBJECTIF AVENTURE

Siège social : 1 Impasse Mermoz, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur

Forme : SAS

Capital : 3000 Euros

Objet social : Distribution de biens et services par achat, vente, négoce, mise en relation de fournisseurs et de clients, et notamment de produits d'entretien, de bien être, de cosmétique, de cadeaux... Constitution, formation, développement et encadrement d'une équipe de distributeurs.

Président : Madame Marie SZLATALA-PALLOT demeurant :

1 Impasse Mermoz, 21800 Chevigny Saint Sauveur, élu pour une durée indéterminée

Directeur général : Monsieur Nicolas SZLATALA-PALLOT demeurant :

1 impasse Mermoz, 21800 Chevigny Saint Sauveur

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :

Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon

AL210616127

NIÈVRE

NOMINATION

PIERVAL

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 000 €
Siège social :
8, Boulevard du Grand Pré des Bordes
ZAC des Grands Champs
58000 Nevers
379 362 262 RCS Nevers

Aux termes d'un acte sous seing privé du 10 décembre 2015, les associés ont décidé de nommer :

- aux fonctions de Commissaire aux Comptes Titulaire : la SAS COGEP AUDIT sise à Saint Doulchard (18) – 2658, route d'Orléans,

- aux fonctions de Commissaire aux Comptes Suppléant : la SA COGEP sise à Saint Doulchard (18) – 2658, route d'Orléans.

Pour avis

Le Président.

AL580616198

TRANSFERT DE SIÈGE

SARL FERNEV

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale du 31 octobre 2015, il résulte que la société à responsabilité limitée FERNEV dont le capital social est de 8 000€ et dont le siège social est situé à situé à 7 route de la Forêt 58400 Chaulgnes et immatriculé au RCS de Nevers sous le numéro 432 977 676:a décidé de transférer le siège social de la société au 5 avenue de la république à Garchizy 58600 à compter du 01 janvier 2016. L'article 4 «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL580616181

TAXIS MATHIEU

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8.000 euros
Siège social : Brèves (Nièvre)
14, Route Buissonnière
RCS Nevers : 800 336 034
Décision
Assemblée générale extraordinaire
du 28 janvier 2016

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Ancienne mention : 14, Route Buissonnière – Brèves (Nièvre)

Nouvelle mention : 6, Rue du 19 mars 1962 – Corvol l'Orgueilleux (Nièvre)

Pour avis

AL580616193

M'N'B'

SAS au capital de 1 000 euros
22 rue des Mourez,
58180 Marzy
Transféré 64 Avenue Aristide Briand
92120 Montrouge
538 079 740 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 1/2/2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SAS M'N'B'a décidé de transférer le siège social du 22 rue des Mourez 58180 Marzy au 64 Avenue Aristide Briand 92120 Montrouge et de modifier la dénomination sociale en «PLAYGROUND MEDIA» et ce, à compter du même jour; les articles 3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

AL580616197

MODIFICATION DE CAPITAL

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE GERARD FERRAND ASSOCIES

au capital de 770.000 euros
Siège Social : 6, rue de la Chaussade
58000 Nevers
815 175 328 RCS Nevers

L'assemblée générale des associés du 31 décembre 2015 a décidé de porter le capital de 10.000 € à 770.000 €. Il en résulte les modifications ci-après à publier :

Capital social

Ancienne mention : 10.000 €

Nouvelle mention : 770.000 €

L'un des gérants, G. FERRAND

AL580616186

DÉCLARATION D'ABSENCE

EXAGON MOTORS

Société Anonyme au capital de 1 926 248 €
Siège Social : Technopole du Circuit
58470 Magny Cours
533 781 894 RCS Nevers

Le Conseil d'Administration du 21/06/2013 a pris acte de la démission de Mr Patrick HEGLY de ses fonctions d'administrateur au 21/06/2013.

Pour avis

AL580616205

ADDITIF

Dans l'annonce N° 58416145 parue le 29 janvier 2016 concernant SCI VASK, il convient d'ajouter : suite au départ de M Robert JEAN-BAPTISTE

AL580616201

RECTIFICATIF

Suite à l'annonce parue le 05/02/2016, concernant la société ANSSEMS REMORQUES, il fallait lire : **SARL au capital de 250.000€.**

AL580616202

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Maître Marie CHERAMY,
notaire à Nevers (Nièvre),
25 Avenue Pierre Bérégovoy

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY notaire à Nevers (Nièvre), 25 Avenue Pierre Bérégovoy office notarial n° 58001, le 29 janvier 2016, Monsieur Christian Louis ALEXANDRE et Madame Claude Odette ROBERT son épouse, demeurant ensemble à Fourchambault (58600) 5 Bis Rue Chayet mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de Fourchambault (58600) le 8 février 1974, ont adopté pour l'avenir le régime conventionnel de la communauté réduite aux acquêts.

Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Marie CHERAMY où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

AL580616102

SCP JP JACOB et C.THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours Sur Loire

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire Associé à cosne cours sur loire, le 28/1/2016, Mr Taschini Jean-Pierre Camille, et Mme Veinhard Françoise Yvonne, son épouse, dt à Entrains Sur Nohain (Nièvre) 8 route de Chevigny, château du Bois, mariés à la mairie de Nancy (54000) le 4 juin 1960, sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage, préalable à leur union, ont déclaré conjointement, convenir dans l'intéret de leur famille, de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 Mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me JACOB, Notaire à Cosne Cours Sur Loire, 14 rue du Maréchal Leclerc.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour insertion

Me JACOB, Notaire.

AL580616194

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de Nevers
23 rue Gambetta 58002 Nevers
Tél.03.86.71.88.54
Fax 03.86.57.65.31
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le MARDI 15 MARS 2016
A 10 heures 30

Au Tribunal de Grande Instance de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, Place du Palais.

Commune de BILLY-CHEVANNES (Nièvre), lieudit Nanteuil :

Maison d'habitation élevée partie sur cave comprenant :

- au rez-de-chaussée : salle à manger-salon avec cuisine ouverte, salle de bains, WC, deux chambres.

- cage d'escalier et palier desservant trois chambres, salle de bains et WC.

- cave voutée.

Chauffage électrique par radiateurs et climatisation réversible.

Garage attenant.

Cour et jardin.

Le tout cadastré section AA, numéros :

61 « Nanteuil » pour une contenance de 02 ares 65 centiares, maison-sol,

62 « Nanteuil » pour une contenance de 06 ares 12 centiares, jardin.

Bien occupé.

MISE A PRIX : **TRENTE TROIS MILLE EUROS (33 000,00 €).**

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.

Fait à NEVERS le 04 février 2016

Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.

Pour tous renseignements s'adresser:

• au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant, 23 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.54.

• au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.

Les visites seront effectuées par Maître Aude BONNET huissier de justice à NEVERS (Nièvre) Tél : 03.86.36.13.00 le MERCREDI 02 MARS 2016 à 13 H 30 sur place.

AL580616190

MODIFICATION DE STATUTS

SARL EYMERY

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 €
Siège social : 7, rue Pierre Chevenard
58160 Sauvigny Les Bois
529 633 646 RCS Nevers

Aux termes d'un acte sous seing privé du 26/01/16, les associés ont décidé à compter du 1er mars 2016 d'étendre l'objet social aux activités suivantes : achat, vente, location de gyropodes, gyroroues et de tous types de véhicules électriques – Organisation de ballades, accompagnées ou non, en gyropodes, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL580616183

Legalys Conseils
Route d'Orléans - BP 89
18230 St Doulchard

GAEC DE NEUFTABLES

Groupement Agricole d'Exploitation
en Commun
Au capital de 57 900 euros
Siège social : Neuftables
58240 Luthenay-Uxeloup
RCS Nevers 410 000 665

Lors de l'AGE du 31/12/2015, à effet du même jour, les associés ont :

- décidé de transformer le GAEC en société civile d'exploitation agricole sans création d'un être moral nouveau. La durée de la société, son capital, son siège social et les dates de son exercice social ne sont pas

modifiés. Sa dénomination devient « SCEA DE NEUFTABLES ».

- pris acte de la démission de Mme Laetitia Goulinet de ses fonctions de cogérante à compter du 31/12/2015.

Les modifications seront faites au RCS de Nevers.

Pour avis, la gérance

AL580616184

ENTREPRISE JEAN DE CASTRO

Société par Actions Simplifiée
au capital de 15 244,90 €
Siège Social : 81, rue Roland Brouard
58600 Garchizy
381 792 290 RCS Nevers

Il résulte des décisions de l'Associée Unique du 29 janvier 2016 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du 1er février 2016 :

- Président :

*** ancienne mention** : Mr Frédéric Gelliot

* n**ouvelle mention** : BATINOV 58 (804 609 592 RCS Nevers)

- Directeur Général :

*** ancienne mention** : Mr Grégory Duval

*** nouvelle mention** : Néant

AL580616185

VENTE

VENTE DE SOL FORESTIER

En application des articles L 331-19 et suivants du code forestier, avis est donné de la vente des biens suivants :

A OUROUX EN MORVAN (NIEVRE), le sol forestier des parcelles cadastrées savoir :

Premier Lot :

Section CN numéro 11 LA COMME ELOY 00 ha 07 a 45 ca en nature de Taillis

Section CN numéro 183 MOULIN DE CHAMERELLE 00 ha 13 a 03 ca en nature de Taillis

Section CN numéro 185 MOULIN DE CHAMERELLE 00 ha 37 a 95 ca en nature de Taillis

Section CN numéro 203 MONT MORIN 00 ha 53 a 25 ca en nature de Taillis

Section CN numéro 216 MONT MORIN 00 ha 59 a 83 ca en nature de Taillis

Total surface : 01 ha 71 a 51 ca

Moyennant le prix de MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (1.750,00 EUR) payable

comptant le jour de la signature de l'acte authentique

Frais d'acte en sus estimés à 1200,00 euros (sauf à parfaire ou à diminuer).

Second lot :

Section CL numéro 152 LE CHAMP DESSUS 00 ha 34 a 45 ca en nature de Taillis

Section CL numéro 155 LE CHAMP DESSUS 00 ha 38 a 80 ca en nature de Taillis

Section CI numéro 48 CHAMPTE 00 ha 36 a 25 ca en nature de Taillis

Total surface : 01 ha 09 a 50 ca

Moyennant le prix de MILLE CENT DIX-HUIT EUROS ET TRENTE-QUATRE CENTIMES

(1.118,34 EUR) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique.

Frais d'acte en sus estimés à 1200,00 euros (sauf à parfaire ou à diminuer).

Ces ventes, qui ne concernent que le sol forestier, auront lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente et l'entrée en jouissance aura lieu le même jour, par la prise de possession réelle, l'immeuble étant libre de toute location ou occupation.

Il existe un marché de bois conclu entre le propriétaire et un tiers avec un délai de vidange de deux ans maximum.

Les propriétaires d'une parcelle boisée contiguë au bien ci-dessus désigné, sur les documents cadastraux, disposent d'un délai de deux (2) mois à compter de l'affichage en mairie d' OUROUX EN MORVAN, pour faire connaitre à Maître Jean-Baptiste DUPY, Notaire à AUTUN (71400), 16 rue de l'Arquebuse, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence, aux prix et conditions contenues dans les présentes.

Le droit de préférence n'est plus opposable au vendeur en l'absence de réalisation de la vente dans un délai de deux (2) mois à compter de la déclaration d'exercice de ce droit par son bénéficiaire.

Ce droit de préférence s'exerce sous réserve d'éventuels autres droits de préemption qui seront purgés après purge de ce droit de préférence.

Rappel de l'article L 331-19 alinéa 3 : « Lorsque plusieurs propriétaires de parcelles

contigües exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien »

Pour avis,

Le notaire

AL580616199

DISSOLUTION LIQUIDATION

GAEC DU GRAND DOMAINE EN LIQUIDATION

Au capital de 272 533,11 euros
Sury - 58270 Saint Jean aux Amognes
R.C.S. Nevers - 324 949 478

L'assemblée générale réunie le 31 décembre 2015 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Mrs Bourry André et Gérard de leurs mandats de liquidateurs, donné à ces derniers quitus de la gestion et constaté la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers.

Pour avis, les liquidateurs

AL580616182

AVIS DE CONSTITUTION

Maître Marie CHERAMY,
notaire à Nevers (Nièvre),
25 Avenue Pierre Bérégovoy

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire à Nevers (Nièvre), 25 Avenue Pierre Bérégovoy, le 17 décembre 2015, il a été constitué la société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : «SCI AZY».

Forme : Société Civile.

Capital Social : 1.000,00 €

Siége Social : Garchizy (58600), 6 rue Louis Poussereau.

Objet Social : L'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, et notamment l'acquisition d'un bien immobilier à usage d'habitation à rénover, sis à Garchizy (58600), 1 rue Pierre Brossolette, cadastré section AP n° 361, 151 et 152, moyennant le prix principal de 22.500 €,

- la prise de participation dans toutes sociétés immobilières,

- l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Durée : 20 années à compter de son immatriculation au RCS.

Apports en numéraire: Monsieur David Corot : 500,00 €

Madame Jacqueline Galon : 500,00 €

Gérance : Monsieur David COROT, demeurant à La Machine (58260), 6 Rue Louis Mathieu Poussereau

Madame Jacqueline Galon, demeurant à Guérigny (58130), 18 Rue des Bertranges.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

Cession de parts sociales - Agrément : Toutes les cessions de parts sociales sont soumises à agrément. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour Avis, Maître Marie CHERAMY.

AL580616039

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile Immobilière en cours d'immatriculation au RCS de Nevers, dénommée SCI SOCRATE LP, au capital de 40.000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la location et éventuellement la vente de biens et droits immobiliers, ainsi que la prise de participation dans toute société ayant un objet similaire. Son siège est situé 28 rue des Ardilles, 58200 Cosne Cours sur Loire. Le gérant est M Roger Leclerc demeurant 28 rue des Ardilles, 58200 Cosne Cours sur Loire. les cessionnaires ou attributaires de parts associés ou non seront soumis à l'agrément préalable unanime des associés.

Pour avis, le gérant

AL580616174

MECA-PROG 58

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 4 Chemin des Plots
58300 Devay

Avis de Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Devay du 1er Février 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : MECA-PROG 58

Siège social : 4 Chemin des Plots, 58300 Devay

Objet social : Reprogrammation de calculateurs moteurs et la mécanique pour automobiles et motos

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS

Capital social : 15 000 euros

Gérance : M. Christophe Coquard domicilié 4 Chemin des Plots à Devay (58300).

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis

La Gérance

AL580616187

ORPHEE

Par acte SSP du 01/01/2016, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ORPHEE

Objet social : INSTITUT DE BEAUTE

Siège social : 24 bis rte de Brechats, Villechaud, 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.

Capital : 100 €

Durée : 99 ans

Président : Mme PONCET (BOURGEOIS) AURELIE, demeurant 24 bis rte des Brechats, Villechaud, 58200 Cosne-Cours-sur-Loire

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Clause d'agrément : cession de gré à gré

Immatriculation au RCS de Nevers

AL580616188

SCI BLANT

Par acte SSP du 13/01/2016, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI BLANT

Objet social : propriété et gestion de biens immobiliers

Siège social : 24 Bis Rte des Bréchats, Villechaud, 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.

Capital : 100 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. BOURGEOIS Laurent, demeurant 24 Bis Rte des Bréchats Villechaud, 58200 Cosne-Cours-sur-Loire

Clause d'agrément : cession libre

Immatriculation au RCS de Nevers

AL580616189

DD PHONE

E.U.R.L au capital de 1000 €
28, rue Marié Davy,
58500 Clamecy

Par acte sous seing privé en date du 3 février 2016 est constituée l'entreprise unipersonnelle DD Phone à responsabilité limitée au capital de 1000 €, dont le siège est à Clamecy, 28, rue Marié Davy, ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : La société a pour objet la vente, la réparation, la maintenance de téléphones cellulaires, la vente d'abonnements cellulaires, l'assistance tant aux particuliers qu'aux professionnels et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation

Gérant statutaire : Mr David Diagne

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers

Pour avis et mention

Mr David Diagne, gérant

AL580616196

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution SSP à Luzy en date du 09-02-2016 de: DEPANNAGE MICHEL.

Forme: SARL Unipersonnelle

Capital: 5000 Euros.

Siège: 15 avenue Hoche, 58170 Luzy.

Durée: 99 ans.

Gérance: Michel MAISONNIAL, 15 avenue Hoche 58170 Luzy.

Objet: Dépannage tous véhicules.

RCS: Nevers.

AL580616200

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

YONNE

DIVERS

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne
Société Coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit
Siège social à Troyes (10000)
269, Faubourg Croncels
Siège administratif à Dijon (21000)
18, rue Davout,
Immatriculée sous le n° SIREN 775 718 216 RCS TROYES
Société de courtage d'assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le n° 07 019 188

Le nouveau prix indicatif de référence des Certificats Coopératifs d'Associés (C.C.A.) est de 228,90 euros par titre.

Il assure un rendement total (y compris dividende) de 15,9% par rapport au prix de référence du 31 décembre 2014.

Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 29 janvier 2016 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence des C.C.A., sur la base de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2015.

Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il prendra effet à compter du 1er février 2016 et restera valable jusqu'au dernier jour ouvré du mois précédant le détachement du coupon.

Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.ca-cb.fr.

AL890616106

DÉMISSION

EARL D'AUGÈRE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Société civile au capital de 7 500,00 euros
Siège social : 4 rue des Prés Francs
89190 Chigy
533 701 272 RCS Sens

L'associé unique, par une décision en date du 31 décembre 2015, a pris acte de la démission de M. Christian SERGENT de ses fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance.

AL890616244

CASTRO HERNANI CONSTRUCTION

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 45, Rue des Champs d'Aloup - 89100 Sens
490 827 839 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 01/02/2016, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Anthony Castro de ses fonctions de co-gérant à compter du 31/01/2016 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis - La Gérance

AL890616339

NOMINATION

AVOCATS VIGNET & ASSOCIES
VIGNET-NOËL-SANONER-FARIA
1 Place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens

BEFOR

Société par actions simplifiée
au capital de 1 231 996,70 euros
Siège social : ZI La Fontaine d'Azon
89100 St Clément
381 950 245 RCS Sens

Changement de président

Aux termes d'une décision unanime de la collectivité des associés en date du 31 décembre 2015, Monsieur Xavier CELLARD du SORDET, demeurant 8 rue de Courty, 75007 Paris a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Bertrand CELLARD DU SORDET, démissionnaire.Pour avis, le Président.

AL890616356

TRANSFERT DE SIÈGE

SOCIETE HOTELIERE SENONAISE DES PORTES DE BOURGOGNE SHPB

Société par actions simplifiée
au capital de 800 000 euros
Siège social : Rue des Bas Trévois
Espace Ciné City - 10000 Troyes
RCS Troyes 538 566 779

Aux termes d'une décision en date du 01/02/2016, la Présidente de la société par actions simplifiée SOCIETE HOTELIERE SENONAISE DES PORTES DE BOURGOGNE SHPB, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du Espace Ciné City, Rue des Bas

Trévois - 10000 Troyes au 2 avenue Henri Delanne Centre Commercial Sens Sud 89100 Sens à compter du 01/02/2016 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de Troyes sous le numéro 538 566 779 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Sens. Présidente : La société HELGEDIS, Société par actions simplifiée au capital de 1 552 500 euros, dont le siège social est Espace Ciné City - Rue des Bas Trévois - 10000 Troyes, immatriculée au RCS de Troyes sous le numéro 552 882 029, représentée par Monsieur David Deroussis, son Président. Pour avis, La Présidente.

AL890616228

SARL RENOVATION ECOLOGIQUE DU BATIMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 7 Rue Jean Giono
89300 Joigny
RCS Sens503 168 155

Aux termes des délibérations en date du 1er févier 2016, les associés constatent le transfert du siège social au 19 Avenue Aristide Briand 89300 Joigny et le changement d'adresse du M. Fabrice Barry, cogérant au 19 Avenue Aristide Briand 89300 Joigny.

Pour avis, la gérance.

AL890616323

SCI DU MOUSSEAU

SCI au capital de 1.000 €.
Siège social
18 rue d'Ozee 89340 Villeblevin
452 422 439 RCS Sens

En date du 27/01/2016, l'AGO a décidé de transférer le siège social de la société au 9 rue de Larmor - 56750 Damgan. Radiation au RCS de Sens et ré-immatriculation au RCS de Vannes.

AL890616343

ACTY Cabinet d'avocats
d'affaires
38 rue de la Capitale du Bas
Poitou
85200 Fontenay Le Comte

CICHY MATERIELS TRAVAUX PUBLICS – CMTP

Société par actions simplifiée
au capital de 80 000 €
Siège social : 16 rue Saint Exupéry
89470 Monéteau(en cours de transfert)
449 095 041 RCS Auxerre

Avis de transfert de siège social

Aux termes d'une décision en date du29 décembre 2015, l'associée unique de la société CICHY MATERIELSTRAVAUX PUBLICS – CMTP a décidé le transfert du siège social de la société de Monéteau (Yonne), 16 rue Saint Exupéry à Paris, 39 avenue d'Iéna et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, et ce à compter du 29 décembre 2015.

Pour avis Maître Katrin DUPUIS..

AL890616358

T2 TRANSPORTS

SARL au capital de 1000,00 Euros
23 rue de l' Eglise,
89116 La Celle St Cyr
537372674 R.C.S. Sens

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/11/2014 il a été décidé de transférer le siège social de la société au Rue de Pontagny, Route de Montallery, 89290 Venoy à compter du 01/09/2014.

Gérance : Monsieur Eric SCHIANTARELLI, demeurant Route de Montallery, 89290 Venoy

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL890616360

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

CATRA

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
réduit à 3 811,22 euros
Siège social : Hameau de Merry
Cidex 612 A
89230 Montigny la Resle
RCS Auxerre 393 705 868

Avis de réduction de capital

Par assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 14 décembre 2015, les associés ont décidé de réduire le capital d'une somme de 3 811,23 euros par voie de rachat et annulation de 250 parts.

De ce fait, les mentions antérieurement publiées, relatives au capital social sont ainsi modifiées :

Article 7 - Capital social - Parts sociales

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à sept mille six cent vingt-deux euros et quarante-cinq centimes (7 622,45 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Trois mille huit cent onze euros vingt deux cents euros (3 811,22 euros).

Pour avis

La gérance

AL890616322

Par assemblée générale extraordinaire en date du 14 janvier 2016, les associés de la société civile d'exploitation agricole de TREMILLY, dont le siège social est situé au 6 rue de l'Eglise à Vallan 89560, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre sous le numéro 801 295 983, ont décidé de modifier la répartition du capital social de la société consécutivement à des cessions de parts sociales intervenues au profit de Madame Stéphanie BURKHALTER née le 14 novembre 1986, à Saint Foy La Grande, et domiciliée à La Biche 4 Chemin Vert, 89240 CHEVANNES. En outre, les Associés ont désigné Madame Stéphanie BURKHALTER en qualité de co gérante de la Société ».

AL890616334

➜ AVIS D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er février 2016, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale : EARL DES BOURBES.

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application.

Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du code rural.

Capital social : 325 000 euros.

Siège social : 5 lieudit les Bourbes - 89500 Bussy le Repos.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports: Apports en nature de biens meubles pour un montant net de 324 870 euros et apports en numéraire pour un montant de 130 euros.

Gérant : M. Thierry Sabard, demeurant Les Bourbes,

89500 Bussy le repos.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens(Yonne).

Pour avis et mention, le fondateur.

AL890616310

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

le Mardi 22 mars 2016 à 11 H 00
au Palais de Justice de Sens,
1 rue du Palais de Justice

Un ensemble immobilier sis à Joigny (89)

Consistant en :

- **au 17 rue Basse Pêcherie** : au rez-de-chaussée : 2 appartements (de 2 et 3 pièces), chambre, cour, appentis, garage, cave, au 1er étage : studio,

au 2ème étage : appartement (de 3 pièces), chambre, au 3ème étage : chambre, grenier

- **au 15 rue Basse Pêcherie** : un appartement (de 2 pièces)

- **au 2 rue Haute Pêcherie** : au 1er étage : un appartement (de 2 pièces) avec grenier

- **Rue Jean Leveau :** au rez-de-chaussée : un appartement (de 3 pièces),

au 1er étage : un appartement (de 2 pièces)

Le tout d'une contenance de **04 ares 94 centiares**

- au 3 juin 2014 (date du PV de description), le bien était **totalement inoccupé -**

Mise à prix : 70.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser : Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Sens, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD**, Avocats au Barreau de Sens, demeurant 9 boulevard Maupéou, 89100 Sens, **Tél. : 03 86 65 81 35**

VISITE sur place le Mercredi 9 mars 2016 de 11 H 00 à 12 H 00

AL890616292

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SARL N.L.G.

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000,00 €
Siège social : Les Balesmes
28 rue de la Ragotterie
89150 Fouchères
RCS Sens 798 515 342

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 1er janvier 2016, il a été décidé de modifier comme suit l'objet social de la société : exercice des activités d'énergéticienne, magnétiseuse, géobiologiste, radiésthésiste.

Pour avis, la gérance.

AL890616295

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MOLOSMES - terre, bois-taillis et lande

4 ha 40 a 98 ca - Cu des bras: ZX-125 - Dessus des vaux remy: ZM-9(A)-9(B)-39 - Envers de la croix de pier: E-319 - Envers des vaux molosmes: D-68 ZX-134 - Les charrieres: YB-82 - Les merres: AE-71-82-83 - Les vaux remy: E-527-528 - Pieds de bois: F-570 - Vaux messier: ZX-68-69

TONNERRE

- vigne et terre à planter en AOC Bourgogne : 4 ha 41 a 49 ca - Les vauceuses: ZR-55(*)[P1]-55(*)[P2]-116[56][P1]-116[56][P2]

- chai et bâtiment métallique libres au 1er juillet 2016 : 0 ha 38 a 55 ca - La maison rouge: B-16-334[18][P1]

ARCY-SUR-CURE - bois et friches

1 ha 74 a 68 ca - Cotat le roy: C-425-429 - La cote de chauvotte: C-943-991-1043-1047(C) - La cote de la chaux: B-2473-2474-2552 - La cote de la courois: A-1812 - La cote judee: B-2572-2603-2605 - Le cotat favoin: B-2632-2672-3418 - Les grands geverniers: A-1363 - Les huit fourches: A-1404-1461

CHAMPIGNY – terre - parcelle occupée par bail emphytéotique

1 ha 83 a 30 ca - Pre et terre du chateau: A-738

CHARBUY - bois

12 a 48 ca - Les vernes de lavaut: AH-1079

GIROLLES: terre, bois et friches

5 ha 71 a 36 ca - Boussard: ZA-13 - Comerale: ZK-3 - La robe: ZE-22 - Les pres jeannot: ZL-16 - Voisin: ZL-13

MAILLY-LA-VILLE - friches

17 a 92 ca - Les lavieres ouest: C-1215

SANTIGNY – terre, bois taillis et friches

5 ha 53 a 81 ca - Cloiseaux graviers: A-69-70-71 - L artisse: ZL-33-34 - Le champ de la forge: ZO-17

La noue madame: B-190 - Le village: AB-33 - Sous la combe chevignerie: ZK-17 - Cote de moulin marat: A-164 - Les tremblats: B-39

THAROT - terre

20 a 02 ca - La boussau bau: ZB-4

VAULT-DE-LUGNY - bois

1 ha 78 a 14 ca - Belle: E-223-248-256-263-280-286 - La creuse: E-49 - La perriere dessus: F-190 - Le crotot: F-524-533 - Le goulot: E-146-147-176-197 - Le haut de belle: E-316 - Le haut de la sensive: A-738 - Le haut des vignes rondes: E-973 - Les caumas sud: A-292-313 - Montmartre: E-1113 - Sous le bois: E-391

VEZELAY - bois

42 a 48 ca - Corbigny: C-353

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 29 février** 2016 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL890616365

FIFRELIARD

Société par actions simplifiée
au capital de 41.760 euros
Siège social : Chemin de la Renauderie
89150 Dollot
RCS Sens 498.529.213

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du28 janvier 2016, il a été décidé de modifier l'objet social de la société à compter de ce jour. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention : ARTICLE 2 – Objet : « la prise de participations dans toutes sociétés, entreprises ou groupements, quelque soit leur forme ou leur objet civil ou commercial, et notamment ceux à caractère industriel et commercial, la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, L'exécution directement ou indirectement de toutes prestations de services, notamment administratives et financières, au profit de toutes sociétés et entreprises, et spécialement au profit de ses filiales ou sociétés liées. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Nouvelle mention : ARTICLE 2 –Objet : « La société a pour objet, en France et à l'étranger :- Activités d'études, de recherche, de conseils, de consultation, de formation, de programmation dans le domaine de l'informatique, de l'encaissement, du back et front office, des systèmes anti vols, des compteurs de passages, de la pesée, la bureautique, l'électronique et les télécommunications, ainsi que la vente de matériel -Installations de services, réalisation et commercialisation de produits et matériels informatiques, électroniques et de télécommunications, tous accessoires, fournitures et prestations s'y rapportant, services informatiques et technologies associées aux entreprises -Toute activité relevant directement ou indirectement de l'informatique, de la bureautique, de l'électronique ou de la télécommunication, sans exception, ni réserve. La dénomination sociale a été également modifiée et devient PEBIX à compter du 28 janvier 2016. En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :- Ancienne mention : la dénomination de la société est : FIFRELIARD- Nouvelle mention : la dénomination de la société est PEBIX Le capital social a été augmenté de167.040€ pour être porté à 208.800€par prélèvement sur le compte report à nouveau. En conséquence, il a été rajouté à l'article 6-Apport, le paragraphe suivant : « aux termes d'une délibération de l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 janvier 2016 le capital social a été augmenté d'une somme de 167.040€ par prélèvement sur le compte report à nouveau » et l'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention Article 7 : Capital: le capital social est fixé à la somme de 41.760€. Il est divisé en 2.088 actions de 20€ chacune.

Nouvelle mention Article 7 Capital : le capital social est fixé à la somme de 208.800€. Il est divisé en 2.088 actions de 100€ chacune.

Mention sera faite au RCS de Sens

Pour avis.

AL890616326

SCM DES DOCTEURS ALTWEGG JANORAY ROCHER BONE-LEPINOY PICHON LAGNEAU SCHIPMAN

Société Civile de Moyens
au capital de 2.500 €uros
Siège social : Auxerre (89000)
12 Ter Boulevard de Verdun
444 788 715 RCS Auxerre

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 Janvier 2016 :

- Monsieur Nicolas LESCUT demeurant à Valenciennes (59300) 80 Boulevard Saly a été nommé co-gérant.

- La dénomination sociale a été modifiée pour être désormais la suivante : SCM DES DOCTEURS ALTWEGG JANORAY ROCHER BONE-LEPINOY LAGNEAU SCHIPMAN LESCUT. L'article 2 (DENOMINATION) des statuts a été modifié en conséquence.

La Gérance.

AL890616332

EARL MAURY

Aux termes d'une décision en date du 27 janvier 2016, l'associé unique de la société MAURY, exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 121959.20 euros dont le siège social est 19 Rue Neuve 89113 Neuilly, immatriculée au RCS de Sens sous le numéro 383094760 a décidé de proroger de 99 années la durée de la Société, soit jusqu'au 29 septembre 2115, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Sens

Pour avis

La gérance

AL890616335

ULM SENS

SARL au capital de 7622,45 Euros
Rue des Lombards, Le Fay,
89100 Nailly
377816434 R.C.S. Sens

Par décision en date du 01/02/2016 il a été pris acte de modifier l'objet social de la société, à compter du 08/02/2016

Nouvel objet social : la création, la vente et la commercialisation d'œuvres artistiques, d'objets de décoration et d'objets divers, en gros et au détail, en points de vente physiques et par correspondance ; le commerce non-sédentaire ; la création, le développement et la gestion de sites Web commerciaux ; la réalisation de prestations de livraison.

Autres modifications :

- il a été pris acte de la nomination de Gérant Monsieur Tino MOUROUX, demeurant 16 rue des Pénitents Blancs, Apt 301, 31000 Toulouse à compter du 08/02/2016.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

AL890616354

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

DEVA

Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 5 000 €uros
Siège social : 59, rue Joubert
89000 Auxerre
R.C.S. Auxerre 793 292 558

Démission Cogérance

Suivant décision extraordinaire des associés du 7 janvier 2016, l'assemblée générale prend acte de la démission de Mr Vandenbossche François-Rémy de ses fonctions de co-gérant avec prise d'effet le même jour. L'article 19 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis. La co-gérance- RCS Auxerre

AL890616159

EARL DES PRES FRANCS

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Société civile
au capital de 228 860,00 euros
Siège social : 4 rue des Prés Francs
89190 Chigy
423 392 778 RCS Sens

L'associé unique, par une décision en date du 31 décembre 2015, a pris acte de la démission de M. Christian Sergent de ses fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance.

AL890616243

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/02/2016 prononçant la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **BE HYPE'S** 17 Bis rue Roger de Collerye 89000 Auxerre (vente de prêt à porter). RCS Auxerre 534200704. CIP 3794. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890616346

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/02/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl EURL TANGUY** 4 route Impériale 89240 Pourrain. RCS Auxerre 444540678. CIP 3548.

AL890616347

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/02/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl LM TRANSPORT** 8 Grande Rue 89400 Cheny. RCS Auxerre 534643564. CIP 3557.

AL890616348

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/02/2016 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **SARL PATRICK BLOT** chemin des Minimes 89700 Tonnerre (carrelage, faïence, dallage.). RCS Auxerre 500133822. CIP 3765. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny.

AL890616117

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/02/2016 prononçant la résolution du plan et ouvrant la liquidation judiciaire au profit de **la Sàrl LE CHENE POYAUDIN** ZA Champs Gilbards 89240 Pourrain (menuiserie et agencements). RCS Auxerre 509.892.550. CIP 3795. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 Chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890616349

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/02/2016 prononçant la résolution du plan et ouvrant la liquidation judiciaire au profit de **la Sàrl GLAM-FECAUDERIE** Bât.A 401-5 Rue Henri Joly 89000 Auxerre achat vente de prêt à porter). RCS Auxerre 450.472.386. CIP 3796. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 Bd Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890616350

Jugement du Tribunal de Commerce de Bourges prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la Sàrl **SARL LES FRUITS DU COLOMBIER** 1 rue des Fourneaux Z C des Clairions 89000 Auxerre. RCS BOURGES : 377.759.295

AL890616351

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/02/2016 arrêtant le plan de cession de la **SAS ODELOT ENVIRONNEMENT** La Ferme de Renard Z I la Saunière 89600 Saint-Florentin (récupération chiffons papier métaux ferraille), RCS Auxerre 427020409, CIP 3769, au profit de la SAS ASTRADEC (65). Ledit jugement a désigné comme tenue d'exécuter le plan la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre.

AL890616367

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/02/2016 arrêtant le plan de cession de la **SAS TRANSPORTS ODELOT FRANCK** La Ferme du Renard Z I la Saunière 89600 Saint-Florentin (transports), RCS Auxerre 338018047, CIP 3768, au profit de la Sàrl à associé unique TRANSPORTS ICAUTRANS (89). Ledit jugement a désigné comme tenue d'exécuter le plan la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 Rue d'Egleny 89000 Auxerre.

AL890616368

SNC DES PRES FRANCS

Société en nom collectif
Société civile au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 4 rue des Prés Francs
89190 Chigy
532 979 739 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2015, l'assemblée générale extraordinaire :

– A constaté le retrait de la société de M. Christian Sergent, associé indéfiniment et solidairement responsable, ainsi que la démission de ses fonctions de gérant.

– A constaté l'entrée au sein de la société de Mme Véronique Gourmand, demeurant Chigy(Yonne), 4 rue des Prés Francs, en qualité d'associé indéfiniment et solidairement responsable.

Pour avis, la gérance.

AL890616249

SCEA DU CLOS DU ROI

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 98 925,00 euros
Siège social : 17 rue André Vildieu
89580 Coulange la Vineuse
321 072 803 RCS Auxerre

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 février 2016, la collectivité des associés a nommé M. Arnaud Hennoque, demeurant à Coulange la Vineuse (Yonne), 17 rue André Vildieu, aux fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance.

AL890616327

LES SERRES DU CHATEAU

SARL au capital de 500€
Siège social : 21 rue de l'Europe
89100 Maillot-
499 585 438 RCS Sens

Par décision en date du 29.01.16, l'associé unique a pris acte de la démission de M. Alain Souillard de ses fonctions de gérant à compter du 31.01.16 et a décidé de nommer en rem-placement à compter du 01.02.16, pour une durée illimitée M. Philippe Verhasselt, né le 21 avril 1957 à Lille (59), demeurant 30 Boulevard Bigo Danel 59000 Lille.

Pour avis.

AL890616336

TANLAY LOISIRS ENTREPRISE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 22.867,35 €
Château de Tanlay
89430 Tanlay
351 853 064 RCS Auxerre

L'Assemblée générale du 1er Décembre 2015 a pris acte de la démission de Monsieur Antoine LEFEBVRE D'ORMESSON de ses fonctions de cogérant et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement..

AL890616337

CABINET JACQUES BRET
Avocats 62, rue de Bonnel
69003 LYON

IMAGERIE SAINTE MARGUERITE

Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée de Médecins
au capital de 5.000 euros
Siège social
5 Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite
89000 Auxerre
RCS Auxerre 788 672 889

Le 30 Décembre 2015, la collectivité des associés a désigné en qualité de cogérante à compter du 1er Janvier 2016 pour une durée indéterminée Madame Roxana RUS demeurant 23 Rue Pierre Larousse 89100 Sens.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis.

AL890616344

➜ NON DISSOLUTION

IMPACT ELECTRIQUE

Société à responsabilité limitée
au capital de 12 000 euros
Siège social : Ogny - 8, Rue des Maçons
89500 Egriselles Le Bocage
514 380 567 RCS Sens

Aux termes d'une décision en date du 26/10/2015, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis - La Gérance

AL890616319

IDS

EURL au capital de 1000€
Siège social
10 rue du 11 novembre - 89400 Ormoy
529849572 RCS Auxerre

Par procès-verbal de l'associé unique en date du 20/01/2016, il a été décidé, conformément aux dispositions de l'article L223-42 du Code du Commerce, de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société malgré que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au RCS de Auxerre.

AL890616345

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL ABV TRAITEUR

Les associés de la SARL ABV TRAITEUR (RCS AUXERRE B 424 578 367) ont décidé aux termes d'une délibération en date du 30 décembre 2015 la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

A été nommé comme liquidateur M. Michel Verly – 2, route d'Aillant – Cidex 28 - Nantou - 89240 Pourrain à qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis, le liquidateur

AL890616277

AU MARCHE LEZINNOIS

**Société à responsabilité limitée
à associé unique
Au capital de 5 000,00 euros
Siège social : 43 Route Nationale
89160 Lezinnes
798 896 254 RCS Auxerre**

Avis de dissolution et de nomination du liquidateur

Suivant décision de l'associé unique, celui-ci a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2015.

A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation :

– Monsieur Rémi GILET demeurant Ecluse 93 d'Arthe – 89700 Saint Martin sur Armançon

Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :

43 Route Nationale - 89160 Lezinnes

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre

Pour avis, le liquidateur.

AL890616307

SAINT BARTH

**Société en liquidation
SARL au capital de 9 000 €
7 Rue du Commerce
89500 Villeneuve Sur Yonne
RCS Sens 795 319 623**

Clôture de liquidation

L'AGE du 31/12/2015 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat le liquidateur, et constaté la clôture de liquidation au 31/12/2015.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens, en annexe au RCS Nevers

Pour avis

Le liquidateur

AL890616309

APPLICATION GÉNÉRALE ELECTRIQUE MALEZE ERIC & SANDRINE - AGEMES

**SARL en liquidation
au capital de 7 500 euros,
Siège social : 10 Route de Voisines
89260 La Postolle
RCS : 752 853 259 RCS Sens**

Clôture de liquidation

L'AGE du 31/01/2016 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat le liquidateur, et constaté la clôture de liquidation au 31/01/2016.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens, en annexe au RCS.

Pour avis

Le liquidateur

AL890616316

PEBIX SAS

**Société par actions simplifiée
au capital de 200.000 euros
Siège social : Chemin de la Renauderie
89150 Dollot
RCS Sens 414.612.960**

Aux termes d'une décision des associés en date du 28 janvier 2016, la société FIFRELIARD, société par actions simplifiée au capital de 41.760 euros, ayant son siège social sis Chemin de la Renauderie 89150 Dollot, immatriculée au RCS de Sens sous le numéro 498.529.213, en sa qualité d'associé unique de la société PEBIX SAS a décidé la dissolution anticipée de la dite Société à compter du 1er janvier 2016.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société PEBIX SAS peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Sens.

Cette dissolution mettra fin aux fonctions de la société FIFRELIARD, Présidente.

Pour avis.

AL890616325

E.U.R.L. B.R.I.A.N.

**E.U.R.L. au Capital de 7 700 Euros
2, rue Rampont
89000 - Auxerre
R.C.S. Auxerre
B 438 345 787 (2001 B 144)**

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 18 janvier 2016, ce dernier a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 janvier 2016 et sa mise en liquidation.

Le siège de liquidation est fixé à Auxerre (89000) 2 rue Rampont, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Monsieur Thierry Raveau demeurant à Auxerre (89000) 2 rue Rampont, a été nommé liquidateur et dispose des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Mention sera faite au R.C.S. d'Auxerre.

Pour avis : Le Liquidateur,

AL890616331

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

QUATRE CHEMINS (LES) SARL

Liquidation Judiciaire simplifiée du 16/06/2015

Château des Dornets 89150 SAVIGNY-SUR-CLAIRIS

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 26 janvier 2016.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL890616298

LA TELEPHONIE BOURGUIGNONE

**SARL au capital de 45000 €
Siège social :
7 rue mal pavée, 89300 Joigny
804 224 434 RCS de Sens**

En date du 30/11/2015, la société CRH, SARL au capital de 1410000 €,siège social : 2 rue du caducée, 94516 RUNGIS, 750366544 RCS de Créteil, associé unique de la société LA TELEPHONIE BOURGUIGNONE, a décidé la dissolution sans liquidation de cette société dans les conditions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil.

Les Créanciers peuvent former opposition devant le Tribunal de commerce de Sens dans les 30 jours de la présente publication.

Pour avis,

AL890616340

LES TERRASSES DE MAILLY

**Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 7.630 €
Siège social :
10 Route d'Avallon
89270 Mailly-la-Ville
444 243 745 R.C.S. Auxerre**

Suivant procès-verbal en date du 27 novembre 2015, l'assemblée générale extraordinaire a :

- décidé la dissolution anticipée de la Société.

- nommé en qualité de liquidateur :

Mme Anne-Marie DARGERE, demeurant 106 rue du Maréchal Foch 33470 Gujan Mestras

- fixé le siège de la liquidation au siège social , adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Auxerre

Le liquidateur.

AL890616352

LES TERRASSES DE MAILLY

**Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 7.630 €
Siège social :10 Route d'Avallon
89270 Mailly-la-Ville
444 243 745 R.C.S. Auxerre**

Suivant procès-verbal en date du 22 décembre 2015, l'assemblée générale extraordinaire a :

- approuvé les comptes de liquidation et donné quitus de sa gestion au liquidateur: Mme DARGERE Anne-Marie .

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Auxerre.

Le liquidateur.

AL890616353

S.C.I. W2J

**Société en liquidation
S.C.I. au Capital de 400 Euros
28, avenue des Clairions
89000 - Auxerre
RCS Auxerre D 445 284 490 (2003 D 44)**

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée des associés réunie en date du 6 février 2016, à la diligence du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné au Liquidateur quitus de sa gestion et décharge de son mandat.

Cette même Assemblée a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis : Le Liquidateur,

AL890616363

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 21/01/2016 il a été constitué une société

Dénomination sociale : EURL JOSE VIE

Siège social : 31 rue Louis Braille, 89000 Auxerre

Forme : SARL Unipersonnelle

Nom commercial : TROPHEE 89

Capital : 1000 €

Objet social : Vente de trophées, coupes, médailles, gravures, chaussures souples, articles et vêtements d'arbitres, et objets idées cadeaux.

Gérant : Monsieur José VIE, 31 rue Louis Braille, 89000 Auxerre

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre.

AL890616087

NORATEX FRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 janvier 2016, à Auxerre, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : NORATEX France

Forme de la société : Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

Montant du capital : 1 000,00 euros

Apports en numéraires : 1000,00 euros répartis en 100 parts de 10,00 euros

Adresse du siège social : 22 palce Corot, 89000 Auxerre

Objet social : import-export démonstrateur, parfums, vaisselle, linge de maison, soldes de tous produits, articles pour le foyer et la personne, en commerce fixe et ambulant

Durée de la société : 90 ans

Gérant statutaire : M.Chaoui Boubker Président demeurant 22 place Corot 89000 Auxerre

Dépôt auprès du greffe du Tribunal de Commerce Auxerre pour immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Le président de la société

AL890616318

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DEMO DESIGN

Forme : Société à responsabilité limitée

Siège Social : 21, avenue Pasteur – 89000 Auxerre

Objet: Bureau d'études, design industriel ;

Durée : 99 ans

Capital : 5.000,00 euros

Gérance : Mr Protet David, Léon, Georges demeurant 21, avenue Pasteur – 89000 Auxerre

Immatriculation : au RCS de Auxerre.

Pour avis,

AL890616329

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 1.2.2016, il a été constitué une SASU dénommée : JACQUEMET CONSEILS.

Capital : 5000€.

Siège : 2, Avenue de Lorraine, 89000 Saint-Georges-sur-Baulche.

Objet : conseil en pilotage et gestion entreprise.

Durée : 99 ans.

Président : Mr JACQUEMET Régis, 2, Avenue de Lorraine, 89000 St Georges-Sur-Baulche, pour une durée indéterminée.

Immatriculation au RCS de Auxerre

AL890616338

LES DELICES DE ST FARGEAU

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/02/2016 il a été constitué une société

Dénomination sociale : LES DÉLICES DE ST FARGEAU

Siège social : 65 Bis Rue du Milieu, 89110 Villiers sur Tholon

Forme : SARL

Capital : 6 000 €

Objet social : Boulangerie - Pâtisserie - Chocolaterie

Gérance : Mademoiselle Jennifer VIGIE, 1 Place de la Gare, 89120 Saint Martin sur Ouanne

Cogérant : Monsieur Nicolas PIERRE, 65 Bis Rue du Milieu, 89110 Villiers sur Tholon

Cogérant : Monsieur Aurélien VIGIE, 65 Bis Rue du Milieu, 89110 Villiers sur Tholon

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL890616342

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/01/2016, il a été constitué une SASU dénommée: Drone d'Histoire

-Siège social: 4 route de savigny, 89150 Vernoy.

-Capital: 100€.

-Objet: prise de vues aériennes par drone.

-Président: Mr Seguin Ianis, 4 route de savigny, 89150 Vernoy. Elu pour une durée indéterminée.

-Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation.

AL890616355

Par Assp du 29.1.2016, il a été constitué une SARL dénommée : SARL PROXI.

Nom commercial : PROXI.

Capital : 1000€.

Siège : 6-8 Rue Henry Dunant, 89100 Sens.

Objet : épicerie, alimentation générale, import-export produits alimentaires.

Durée : 99 ans.

Gérance : Mr ZAHEER Adil, 7 Le Prieure, 89140 Lixy.

Immatriculation au RCS de Sens

AL890616357

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une société civile de construction vente dénommée S.C.C.V. WEISS au capital de 1.000 €, dont le siège social est à Escamps (89) Lieudit Les Monts Sereins, ayant notamment pour objet, la construction sur un terrain sis à Auxerre (89) rue Weiss d'un ou plusieurs immeubles en vue de leur vente en totalité ou par fractions avant ou après leur achèvement ; la conclusion de tout contrat de financement bancaire, la signature de tous actes de garanties hypothécaires, tous nantissements, cautions et autres garanties ; accessoirement, la gestion de l'ensemble immobilier soit directement, soit par la mise en location des lots en stock en l'attente de leur vente. La société civile S.C.I. MCCD 06 ayant son siège social à Vermenton (88) ZI – rue des Bourres, 488 290 172 RCS Auxerre et la société civile SCI MARINE, ayant son siège social à Escamps (89) Lieudit Les Monts Sereins, 810 287 615 RCS Auxerre ont été nommées gérantes. Les cessions de parts en associés sont libres. Les autres cessions de parts ne peuvent être réalisées qu'avec le consentement des associés donné par une décision collective extraordinaire donnée à la majorité des voix attachées aux parts. Immatriculation au RCS d'Auxerre.

AL890616359

**ACSENS Expertise Comptable
2 rue de la Plaine
de la Croix Besnard
77000 Vaux le Pénil
01 64 38 97 50**

S.P.O.A FONCIER

**SCI au capital de 200 euros
Siège social : 2 Lotissement Le Prieuré
89140 LIXY**

Avis de constitution

Par acte SSP en date à LIXY (89) du 02/02/2016, il a été constitué la société suivante :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination : S.P.O.A Foncier

Siège social : 2 Lotissement Le Prieuré 89140 Lixy

Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par voie de location, sous location et autrement, de tous immeubles, biens et droits immobiliers bâtis et non bâtis, situés tant en France qu'à l'étranger et toutes opérations financières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 200 €, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérant : M. Stéphane AÏT AMARA demeurant 2 Lotissement Le Prieuré 89140 Lixy.

Clauses relatives aux cessions de parts: dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agrément pour cessions à des tiers par les associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la société au RCS de Sens.

Le gérant

AL890616362

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

NOUVEAU

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 103 €

☐ Je m'abonne pour 2 ans 200 €

☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 45 €
☐ pour 2 ans 90 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

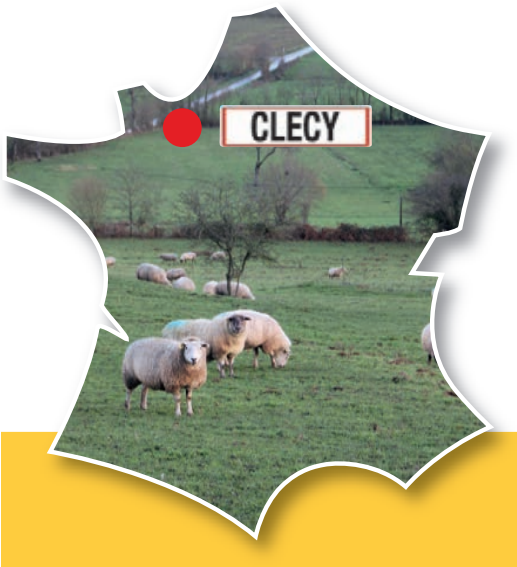
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: __/__

SIGNATURE



CALVADOS (14)

Paroles de jeunes

OVINS

Sans origines agricoles mais avec ses moutons, Nicolas Jeanthon a pu s'installer à moindre coût. À Clécy (14), il se revendique éleveur comme les autres : *« je ne suis pas un chevelu ni un fumeur de pétard »*. L'agriculteur a d'ailleurs des projets. Il veut développer la transformation laitière.



J'aime

- Prendre mes projets en main, je ne veux pas être assisté.
- La production de fromage au lait de brebis, car on décide ses prix.
- La manipulation facile des moutons qui permet de vivre l'élevage en famille.

Je n'aime pas

- Que les éleveurs de moutons soient considérés comme des rêveurs.
- Les normes sanitaires que je ne comprends pas.

Mouton : une installation à bon compte

Sa grande passion, c'est le mouton. Nicolas Jeanthon, 31 ans, y a pris goût presque par hasard. *« Il y a quelques années, des éleveurs se sont installés près de chez moi, à Pont-d'Ouilly. J'avais 16 ans. Je me suis mis à les fréquenter. J'ai débuté avec la tonte »,* explique le jeune agriculteur. Dans son secteur, une ferme se retrouve en vente. Alors âgé de 22 ans, il rachète l'exploitation. Avec un simple BEP agricole, il peine à convaincre les banques. 300 brebis ne suffisent pas pour faire vivre un éleveur. Nicolas mise alors sur la pluriactivité.

Un animal maniable

À l'époque, le secteur ovin ne s'avère pas spécialement porteur. « *Aujourd'hui, l'élevage ovin bénéficie d'une meilleure image. Je ne suis pas un chevelu ni un fumeur de pétard. En ovins, comme tous les éleveurs, nous ne sommes pas déconnectés de l'économie. Je dois faire vivre ma famille. Là, les prix sont stables depuis 3 ou 4 ans. Nous sentons moins les répercussions de la crise. Dans le Grand Ouest, notre production reste méconnue* ». L'animal a pourtant ses avantages. *« Ici, il s'adapte très bien au relief vallonné de la Suisse-Normande. Il se manie bien. Il est agréable, sympa et ne nécessite pas une force physique importante. C'est bien moins dangereux que les vaches »,* estime Nicolas Jeanthon.

Des installations économiques

L'intérêt est également financier. L'éleveur a pu s'installer avec un budget de 110 000 € pour 300 brebis sur 45 hectares. L'activité ne suffit pas à le faire vivre à temps plein. 600 brebis en production de viande sont nécessaires pour un homme. Nicolas Jeanthon a donc développé une seconde activité. Il s'est lancé dans le parage des bovins en plus de la tonte des moutons. *« J'ai fait une formation. Je connaissais des pédicures qui m'ont bien aidé au démarrage ».*

Moins de brebis pour du lait

L'éleveur songe cependant à des projets de développement sur son exploitation. Sa compagne le rejoindra prochainement à la ferme. Le couple envisage donc la migration vers un atelier de production laitière avec transformation à la ferme. *« Nous gérerons le produit de A à Z. Cette idée me plaît beaucoup. Nous déciderons des prix de nos fromages. Nous profiterons de notre zone touristique pour vendre les produits à la ferme et sur les marchés. On verra. Nous commencerons modestement. Si ça marche, les brebis laitières remplaceront la production de viande »,* détaille le jeune agriculteur.



Pour se renouveler, la filière ovine doit installer 10 000 jeunes en 10 ans.

> *« J'apprécie ce genre d'opération, car les jeunes manipulent les animaux et découvrent concrètement notre métier. »*

Ovinpiades : repérer les élèves qui sortent du troupeau

Nicolas Jeanthon construit son avenir autour de cette production parfois sous-estimée. Reste à convaincre d'autres jeunes. L'éleveur a donc accueilli les *« ovinpiades »* sur sa ferme. La compétition est organisée par Interbev Ovins et l'ensemble de la filière ovine. Objectif : promouvoir le métier d'éleveur ovin et de susciter de nouvelles vocations auprès des élèves des établissements agricoles. *« J'apprécie ce genre d'opération, car les jeunes manipulent les animaux et découvrent concrètement le métier. C'est ennuyeux d'écouter quelqu'un en porte ouverte. Quand j'échange avec ces élèves, j'essaye de leur transmettre la technicité du métier. J'espère qu'ils se diront : les ovins, pourquoi pas ? C'est un « vrai » métier accessible. Et nous montrons également que les éleveurs de moutons sont sympathiques ! »,* sourit Nicolas Jeanthon. Au cours des 15 prochaines années, 61 % des éleveurs de brebis allaitantes et 39% des éleveurs de brebis laitières partiront à la retraite. La filière ovine doit donc installer près de 10 000 éleveurs dans la prochaine décennie.

VINCENT MOTIN

L'exploitation

- 300 brebis : production de viande
- 45 ha : 100 % herbe
- Activité de parage des bovins

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1360
VENDREDI 12 FÉVRIER 2016

Un miel équitable, en provenance du Chili

Dans le Jura, la coopérative Naturalim France Miel développe, pour le compte de la marque Carrefour, un commerce de miel équitable avec des petits apiculteurs chiliens.



Xavier Turlin, directeur général de Naturalim, insiste sur le partage des valeurs avec les apiculteurs chiliens.

Le prix du miel varie largement en fonction des coûts de production, du climat, des zones de végétation et du rendement par colonie d'abeilles. Dans de nombreuses régions productrices de miel, les guerres des prix ont fait baisser les prix à des niveaux insoutenables pour les apiculteurs et leurs familles.
En Europe et aux Etats-Unis, un grand pourcentage du miel importé est produit par des apiculteurs pauvres d'Amérique Latine et d'Asie. Ces derniers vivent dans des régions retirées, ayant un accès limité au transport ou à des informations sur le marché. Ils sont nombreux à dépendre directement d'intermédiaires locaux pour acheter leur miel. Et, dans une position de faiblesse pour négocier, ces apiculteurs vendent souvent leur production à une fraction de sa valeur réelle.

Les apiculteurs de pays en développement pourraient vendre leur miel à un prix plus élevé sur les marchés développés mais se heurtent souvent à des exigences de qualité. Et ils manquent souvent de l'infrastructure nécessaire pour différencier les types de miel, pour stocker ou transporter sans affecter négativement la qualité du produit…
Pour trouver une réponse à ces problématiques, des apiculteurs du Sud du Chili se sont engagés dans la voie du commerce équitable. En 1997, ils ont fondé la coopérative Apicoop, petite structure certifiée Fairtrade/Max Havelaar, dont le principal objectif est de *«développer l'apiculture comme activité productive qui, en complément des activités agricoles traditionnelles de la région, puisse contribuer efficacement à l'amélioration des conditions de vie de ses membres et ainsi devenir un levier de développement pour ces communautés»*.
Aujourd'hui, la coopérative rassemble 117 membres producteurs dont 4 plus petites coopératives, soit près de 300 apiculteurs de la région de Paillaco. La plupart développent l'apiculture comme une activité complémentaire aux activités traditionnelles que sont l'élevage, la production de lait, la culture de pommes de terre, de céréales… L'exploitation des ruches représente entre 50 et 60% des revenus de ces familles.

Une prime de 200 dollars la tonne

Juan Eduardo Henriquez est gérant d'Apicoop et Andres Garay, un membre fondateur de la coopérative. Ils sont venus à Mouchard, dans le Jura, rencontrer Xavier Turlin et le staff de Naturalim, filiale à 100% de la coopérative France Miel.
Depuis 2003, Naturalim commercialise un miel labellisé Max Havelaar, fourni par la coopérative chilienne Apicoop. Un engagement pour le commerce équitable qui s'est renforcé, en 2008, par le lancement, pour la marque Carrefour, d'un *«miel de la Cordillière des Andes»*, miel de montagne produit par les adhérents d'Apicoop pour une moyenne de quelque 110 tonnes par an.
Une forme de commerce équitable qui a permis de tisser des liens forts entre les entreprises et les hommes. S'ils ne parlent pas la même langue, tous partagent la même vision de cette relation. Xavier Turlin insiste sur *«la nécessité d'une relation à long terme pour mettre en place des projets d'avenir»*.
«L'objectif de cette journée est de nous rencontrer, explique-t-il. Car un client c'est comme une fiancée : il faut s'en occuper ! Depuis 35 ans, nous travaillons pour montrer que, dans les pays pauvres, des petits producteurs organisés peuvent développer des projets importants… C'est un véritable engagement dans le mode coopératif, en répondant à toutes les exigences de qualité et de normes sanitaires, en respectant tous les standards (conditions de travail, pratiques environnementales…), en respectant l'équité dans tous les sens du terme, en échangeant nos connaissances, en apportant un soutien permanent et en respectant nos cultures… Nous cultivons des valeurs qui vont au-delà du seul échange commercial puisque Naturalim, dans un souci de respect d'un minimum garanti, verse une prime de développement de 200 dollars la tonne. Cette prime permet aux producteurs chiliens d'investir sur leurs outils de production, sur l'amélioration de la qualité de leurs miels, mais également sur des projets sociaux…. »

Du primaire à l'université

Là, Juan Eduardo prend le relais. Il est heureux que son métier soit reconnu, ici en France. Il en est même fier. Pour lui, ce sont les abeilles qui ont payé la scolarité de sa fille qui, aujourd'hui fréquente l'université : *«La vente de notre miel nous a permis d'investir sur l'éducation de nos enfants qui n'allaient pas plus loin que l'école primaire, et qui peuvent maintenant poursuivre leurs études jusqu'à l'université. Grâce à Apicoop, 350 familles ont acheté des terres, ont amélioré leurs logements… Pour nous, c'est un succès d'avoir positionné le modèle coopératif dans la société chilienne !»*

MICHEL RAVET

Quelques chiffres

La production mondiale de miel est d'environ 1,4 million de tonnes par an
La France produit 10 000 tonnes par an mais sa consommation atteint les 40 000 tonnes annuelles
La France importe 32 000 tonnes de miel et exporte 2 000 tonnes, surtout des miels de spécialité.
En 2014, 2 617 tonnes de miel ont été achetées dans le monde aux producteurs dans les conditions du commerce équitable FMH, dont 30% en bio.
En 2014, 147 tonnes de miel vendues en France portaient le label Fairtrade Max Havelaar



Juan Eduardo Henriquez et Andres Garay sont fiers d'avoir positionné le modèle coopératif dans la société chilienne.



Au laboratoire, Claudine Guinet et ses collègues, effectuent des prélèvements sur chaque fût de miel arrivant à Mouchard.